

RAPPORT ANNUEL 2003



SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------|------|
| Avant-propos | p. 4 |
| Les faits marquants en 2003 | p. 6 |
| Le Conseil de Surveillance | p. 9 |



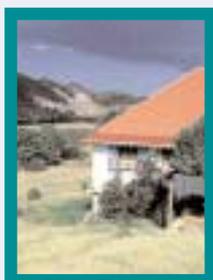
UNE BANQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

| | |
|---|-------|
| L'AFD : un réseau, des filiales, un Groupe | p. 12 |
| Les principaux produits de financement | p. 14 |
| Les étapes d'un projet | p. 16 |
| La maîtrise des risques et l'amélioration de la gouvernance | p. 18 |
| Une communauté de femmes et d'hommes au service du développement | p. 21 |



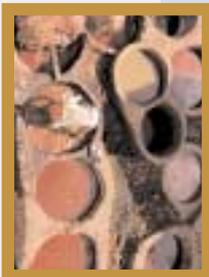
L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DANS LES ÉTATS ÉTRANGERS

| | |
|--------------------------|-------|
| Des géographies ciblées | p. 26 |
| Une approche sectorielle | p. 33 |



LA PROMOTION DES ÉCONOMIES DE L'OUTRE-MER

| | |
|---|-------|
| Les engagements dans l'Outre-mer | p. 48 |
| Le partenariat avec les collectivités publiques | p. 50 |
| Le partenariat avec les institutions financières locales et nationales | p. 57 |



RECHERCHE ET PROSPECTIVE : LA CONTRIBUTION AUX DÉBATS

| | |
|---|-------|
| Une présence dans les sommets et conférences internationales | p. 64 |
| Les synergies avec les partenaires du développement | p. 67 |
| Rassembler et partager la connaissance | p. 70 |



LA SITUATION FINANCIÈRE

| | |
|----------------------------|-------|
| Les grands postes du bilan | p. 76 |
| Analyse du résultat | p. 80 |

| | |
|--|-------|
| Organigramme | p. 84 |
| Réseau des agences et bureaux | p. 86 |
| Tableaux des engagements dans les États étrangers et dans l'Outre-mer | p. 88 |
| Liste des projets financés dans les États étrangers | p. 90 |
| Liste des projets financés dans l'Outre-mer | p. 93 |
| Glossaire | p. 95 |

Après la définition de ses nouvelles orientations, l'Agence Française de Développement a poursuivi cette année les réformes indispensables à la pérennité et au succès de son action. Avec le soutien de l'ensemble de ses partenaires, du Nord comme du Sud, l'Agence a continué à renforcer l'efficacité et l'impact de ses opérations, à développer ses contributions intellectuelles dans les enceintes internationales et à adapter son organisation.

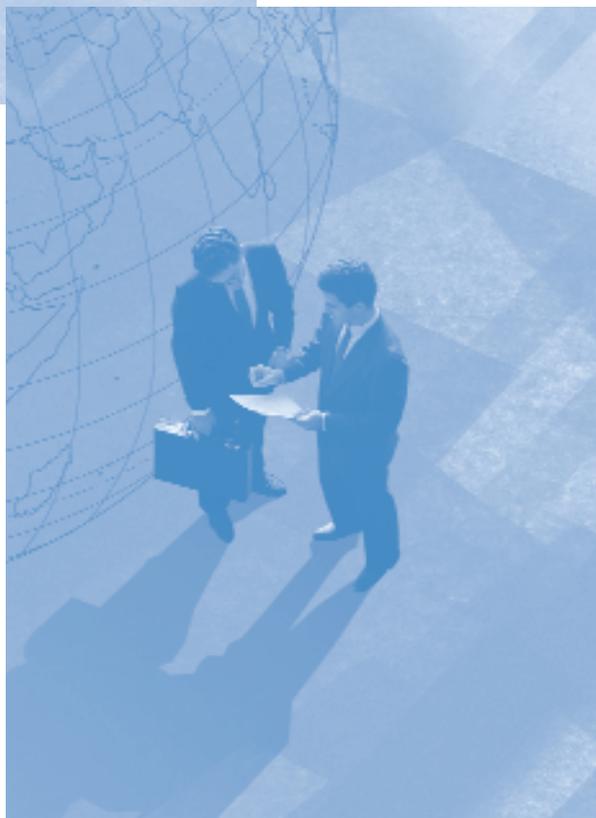
Une activité soutenue et une sélectivité accrue

Conformément à nos engagements, les concours octroyés aux Etats étrangers ont poursuivi leur croissance. Ils ont atteint, en dehors des prêts d'ajustement structurel, 847 M€ en 2003 soit une progression de 9% par rapport à l'an passé. La progression de notre activité s'est effectuée à coût constant pour l'Etat, grâce à une amélioration substantielle de notre effet de levier sur les ressources que nous confie le gouvernement - de 1,6 à 2,3. Au-delà de cette croissance, nous avons continué à concentrer nos actions sur certains secteurs ou métiers identifiés comme prioritaires –le secteur de l'eau a, par exemple, représenté cette année 29% de nos engagements– en concertation avec tous les acteurs du développement. Au sein de la zone de solidarité prioritaire, l'Agence a davantage ciblé ses subventions au bénéfice de l'Afrique subsaharienne, qui en reçoit aujourd'hui 77%. Parallèlement à cette sélectivité accrue, nous avons obtenu l'autorisation du Gouvernement d'intervenir au moyen de prêts dans six nouveaux pays de la Méditerranée (Egypte, Jordanie, Syrie, Turquie) et de l'Asie

du Sud-Est (Chine, Thaïlande). D'ores et déjà, une convention d'établissement a été signée avec la Jordanie et un premier concours accordé à la Chine. Enfin, dans les départements d'Outre-mer, l'Agence a cédé ses sociétés de crédit, conformément à l'engagement stratégique qu'elle avait pris. Elle devient ainsi un véritable établissement "de place" dont les concours bénéficient à l'ensemble des institutions financières. Ses engagements en faveur des collectivités publiques demeurent à un haut niveau.

Une participation active aux débats internationaux

Tout en renforçant ses opérations, l'AFD développe une activité de production intellectuelle qui lui permet de participer activement aux débats sur le développement et de mieux partager son expertise avec ses partenaires, bailleurs de fonds et pays bénéficiaires ainsi qu'avec le monde académique. Tout au long de cette année, nous avons apporté notre contribution à la formulation des positions françaises sur les grands enjeux liés à l'aide au développement et aux problématiques mondiales Nord-Sud. L'Agence a, par exemple, contribué à la préparation et au déroulement du Forum mondial de l'eau à Kyoto comme à d'autres conférences internationales, notamment dans les domaines de l'environnement et du développement urbain. L'Agence a



noué des partenariats avec des centres de réflexion et des réseaux universitaires et elle a développé ses collaborations intellectuelles avec les autres bailleurs de fonds. Au côté de la Banque mondiale, elle a, par exemple, participé à l'organisation de la cinquième conférence européenne ABCDE. Elle a également organisé, en collaboration avec le réseau de chercheurs européens EUDN, une conférence internationale sur le thème de la croissance et de la lutte contre les inégalités. Enfin, différentes études ont été produites, notamment sur le rôle des institutions dans le processus de développement, la mise à niveau des économies émergentes ou encore l'enjeu crucial de l'accès des productions agricoles du Sud aux marchés mondiaux.

Un renforcement de notre organisation

Ces avancées n'auraient pas été possibles sans une évolution significative de l'organisation interne de l'Agence et de son mode de gouvernance. Un nouveau dispositif de notation de la qualité des projets menés dans les Etats étrangers est devenu opérationnel en 2003. Le contrôle de gestion et les actions de maîtrise des risques juridiques et financiers ont été renforcés. Dans le cadre de sa politique de ressources humaines, l'Agence a adopté une charte qui l'engage et énonce clairement ses valeurs. Enfin, un dispositif de diligences sociales et environnementales, applicable à tous nos projets, est en préparation. Il sera progressivement mis en place au cours de l'année 2004.

Nous avons franchi, depuis deux ans, des caps importants pour rendre notre aide plus efficace, plus transparente et plus proche des besoins des populations. Beaucoup reste à faire. Je suis convaincu qu'avec l'implication des équipes du Groupe AFD, au siège comme à l'étranger, mais aussi grâce au soutien de nos partenaires –administrations de tutelle, entreprises, chercheurs, organisations de solidarité internationale– nous continuerons de progresser pour faire honneur à notre mission.

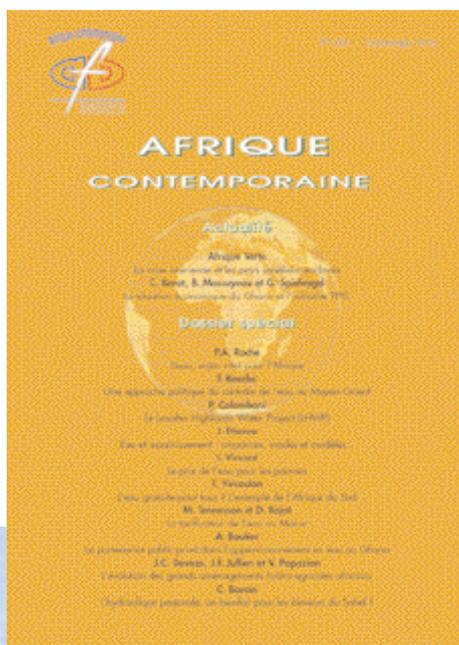


A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a horizontal line and a small dash.

Jean-Michel Severino

Directeur général

LES FAITS MARQUANTS EN 2003



1^{er} janvier

Reprise de la revue Afrique contemporaine

L'AFD a repris, dès le début de l'année 2003, la revue trimestrielle Afrique contemporaine. A travers cette publication, l'AFD offre tous les trois mois une caisse de résonance aux travaux sur l'Afrique et contribue aux débats sur les économies, les politiques et les sociétés de l'ensemble du continent africain dans le respect de l'indépendance de sa rédaction et du caractère scientifique de son approche. Egalement au début de l'année, l'Agence a décerné son prix littéraire, le Prix Tropiques à Marc Durin-Valois, pour son roman Chamelle.

28 février

Ouverture d'un crédit de 500 M € au Liban

Le Ministre des Finances du Liban, Fouad Siniora et Jean-Michel Severino ont procédé à la signature d'une convention d'ouverture d'un crédit de 500 M€, en présence du Premier Ministre, Rafik Hariri. Ce crédit représente la contribution à la restructuration de la dette publique du Liban décidée par la France aux côtés d'autres bailleurs de fonds lors de la conférence de Paris 2. L'objectif de cette contribution apportée par l'AFD avec la garantie de l'Etat français est de permettre au Liban de lisser le profil de remboursement de sa dette publique.

6 et 7 mars

Rencontre pour le soutien à l'initiative Nepad

A la demande du Gouvernement français, l'AFD a organisé une conférence internationale sur le financement des infrastructures dans le cadre de l'initiative

* Voir glossaire page 95



Nepad*. Cette conférence a réuni cinquante-quatre délégations de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux autour du président du secrétariat exécutif du Nepad* et du président de la Banque africaine de développement. Les différents travaux ont permis de faire un point détaillé sur les initiatives en cours, sur les approches des bailleurs de fonds comme des pays promoteurs de l'approche Nepad*. La conférence a constitué une étape importante dans la préparation des propositions de la France au sommet du G8 à Evian.

16 au 23 mars

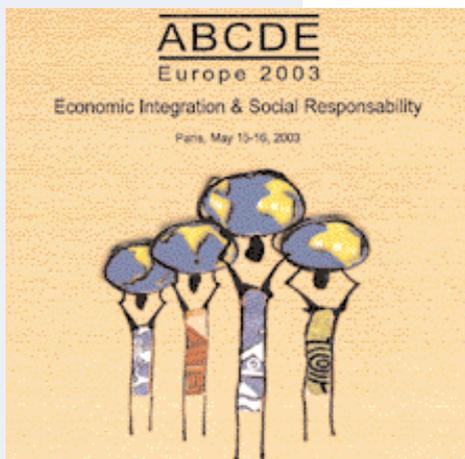
Forum mondial de l'eau à Kyoto

L'AFD a participé à la préparation du Forum en apportant des contributions au rapport du groupe international sur le financement des infrastructures de l'eau, présidé par Michel Camdessus. Pendant le Forum, l'Agence a organisé, sous son label, une session consacrée au thème de l'eau dans la lutte contre la pauvreté. L'AFD a également contribué aux débats sur des thématiques qui sont au cœur de ses interventions depuis de nombreuses années, telles que l'accès à l'eau potable en zone urbaine et rurale ou sur des questions qui font partie de ses orientations en faveur de secteurs nouveaux, telles que la gestion des ressources en eau.

15 et 16 mai

Cinquième conférence annuelle de la Banque mondiale sur l'économie du développement

Chargée de la coordination de son organisation, l'AFD a contribué à l'animation des débats de la cinquième conférence annuelle de la Banque mondiale sur l'économie du développement en Europe (ABCDE) qui s'est tenue à Paris. Consacrée aux questions de l'intégration économique et de la responsabilité sociale, la conférence ABCDE a proposé des analyses sur les grands flux dans les économies en développement : migratoires, de marchandises, de capitaux et de connaissances. Plusieurs personnalités, parmi



lesquelles le Président de la République du Brésil, L. I. Lula Da Silva, et l'ancien ministre des Finances de la Turquie, K. Dervis ont participé. Une autre conférence, en lien cette fois avec le réseau de chercheurs européens EUDN, a été organisée à la fin de l'année sur le thème de la lutte contre la pauvreté.

1^{er} septembre

Réouverture de l'agence de Kinshasa

Après avoir cessé depuis 1992 tout engagement en République Démocratique du Congo, l'Agence Française de Développement a décidé de reprendre dans ce pays une activité qui sera axée sur la lutte contre la pauvreté et sur la reconstruction du pays. L'accès à l'eau et à l'électricité pour les populations urbaines défavorisées constituera un des axes prioritaires des opérations financées par l'Agence.

14 et 15 novembre

Conférence sur la protection et le développement durable d'Angkor

La deuxième conférence intergouvernementale sur la protection et le développement durable d'Angkor s'est tenue à Paris, en présence notamment du Ministre des Affaires Etrangères, Dominique de Villepin qui a ouvert la conférence, du Ministre de la Culture et de la Communication, Jean-Jacques Aillagon et du Ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, Pierre-André Wiltzer qui l'a clôturée. L'AFD a insisté à cette occasion sur la nécessité de promouvoir une approche intégrée et équilibrée du développement de la région d'Angkor afin que "l'écrin (l'environnement local) soit à la hauteur du joyau (les temples)".

12 décembre

Extension du champ d'intervention de l'Agence

Par courrier cosigné du Directeur du Trésor et du

RELANCE DU DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'Agence a repris en 2003 un dialogue plus systématique avec les organisations de solidarité internationale (OSI), au delà des coopérations bilatérales, toujours actives. Jean-Michel Severino a animé une rencontre avec ces associations, en présence de Henri Rouillé d'Orfeuil, président de Coordination Sud et membre du Conseil de surveillance. A l'issue de cette rencontre, trois axes de travail ont été définis, un travail sur les procédures dans le cadre des relations opérationnelles entre l'AFD et les OSI, une réflexion commune sur l'optimisation de la capitalisation du savoir, ainsi qu'une participation des OSI aux réflexions sectorielles de l'Agence. Sur ce dernier point, deux réunions sur les orientations sectorielles de l'Agence ont rassemblé au mois de novembre plus d'une quarantaine d'OSI spécialisées dans l'environnement et la microfinance, sur la base des documents de réflexion stratégique élaborés par l'Agence. D'autres rencontres sectorielles auront lieu courant 2004.

Directeur général de la coopération et du développement, l'AFD a été autorisée à intervenir au moyen de prêts dans six nouveaux pays, de la Méditerranée (Egypte, Jordanie, Syrie, Turquie) et de l'Asie du Sud-Est (Chine, Thaïlande). Une convention d'établissement a été signée avec la Jordanie et un premier concours accordé à la Chine (voir page suivante). Cette ouverture sur de nouvelles géographies permet à l'Agence de jouer pleinement son rôle de banque de développement sans pénaliser pour autant ses zones traditionnelles d'intervention, en particulier l'Afrique.



RENFORCEMENT DE LA CONCERTATION AVEC LES ENTREPRISES

Dans le souci d'informer les entreprises, l'AFD a organisé deux réunions de présentation de sa stratégie, l'une en janvier 2003 à l'intention des adhérents du Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN) et l'autre en octobre 2003 pour les entreprises du Medef. Ces réunions ont été l'occasion de présenter les nouvelles orientations de l'Agence, d'informer les entreprises des outils financiers mis en œuvre par l'AFD et Proparco et de débattre de la question des partenariats public-privé. Dans le même esprit, d'autres réunions d'information ont eu lieu au cours de l'année, avec Syntec, organisme professionnel regroupant les ingénieurs conseils et au Comité français pour le commerce extérieur. Enfin, l'AFD a répondu positivement à certaines propositions faites par un groupe de travail du Medef, suggérant des améliorations de procédures. L'Agence a en particulier engagé un programme de modernisation et de développement de son site Internet, afin d'accroître par ce moyen l'information disponible pour les opérateurs.

18 décembre **Premier projet de l'AFD en Chine**

Le Conseil de surveillance a approuvé le premier projet de l'AFD en faveur de la Chine. Il s'agit d'un projet routier au Yunnan occidental, cofinancé par la Chine et la Banque asiatique de développement. Ce projet s'inscrit dans le programme de désenclavement d'une des provinces les plus pauvres du pays. Il vise à mettre en relation des provinces côtières à fort dynamisme économique avec la Chine plus défavorisée de l'intérieur et à ouvrir aux échanges des communautés locales.



18 décembre

Ouverture d'une facilité de garantie dans l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA)

L'AFD, aux côtés de la Banque mondiale et de son agence de garantie des investissements, a mis en place un projet qui vise à proposer aux investisseurs des instruments de couverture de risque dans le cadre d'une facilité de garantie multi-bailleurs, à hauteur de 70 M€. Cette facilité vise à favoriser la relance du secteur des infrastructures de base et à donner un nouvel élan aux investissements dans l'UEMOA, tout en créant un effet d'entraînement sur le marché obligataire sous-régional. Le projet s'appuie sur la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), relais régional pour l'identification de projets dans le cadre de la facilité de garantie et principale contrepartie non-souveraine de l'AFD.



22 décembre

Cession des filiales financières dans les départements d'Outre-mer

Le Comité des Etablissements de Crédit et la Direction de la Concurrence ont entériné l'accord signé le 19 septembre dernier entre l'AFD et la Bred Banque Populaire. Cet accord porte, dans un premier temps, sur la cession intégrale à la Bred de quatre sociétés de crédit détenues par l'AFD dans les départements d'Outre-mer, à La Réunion, en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane. En cédant ces quatre sociétés de crédit, l'AFD contribue non seulement à leur pérennité, mais se met aussi en position d'intervenir par ses concours au profit de l'ensemble des banques dans les collectivités de l'Outre-mer.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

AU 31 DÉCEMBRE 2003

PRÉSIDENT

Jean-Didier Roisin
Ambassadeur, haut représentant de la République française auprès de la République du Sénégal, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française auprès de la République de Gambie en résidence à Dakar

MEMBRES REPRÉSENTANT L'ÉTAT

TITULAIRES

Stéphane Pallez
Chef du service des Affaires européennes et internationales à la Direction du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Philippe Delleur
Chef de service à la Direction des relations économiques extérieures (DREE), Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Claude Blanchemaison
Directeur général de la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID), Ministère des Affaires Étrangères

Bruno Joubert
Directeur de la direction de l'Afrique et de l'Océan indien, Ministère des Affaires Étrangères

Alain Le Roy
Directeur des Affaires économiques et financières, Ministère des Affaires Étrangères

Marc Vizio
Directeur des affaires économiques, sociales et culturelles, Ministère de l'Outre-mer

SUPPLÉANTS

Ramon Fernandez
Sous-directeur de la dette, du développement et des marchés émergents à la direction du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Hélène Eyssartier
Sous-directrice à la Direction du Budget, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Mireille Guigaz
Directrice du développement et de la coopération technique, Ministère des Affaires Étrangères

Bernard Emie
Directeur de la direction de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, Ministère des Affaires Étrangères

Xavier Driencourt
Directeur des Ressources humaines, Ministère des Affaires Étrangères

Daniel Metayer
Sous-directeur des Affaires économiques sociales et culturelles, Ministère de l'Outre-mer

MEMBRES DÉSIGNÉS EN RAISON DE LEUR CONNAISSANCE DES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

TITULAIRES

Sylviane Jeanneney-Guillaumont
Professeur d'économie, Centre d'études et de recherches sur le développement international (Cerdi)

Henri Rouillé d'Orfeuill
Président de Coordination Sud

SUPPLÉANTS

Jean-Louis Mattéi
Directeur de la Banque de détail hors France métropolitaine à la Société Générale

Paul Pelissier
Professeur émérite d'université

Anne de Lattre
Expert

PARLEMENTAIRES

TITULAIRES

Jacques Chaumont
Sénateur de la Sarthe

Jacques Godfrain
Ancien ministre, Député de l'Aveyron

Nicolas Forissier
Député de l'Indre

SUPPLÉANTS

Michel Charasse
Ancien ministre, Sénateur du Puy-de-Dôme

Louis Guédon
Député de la Vendée

Jean-Louis Dumont
Député de la Meuse

MEMBRES ÉLUS REPRÉSENTANT LE PERSONNEL DE L'AFD

TITULAIRES

Olivier Ratheaux

Jean-Louis Lecouffe

SUPPLÉANTS

Gérard Larose

Emmanuel Fourmann

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pascal Brouard
représentant le Cabinet KPMG

Guillaume Potel
représentant le Cabinet Mazards et Guerard

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Jean-François Vincensini





UNE BANQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

L'Agence Française de Développement (AFD), établissement public dont le capital est entièrement détenu par l'Etat, s'est vu confier une mission d'intérêt général : le financement du développement. Depuis plus de soixante ans, l'AFD contribue au développement économique et social de nombreux pays étrangers et à la promotion de l'Outre-mer. Etablissement public et institution financière spécialisée, l'Agence est notamment l'opérateur pivot du dispositif français d'aide publique au développement. Elle intervient dans plus de quatre-vingts pays en développement et dans l'ensemble des collectivités de l'Outre-mer français. L'AFD concourt au financement de projets économiques et sociaux, par le biais d'instruments financiers diversifiés, qui vont de la subvention aux prêts à conditions de marchés. Ses domaines d'intervention couvrent les projets productifs publics et privés, les infrastructures, l'éducation et la santé. L'Agence développe des partenariats financiers et intellectuels avec d'autres bailleurs de fonds et contribue, en lien avec ses tutelles, à l'élaboration des politiques publiques et à l'influence française dans la sphère du développement.

L'AFD : UN RÉSEAU, DES FILIALES, UN GROUPE

Dans les États étrangers

En proximité avec les opérations qu'elle finance, l'AFD s'est dotée d'un réseau de bureaux et d'agences à travers le monde (voir pages 86 et 87). Avec trente-six représentations, l'AFD est en mesure d'apporter ses compétences au service des pays les plus pauvres et des pays émergents de sa zone d'intervention : Afrique subsaharienne, Océan Indien, Méditerranée, Asie du Sud-Est, Caraïbes et Pacifique.

Une filiale spécialisée dans la promotion du secteur privé, Proparco

Créée en 1977, la société de Promotion et de participation pour la coopération économique (Proparco) est une société financière de développement, détenue à 67,5 % par l'AFD. Son capital social est de 142,56 M€. Parmi les actionnaires privés de Proparco, on compte sept organismes financiers français, dix organismes financiers internationaux et vingt sociétés industrielles et de service. Proparco intervient dans les mêmes géographies que l'AFD et s'assigne pour rôle de stimuler les investisseurs et les marchés privés en accordant des concours (prêts à long terme, fonds propres et quasi fonds propres, garanties) qui doivent être à la fois bénéficiaires au plan financier et utiles au développement des pays de sa zone d'intervention. Proparco concentre ses interventions sur les

LE FFEM, FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Le FFEM finance des projets et contribue au débat international autour des grands enjeux de protection de l'environnement mondial : les changements climatiques, la protection de la biodiversité, la gestion des eaux internationales, la protection de la couche d'ozone, la lutte contre la désertification et les polluants organiques persistants. La stratégie et les décisions de financement du fonds sont arrêtées par un comité de pilotage interministériel dont l'AFD est membre. L'AFD assure la gestion administrative et financière du Fonds et des cofinancements sont mis en place sur des projets communs. Tous les pays en développement et à économie de transition sont éligibles au Fonds avec une priorité aux pays de la zone de solidarité prioritaire. La dotation du Fonds est pour la période 2003-2006 de 67 M €. En fin d'année, 117 projets étaient instruits, représentant un montant d'engagement de 128 M €.



enjeux les plus cruciaux des économies : la stimulation des facteurs de croissance en privilégiant les populations les plus défavorisées ; la promotion, la modernisation et la sécurisation des marchés financiers ; l'accès à la santé et à l'éducation ; la protection de l'environnement ; les projets participant à l'intégration régionale des économies.

Dans l'Outre-mer

Depuis 1946, l'AFD est chargée d'une mission d'intérêt général consistant à assurer une offre publique de référence en matière de crédit et de logement social. Sa présence est assurée localement par neuf agences implantées dans chacune des géographies : Guadeloupe (Pointe-à-Pitre), Guyane (Cayenne), Martinique (Fort-de-France), Mayotte (Mamoudzou), Nouvelle-Calédonie (Nouméa), Réunion (Saint-Denis), Saint-Pierre-et-Miquelon (Saint-Pierre), Tahiti (Papeete), Wallis-et-Futuna (Mata-Utu).

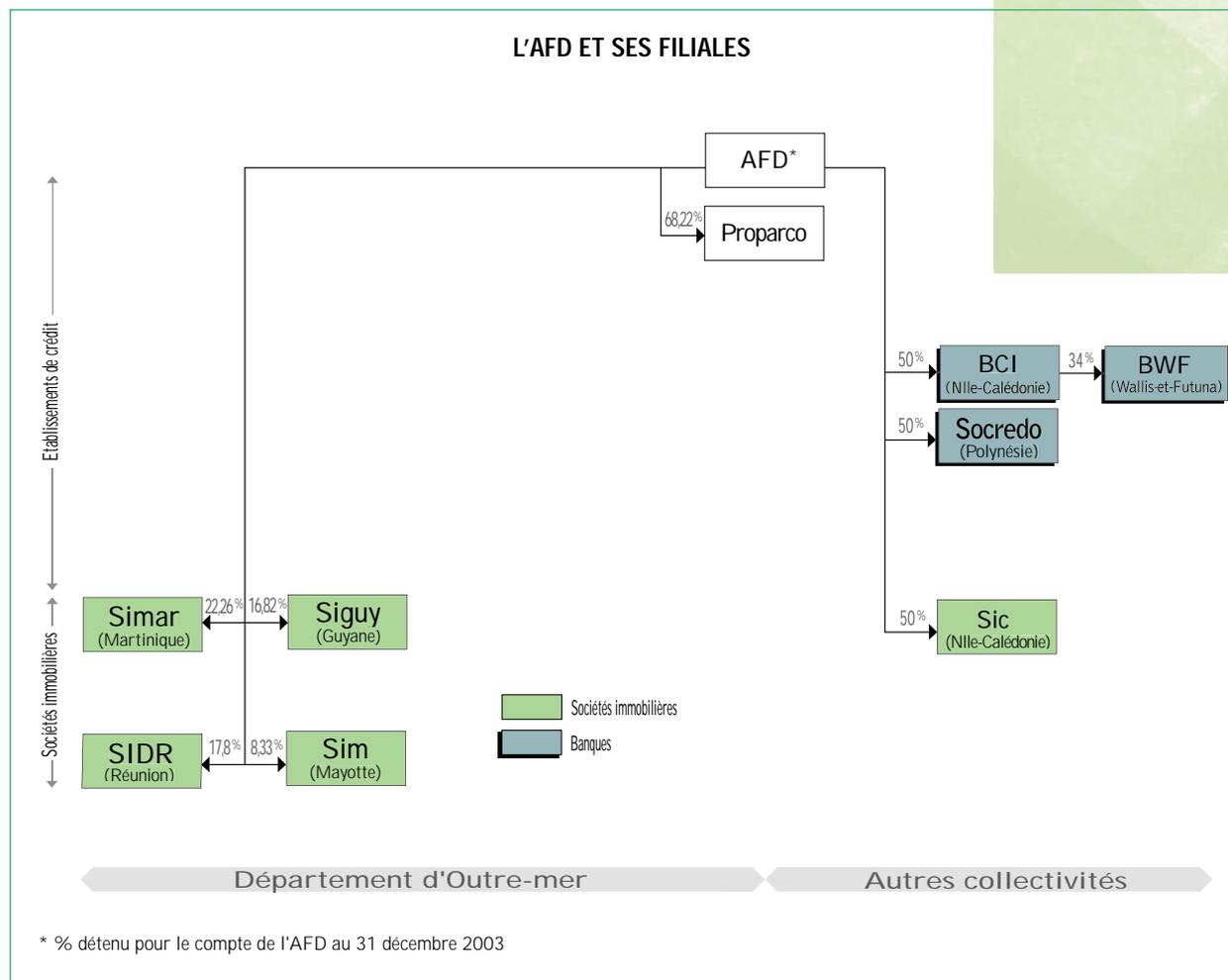
Dans les départements d'Outre-mer, les prêts en faveur des entreprises ont été réalisés jusqu'en 2003 par le biais des sociétés départementales de crédit auxquelles

l'AFD a assuré les ressources nécessaires : Guadeloupe (Sodega), Martinique (Sodema), Guyane (Sofideg) et Réunion (Sofider), ces sociétés ont été cédées à la Bred en décembre 2003 (voir les faits marquants en page 8). L'AFD devient ainsi un établissement de place et fera bénéficier de ses concours l'ensemble des institutions financières. L'AFD dispose, en Nouvelle Calédonie (BCI) et en Polynésie (Socredo), de filiales bancaires qui sont autorisées à collecter des dépôts et qui distribuent toutes formes de crédits aux particuliers et aux entreprises.

Enfin, l'AFD participe au côté des collectivités, pour son propre compte et pour celui de l'Etat, au capital de sept sociétés immobilières qui sont en charge de la promotion, de la gestion et de la construction de logements à vocation majoritairement sociale : en Martinique (Simar), Nouvelle-Calédonie (Sic), Guadeloupe (Sig), à la Réunion (SIDR), en Guyane (Siguy et Simko) et à Mayotte (Sim).

LE CEFEB, CENTRE D'ÉTUDES FINANCIÈRES ET BANCAIRES

Département stratégique de l'AFD, le Cefeb a été créé dès 1961 pour le perfectionnement de cadres supérieurs des entreprises, banques et administrations financières des pays étrangers de la zone d'intervention de l'agence et des collectivités d'Outre-mer. Aujourd'hui, espace de formations, d'échanges et de dialogues au service des acteurs du développement du Sud comme du Nord, il propose des sessions courtes ou longues de formation, des ateliers de partage d'expériences et de réflexions stratégiques ainsi que des supports pédagogiques intégrant les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il participe également à l'animation des sessions dans des établissements partenaires et contribue aux actions de formation internes à l'AFD. En 2003, 804 stagiaires ont bénéficié des interventions du Cefeb.



LES PRINCIPAUX PRODUITS DE FINANCEMENT

En tant qu'institution financière spécialisée, l'Agence a développé une gamme de produits de financement adaptés à la diversité des opérations qu'elle finance et des géographies concernées.

Les produits de financement de projets dans les Etats étrangers

Les subventions

L'AFD finance sous forme de subvention les projets relevant des Etats des pays les moins avancés de la zone de solidarité prioritaire*. Dans ces pays, les projets rentables du secteur public marchand peuvent toutefois faire l'objet de prêts.

Les prêts

A partir de 2004, l'AFD met en place une nouvelle grille de produits financiers. Cette grille est caractérisée par l'adéquation des taux à l'évolution des taux de marchés, une concessionnalité modulable sur trois niveaux, la possibilité pour les emprunteurs de choisir entre un taux fixe par tranche ou un taux révisable et une différenciation entre les prêts souverains (relevant des Etats) et les prêts non souverains. Les conditions du prêt seront déterminées en fonction de la nature de

l'opération, de son degré de rentabilité économique et financière et de son montage bénéficiant ou non de la garantie de l'Etat local. Outre ces produits, l'AFD dispose également de prêts souverains très concessionnels (avec un taux très faible et une durée de remboursement très longue) ainsi que des prêts à conditions de marché.

Les garanties

L'AFD peut octroyer sa garantie pour des opérations visant à favoriser la mobilisation des ressources locales.

Les produits de financement de projets dans l'Outre-mer

Les activités de l'AFD s'articulent autour de trois métiers : le financement des collectivités publiques, les concours en faveur de l'habitat social et de l'aménagement ainsi que les concours au secteur privé. Dans certains cas, ces concours peuvent être bonifiés.

Guichet concessionnel

Pour les secteurs d'activité éligibles (constructions scolaires, infrastructures sanitaires et sociales, de transport, assainissement et eau potable, environnement), le taux d'intérêt des prêts correspond aux conditions du





marché diminuées d'un abattement variable selon le secteur économique et le type d'emprunteur.

Guichet non concessionnel

Les prêts sont consentis aux conditions du marché.

L'appui du Groupe au secteur privé

Le Groupe déploie de nombreux outils de financement du secteur privé (directement ou en intermédiation financière du système bancaire local). Le Groupe développe notamment des cofinancements avec d'autres organismes financiers, garantit des emprunts en monnaie locale, et participe à la création de fonds de garantie.

Proparco

Le soutien aux entreprises constitue le cœur des stratégies d'intervention de Proparco. Son champ géographique d'intervention est identique à celui de l'AFD. Proparco intervient sous la forme de prises de participation, de prêts à moyen ou long terme, y compris de prêts subordonnés, et de garanties d'emprunts obligataires ou interbancaires en monnaie locale. Proparco propose également des mandats d'arran-

gement et des prestations d'ingénierie financière.

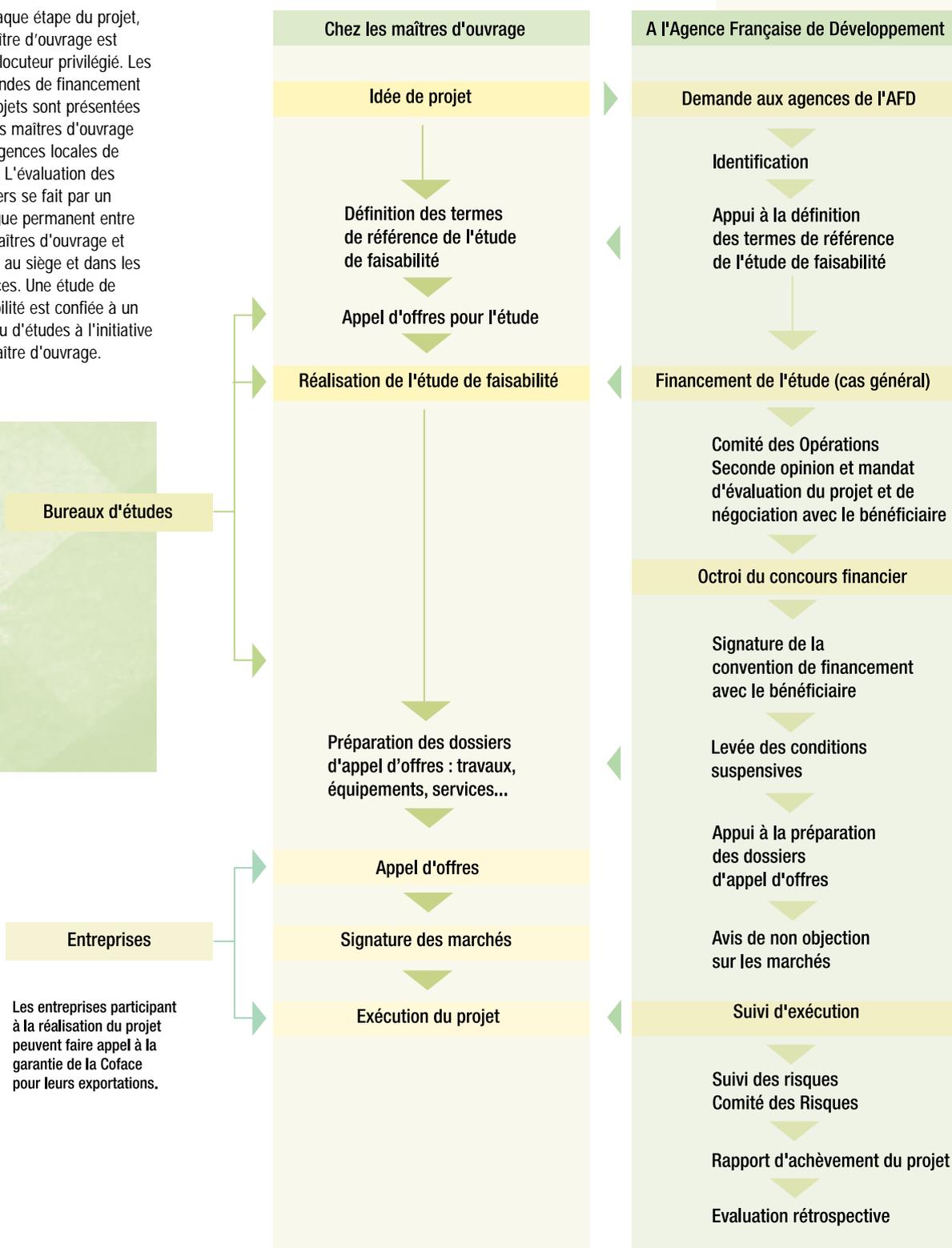
Les fonds de garantie

L'AFD met en œuvre des fonds de garantie :

- Ariz (assurance du risque des investissements dans la zone de solidarité prioritaire) couvre partiellement le risque économique attaché aux prêts ou aux apports en fonds propres en faveur d'entreprises locales des pays étrangers.
- FASEP – Garantie offre une garantie contre le risque économique des investissements des petites et moyennes entreprises françaises dans les pays étrangers n'appartenant pas aux pays dits ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique).
- Le Fonds Dom garantit les opérations de crédit à moyen ou long terme des entreprises privées installées dans les départements d'Outre-mer.
- La Sofotom a pour objet d'apporter une garantie partielle à des opérations de financement engagées par les établissements de crédit des territoires d'outre-mer au profit d'entreprises exerçant une activité dans ces territoires.

LES ÉTAPES D'UN PROJET

A chaque étape du projet, le maître d'ouvrage est l'interlocuteur privilégié. Les demandes de financement de projets sont présentées par les maîtres d'ouvrage aux agences locales de l'AFD. L'évaluation des dossiers se fait par un dialogue permanent entre les maîtres d'ouvrage et l'AFD, au siège et dans les agences. Une étude de faisabilité est confiée à un bureau d'études à l'initiative du maître d'ouvrage.



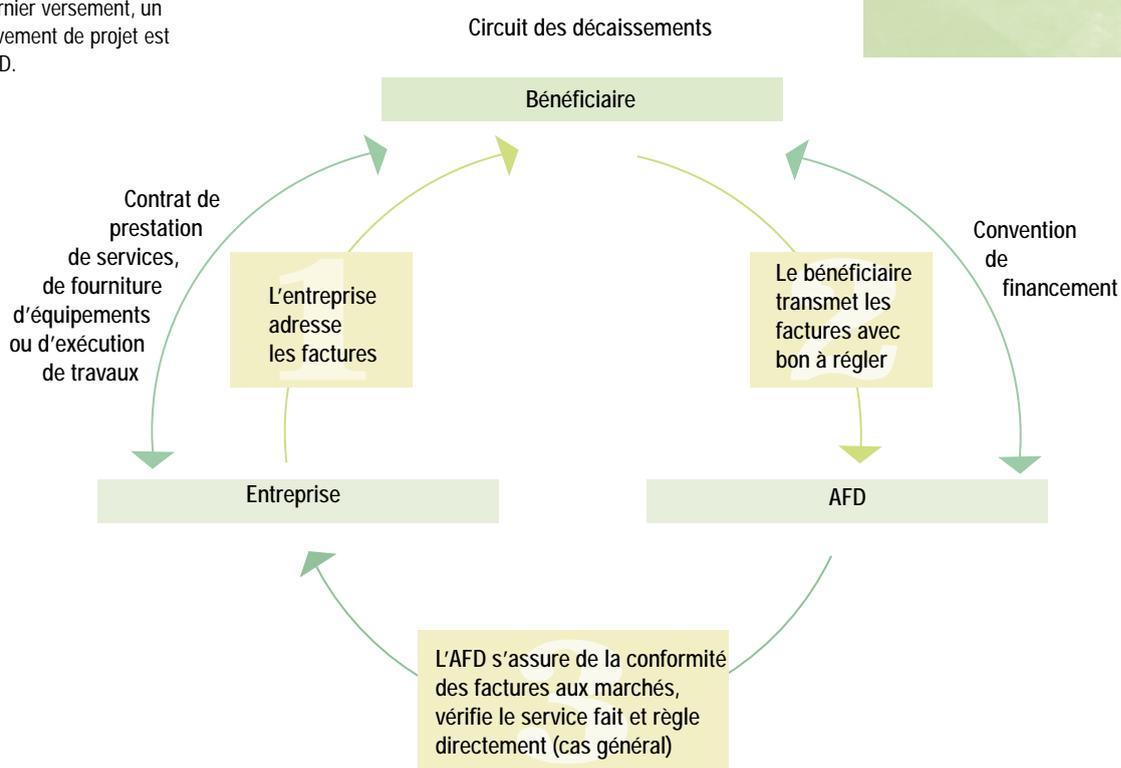
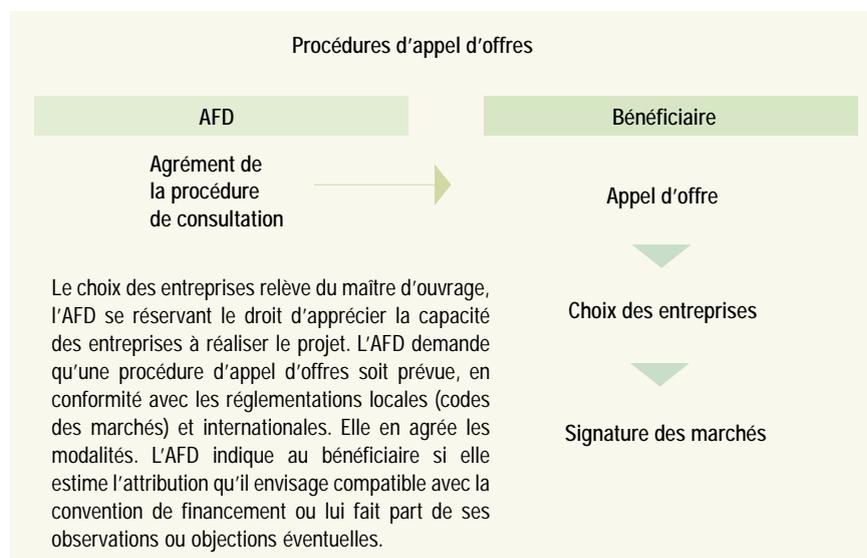
L'AFD dispose d'une gamme de concours financiers adaptés à la diversité de ses partenaires locaux. Elle propose des conditions de financement qui varient en fonction des pays, des bénéficiaires, des secteurs d'activité, de la nature des projets et de leur rentabilité prévisionnelle. Depuis le 1^{er} janvier 2002, tous les financements de l'AFD sont déliés et en conséquence, les bénéficiaires peuvent procéder au choix des fournitures et des prestations, indépendamment de leur origine.

Si l'étude de faisabilité est positive, l'AFD décide de poursuivre l'instruction du projet et procède normalement à une évaluation destinée à vérifier la viabilité technique, économique et financière du projet. C'est à ce stade que le plan de financement est élaboré.

Lorsque le concours financier est accordé par son instance de décision compétente, l'AFD signe une convention de financement avec le bénéficiaire.

L'AFD n'a pas de lien contractuel avec les fournisseurs ou prestataires de services susceptibles d'intervenir dans la réalisation du projet.

A l'issue du dernier versement, un rapport d'achèvement de projet est réalisé par l'AFD.



LA MAÎTRISE DES RISQUES ET L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE

Les actions relatives à la maîtrise des risques, indispensables pour une institution qui pratique des métiers bancaires, couvrent les risques juridiques, financiers, éthiques, environnementaux et sociaux. Les innovations déjà menées ou prévues en ce domaine visent à doter l'Agence d'un corps de procédures de gouvernance qui contribuent à la prévention des risques pour l'établissement, mais aussi à l'amélioration de la qualité des opérations.

Le dispositif de gestion des risques juridiques et financiers

Le Groupe AFD est soumis à l'ensemble des dispositions réglementaires relatives à la surveillance des risques juridiques et financiers. Le Groupe a donc mis en place un dispositif de mesure et de surveillance de ces risques. Ce dispositif est en évolution permanente pour prendre en compte les nouveaux risques.

Une approche intégrée aux différentes étapes du projet

Un département des Risques intervient au sein de l'Agence dans les différentes étapes de la vie d'un

projet, qu'il s'agisse d'interventions en prêts ou en subventions, en fonds propres ou en garanties. Le département participe en amont de l'instruction à la maîtrise des risques juridiques et financiers inhérents au montage, à l'environnement institutionnel des projets et aux caractéristiques des contreparties. Il exprime une "seconde opinion" indépendante des services opérationnels devant les comités de projets de l'AFD et de Proparco et en assure le suivi au comité des Engagements de l'Agence, qui arrête les propositions d'engagements soumises aux différentes instances de décision. Les risques financiers sont mesurés de façon régulière, à l'aide de méthodes internes et de procédures de cotation adaptées à la nature des contreparties : non souveraines, établissements de crédit, collectivités locales, filiales financières et immobilières. Différentes équipes sont dédiées aux montages juridiques opérationnels, aux affaires juridiques générales et au contentieux, à l'évaluation et à la cotation des contreparties, mais également aux contrôles des versements. Les financements compromis sont régulièrement examinés par le comité des Risques et suivis par une unité spécialisée, créée en 2003 et chargée des affaires sous surveillance ou en restructuration.



DES ORGANISMES DE CONTRÔLE INDÉPENDANTS

Outre l'ensemble des organismes de contrôle externes (et notamment la Commission bancaire et la Cour des Comptes), l'Agence dispose de deux organes internes de contrôle, le comité d'audit et l'Inspection générale. Le comité d'audit, composé de trois membres, a été créé par le Conseil de Surveillance. L'un de ses membres appartient au Conseil tandis que les deux autres sont des personnalités extérieures, choisies en raison de leurs compétences. Ce comité est chargé, sous la responsabilité du Conseil, de vérifier la clarté des informations fournies au Conseil et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables appliquées ainsi que sur la qualité du contrôle interne et la cohérence des systèmes de mesure et de surveillance des risques. Il a vocation à proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires sur ces points. L'Inspection générale, directement rattachée au Directeur général, met en œuvre un plan pluriannuel de missions d'audit visant à couvrir l'ensemble des cycles significatifs et des risques auxquels le Groupe AFD est confronté dans ses activités. Forte d'une dizaine de collaborateurs, elle assure des contrôles qui peuvent être inopinés sur l'ensemble des activités du Groupe AFD, au siège et dans les agences locales.

Ce dispositif permet ainsi le suivi, sur la durée, de chacune des étapes de la vie des engagements longs de l'établissement, avec comme lignes directrices, la prévention du risque, la surveillance régulière et le traitement en cas de détérioration.

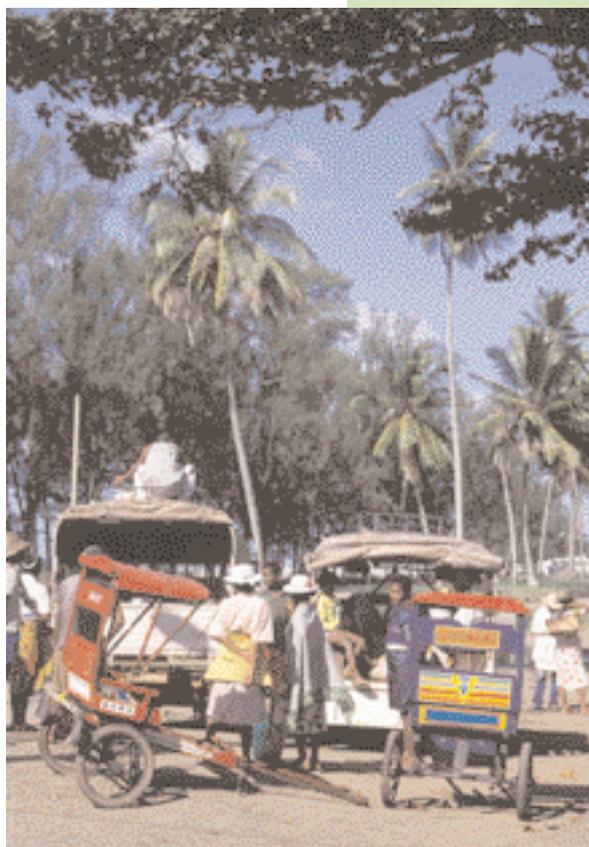
La cotation des risques

Dans les Etats étrangers qui représentent 60 % environ des risques, les opérations du Groupe AFD s'exercent exclusivement dans des pays en développement. Ces pays sont porteurs d'un risque spécifique relatif à leurs équilibres macro-économiques et financiers, aux risques de marché et aux risques politiques. Un comité des Risques examine de façon régulière la situation des risques pays et des risques de crédit et de leur couverture, et propose des mesures opérationnelles. Globalement, la cotation porte sur environ 500 contreparties non souveraines parmi les entreprises et les collectivités locales et 70 établissements de crédit.

La surveillance des risques

Au-delà de la cotation régulière des risques qui doit fournir au Groupe une image d'ensemble de la qualité de son portefeuille, certains types de risques font l'objet d'une surveillance particulière. C'est le cas

des risques liés aux grands emprunteurs, aux groupes consolidés bénéficiaires et aux financements compromis. Les premiers sont les "grands emprunteurs souverains" qui relèvent des mécanismes de traitement international de la dette et du cadrage international par les institutions de Bretton Woods dans lesquels s'inscrivent l'action française et le suivi de l'AFD. La seconde catégorie concerne les "grands risques non souverains" de niveau unitaire très inférieur aux précédents et qui concernent des collectivités locales et des entreprises. Ils font l'objet d'un suivi particulier dans le rapport trimestriel sur les risques et de missions périodiques d'évaluation financière. L'analyse des groupes fait apparaître, d'un côté, des contreparties rattachées à de grands groupes relevant de pays du Nord, au titre de l'investissement direct étranger, et de l'autre, des groupes locaux d'importance variable, notamment des grands groupes du Sud intervenant dans les géographies, ainsi que des groupes Outre-mer autour de collectivités publiques ou d'opérateurs locaux. Le suivi de ces groupes est renforcé autour du risque sectoriel de contagion, par exemple, dans les secteurs connectés en réseaux.



Le renforcement des diligences sociales et environnementales du Groupe

Cette question concerne à la fois la maîtrise des risques et la qualité des projets. Les procédures d'analyse des impacts sociaux et environnementaux des projets sont progressivement renforcées. Un dispositif de "second œil environnemental" a été mis en place en 2003. Totalement indépendant de l'instruction du projet, il peut diligenter des missions ou des contre-expertises sur tous les projets. L'analyse de l'impact environnemental des projets fera l'objet de nouvelles orientations qui devraient être mises en place durant le premier semestre 2004. Pour l'analyse et la prévention des risques sociaux, le groupe se donne pour objectif, en 2004, de se doter d'une méthodologie similaire à celle des grands bailleurs de fonds, applicable en 2005. En outre, une étude sur la certificabilité environnementale des procédures de l'AFD a été confiée à l'Afnor en 2003. Un certain nombre de questions doivent être approfondies et notamment l'applicabilité des normes de certification à des agences d'aide, la frontière entre responsabilité du bailleur et des maîtrises d'ouvrage locales ou la compatibilité entre normes "extraterrito-

LE PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Lancé en juillet 2000 par le Secrétaire général des Nations Unies, Koffi Annan, le Pacte mondial a pour objet d'encourager les entreprises à s'impliquer dans les approches sociales et environnementales dans le cadre d'une globalisation profitant à tous. Le Pacte Mondial se veut un espace de dialogue informel réunissant des entreprises et des acteurs de la société civile autour de neuf principes issus de la charte des Nations Unies, du Bureau international du travail et de la déclaration de Rio. L'AFD, dans un souci d'exemplarité, a décidé de proposer à son premier Conseil de Surveillance en 2004 son adhésion à ce programme.

riales" environnementales et l'agenda de la simplification et de l'harmonisation des normes et pratiques des bailleurs. L'année 2004 devrait ainsi donner lieu, dans la suite des premiers travaux menés en 2003, à revoir notre comportement sur le plan du développement durable et à l'élaboration d'une politique de réponse à ses défis.



UNE COMMUNAUTÉ DE FEMMES ET D'HOMMES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses nouvelles orientations, le Groupe AFD a développé une politique de ressources humaines dynamique, soucieuse du renforcement des compétences de ses collaborateurs.

Les effectifs

L'effectif total du Groupe AFD se répartit entre 956 agents du cadre général, recrutés au siège du Groupe (et affectés en métropole ou dans les agences) et 670 agents recrutés localement par les agences du réseau, soit, au 31 décembre 2003, 1626 personnes. Cet effectif inclut les agents mis à la disposition des deux instituts d'émission, l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer (IEDOM) et l'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM).

| | AFD | Instituts d'émission | Groupe AFD |
|--|-------------|-------------------------|-------------|
| Agents du cadre général | 838 | 118 | 956 |
| Agents recrutés dans les départements et collectivités d'Outre-mer | 99 | 260 | 359 |
| Agents recrutés dans les Etats étrangers | 311 | - | 311 |
| Total | 1248 | 378 | 1626 |

Parmi les agents du cadre général, 763 personnes se trouvent au siège, 143 dans les agences (Outre-mer ou dans les Etats étrangers) et 50 personnes sont en assistance technique, détachées ou mises à disposition, dans le cadre d'une politique active de partenariats. Parmi ces 50 personnes :

- dix-sept personnes sont placées en assistance technique auprès des filiales bancaires, financières et immobilières du Groupe et auprès de deux banques de développement en Afrique ;
- neuf agents sont concernés par un programme d'échange de personnel. Il peut s'agir de bailleurs de fonds (coopération allemande, Banque européenne d'investissement, Société financière internationale) ou bien d'institutions françaises (Ministère des Affaires Etrangères, Direction des Relations Economiques Extérieures du Ministère des Finances, Caisse des dépôts et consignations) ;
- vingt-quatre agents sont détachés ou mis à disposition auprès d'organismes en France ou à l'étranger.



Une politique de ressources humaines adaptée aux orientations stratégiques du Groupe

Les nouvelles orientations stratégiques de l'Agence ont été accompagnées d'une mise en cohérence de son management. L'année 2003 a permis de finaliser la mise en place des nouvelles structures (direction des Opérations Etats étrangers, direction de la Stratégie) et de procéder aux réorganisations concernant le Secrétariat général. Afin de favoriser l'apport de nouvelles compétences, l'Agence a maintenu son effort en matière de recrutement : 45 nouveaux collaborateurs ont été intégrés en 2003 portant ainsi à 150 le nombre de nouveaux embauchés depuis trois ans.

Soucieuse de maintenir en interne un haut niveau de compétence et de rajeunir sa pyramide des âges, l'AFD poursuit une politique rigoureuse et conforme aux valeurs de l'entreprise qui allie le recrutement de collaborateurs déjà expérimentés avec celui de jeunes diplômés notamment dans le cadre du programme "vivier". Ce programme vise à faciliter l'intégration de jeunes diplômés par un parcours personnalisé, entre douze et dix-huit mois, constitué de différents modules au sein des services du siège et du réseau. L'année 2003 a vu la mise en œuvre d'un programme complet d'intégration des nouveaux embauchés : séminaire d'intégration, système de parrainage interne, cursus de formation.

L'AFD a poursuivi en 2003 une politique active de mobilité géographique et professionnelle visant à optimiser et développer les compétences des collaborateurs. Près de 150 agents de l'ensemble du Groupe et 17 % des cadres de l'AFD ont ainsi bénéficié d'un changement d'affectation cette année. En accompagnement des mutations de l'entreprise, l'AFD a fait

DIX ANNÉES DE PROGRAMME "VIVIER"

Depuis la création de ce programme fin 1992, l'AFD a recruté 39 jeunes diplômés : 19 femmes et 20 hommes. De formations et profils variés, 15 ont suivi un cursus universitaire et 24 sont issus de grandes écoles (écoles d'ingénieurs et écoles de commerce). Pour un jeune diplômé, comment intégrer une structure professionnelle, en connaître les métiers et en appréhender les enjeux ? Le parcours "vivier" propose plusieurs affectations d'une durée comprise entre quatre et six mois qui sont autant d'expériences qui s'avèreront être un atout professionnel. En quelques mois, selon les parcours, le ou la jeune diplômé(e) va acquérir des compétences à tous les niveaux du cycle des projets de développement, depuis leur identification jusqu'à leur évaluation rétrospective, va vivre le quotidien des agences, ses intérêts et ses contraintes ; approfondir une problématique sectorielle (agriculture péri-urbaine, régulation du secteur énergétique etc.), découvrir des outils et des méthodes (évaluation des entreprises, évaluation des risques, etc) dans un département fonctionnel.

évoluer sa politique de rémunération avec comme objectif le renforcement de la reconnaissance du mérite individuel. Un vaste chantier de rénovation managériale a été lancé mi-2003. Il porte sur :

- la redéfinition de l'identité du groupe et des droits et devoirs de ses collaborateurs, avec l'élaboration d'une charte du groupe et d'une charte d'éthique ;
- la redéfinition de la politique de gestion des ressources humaines destinée à être déclinée en de nombreux instruments et procédures internes ;
- la mise au point d'un programme de renforcement des capacités managériales du Groupe.

L'AFD a le souci de travailler à l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de l'entreprise. Les différents actes de gestion des ressources humaines (recrutement, promotion et rémunération notamment) prennent en compte cette préoccupation. Le taux de femmes cadres est ainsi passé en cinq ans de 22% à 27%.



Enrichir les compétences

La politique de formation du Groupe constitue un mode essentiel d'accompagnement des projets et des collaborateurs. L'effort de l'AFD représente cette année 3,5% de la masse salariale pour 19 000 heures de formation dispensées. Au plan qualitatif, l'AFD s'attache, au travers de la formation, à définir une réelle politique d'appui aux ressources humaines. Les dispositifs pédagogiques proposés sont déclinés en fonction des orientations stratégiques du Groupe, pour permettre aux salariés de remplir les nouvelles missions qui leur sont confiées. Pour plus de la moitié, les actions de formation sont organisées "sur mesure" afin de répondre aux besoins opérationnels. Pour accompagner la réorganisation de l'AFD, l'effort de formation a été poursuivi dans le domaine des techniques d'instruction et de financement de projets de développement et les systèmes d'information qui les accompagnent. En outre, les formations en langues étrangères continuent à représenter une part importante de l'effort de formation.

Un dialogue social soutenu

Mieux intégrer la dimension "Groupe" de l'AFD, accompagner la marche générale de l'entreprise et ses grandes évolutions, faire évoluer positivement le statut et les avantages sociaux du personnel constituent les grandes tendances de cette année 2003 en matière de dialogue social.

Des échanges réguliers et nourris avec les instances représentatives du personnel

Jouant leur rôle d'organe d'expression collective, les institutions représentatives du personnel ont été associées à de nombreux échanges sur la marche générale de l'établissement et les grands événements qui ont marqué la vie de l'entreprise (cession des filiales, présentation du plan d'affaires, évolution du réseau AFD

UN NOUVEL ACCORD D'INTÉRESSEMENT

Un nouvel accord d'intéressement a été conclu pour la période 2003-2005, en liaison avec les nouveaux défis fixés par le Projet d'Orientation Stratégique. Quinze indicateurs ont été retenus, qui donnent une vision globale et cohérente du groupe en corrélation avec l'objectif d'entreprise défini dans le cadre du POS : démarche permanente d'étalement, maîtrise des coûts, amélioration de la maîtrise des risques, renforcement de la démarche qualité tout au long du cycle du projet et amélioration de la mesure des performances globales du Groupe...

UNE FORMATION SUR L'HARMONISATION DE L'AIDE

Le transfert de savoirs, l'acquisition et le partage des connaissances sont des modalités essentielles de la formation continue. La mise en œuvre d'un dispositif concernant le processus d'harmonisation et de renforcement de l'efficacité de l'aide en a été une illustration et a révélé la richesse du savoir des collaborateurs de l'Agence. Cette réflexion sur le financement du développement, engagée par la communauté des bailleurs de fonds depuis la conférence de Monterrey, s'inscrit dans l'objectif général d'amélioration des performances de l'AFD. De nombreuses sessions ont été dispensées par les collaborateurs de l'AFD vers des publics associant les opérationnels de l'AFD et les agents du Ministère des Affaires Étrangères.

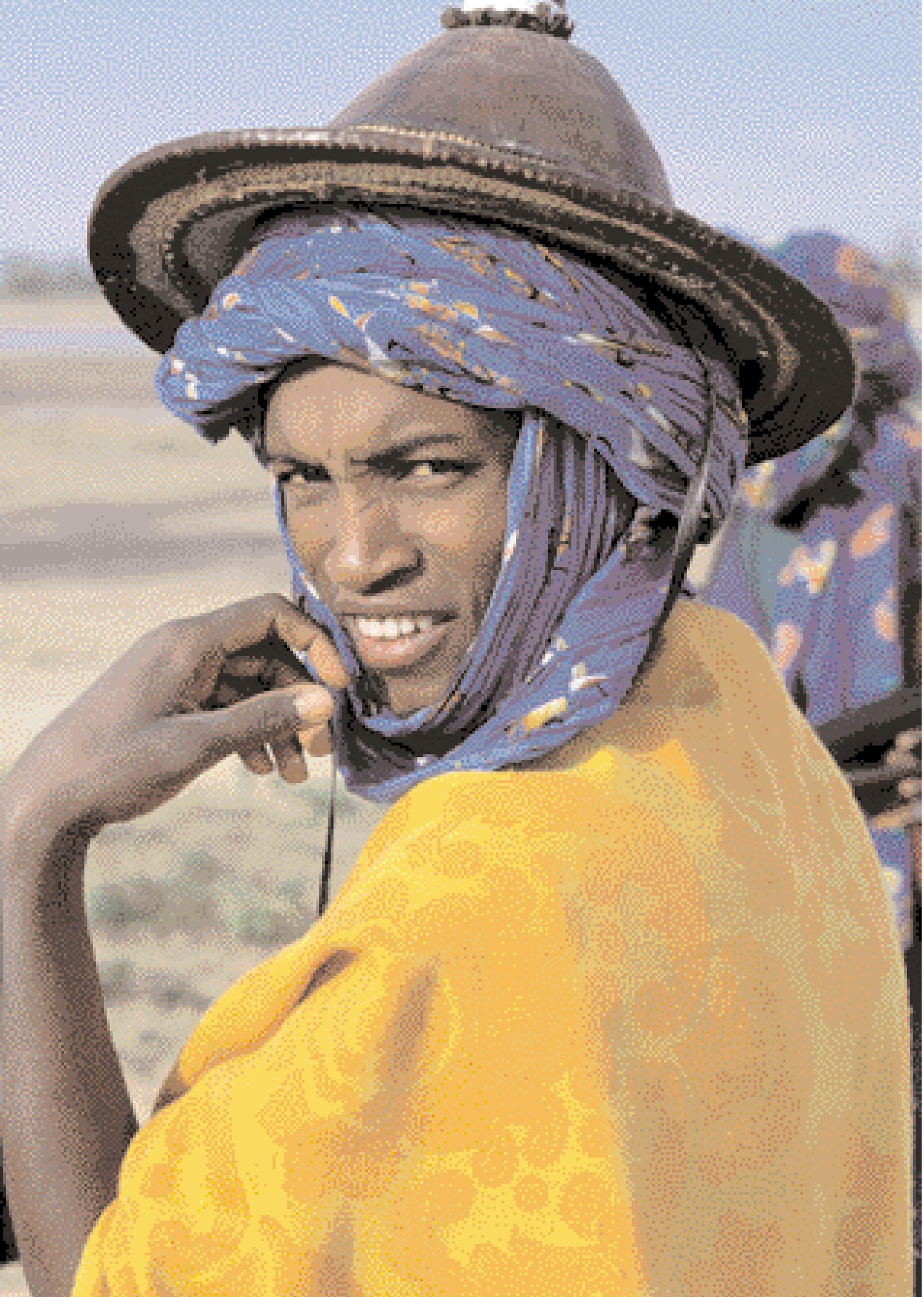
dans les Etats étrangers, lancement du chantier "management", notamment). Une vingtaine d'accords ont été signés cette année, signe de la vitalité du dialogue social au sein du Groupe.

Une nouvelle dimension pour les relations sociales

L'année 2003 a été marquée par la mise en place du comité de Groupe permettant l'ouverture d'un nouvel espace de dialogue sur la stratégie du Groupe entre l'AFD et ses différentes filiales. Par ailleurs, la structure des Instances Représentatives du Personnel s'est vue stabilisée cette année : le Comité Central d'Entreprise AFD/instituts d'émission a été remis en place dans le cadre de l'unité économique et sociale entre l'AFD et les instituts et peut désormais axer son rôle sur l'activité des différentes entités : AFD, Proparco et instituts d'émission.

Le renouvellement et l'amélioration des dispositions sociales

En lien avec les partenaires sociaux, l'AFD a cherché à refléter positivement les évolutions législatives dans le domaine social. Ainsi, des dispositions concernant le congé paternité, plus favorables que celles de la loi, ont été mises en œuvre dans le Groupe et, en application de la loi d'orientation pour l'Outre-mer, un dispositif de congé solidarité spécifique pour les établissements d'Outre-mer a été mis en place. Enfin, l'AFD a modernisé et amélioré son dispositif d'épargne salariale en proposant à son personnel un nouveau plan d'épargne entreprise. Le nouveau plan d'épargne entreprises de l'AFD offre désormais l'opportunité d'investir dans quatre fonds multi-entreprises (dont l'un comporte une part de titres émis par des entreprises ou associations solidaires), selon un degré de risque et de rendement différents.





L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DANS LES ÉTATS ÉTRANGERS

L'action de l'AFD en faveur de l'aide au développement des États étrangers a connu en 2003 deux évolutions importantes. Le Gouvernement français a autorisé l'AFD à intervenir dans six nouveaux pays : l'Égypte, la Jordanie, la Syrie, la Thaïlande, la Turquie et la Chine. Cette ouverture sur de nouvelles géographies permet à l'Agence de jouer pleinement son rôle de banque de développement sans pénaliser pour autant ses zones traditionnelles d'intervention, en particulier l'Afrique qui bénéficie de 77 % des subventions octroyées. Par ailleurs, les départements techniques de l'Agence, créés l'année précédente, ont entamé un travail de réflexion et de sélectivité dans leurs domaines d'intervention : environnement et développement rural, infrastructures et développement urbain, secteur financier et appui au secteur privé, santé et éducation. Autour de chacun de ces thèmes, la concertation engagée en 2003 se prolongera en 2004 auprès des acteurs du développement : les administrations de tutelle, les organismes de recherche, les organisations de solidarité internationale et les autres bailleurs de fonds.

DES GÉOGRAPHIES CIBLÉES

L'AFD intervient dans différentes parties du monde, en Afrique subsaharienne et dans l'Océan Indien, en Méditerranée orientale et méridionale, en Asie du Sud-Est, dans la Caraïbe ainsi que dans la région du plateau guyanais. Dans chacune de ces géographies, l'Agence a contribué au financement de projets de développement des Etats, des collectivités territoriales ou d'autres institutions publiques par des subventions ou des prêts à conditions concessionnelles. L'Agence et sa filiale Pro-parco soutiennent le développement du secteur privé par des crédits et d'autres instruments financiers tels que les garanties d'emprunt permettant la levée de ressources en monnaie locale.

Les engagements dans les pays en développement

L'activité du Groupe AFD s'est élevée à 947 M€ en aide projet* dont 847 M€ sous forme de concours traditionnels (dons et prêts), 70 M€ sous forme de garanties apportées à des établissements financiers (9 M€ au titre de l'AFD et 61 M€ au titre de Pro-parco) et 30 M€ pour des opérations financées sur ressources des contrats désendettement-développement*. L'Agence a également engagé 546 M€ pour des subventions et prêts d'ajustement structurel à la demande du gouvernement français sur allocation budgétaire. Au total, les engagements du Groupe AFD dans les pays en développement se sont élevés en 2003 à 1493 M€.

Répartition géographique de l'aide projet

En 2003, l'Afrique subsaharienne représente la moitié (47%) de l'aide projet du Groupe. L'Afrique centrale, australe et l'Océan Indien représentent 32% du volume des engagements, tout comme les pays du bassin méditerranéen. L'Afrique de l'Ouest représente 14%, les pays de l'Asie et du Pacifique 14% également et les pays des Caraïbes et d'Amérique latine 4%.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'AIDE PROJET

(y compris garanties et contrats désendettement-développement)

en millions €

| | |
|---------------------------------------|-----|
| Afrique subsaharienne et Océan Indien | 443 |
| Méditerranée | 302 |
| Asie et Pacifique | 131 |
| Caraïbes et Amérique latine | 39 |
| Multi-régions | 32 |
| Total | 947 |

* Les astérisques renvoient au glossaire page 95

L'Afrique subsaharienne

Le soutien au développement et à la croissance de l'Afrique subsaharienne demeure la priorité de l'AFD. En 2003, l'Agence a consacré plus de 77 % de ses subventions à ce continent. L'activité de crédit et de garantie est plus limitée et l'Afrique subsaharienne a représenté environ 35 % des engagements en 2003. Le développement des partenariats public-privé en Afrique de l'Ouest devrait permettre d'accroître cette proportion.

L'Afrique de l'Ouest

Les pays d'Afrique de l'Ouest présentent de nombreuses caractéristiques économiques communes. La région a un déficit d'épargne interne important au regard des besoins d'investissements. Sa capacité limitée d'attraction des investissements privés extérieurs entraîne une dépendance à l'égard des flux d'aide publique qui représentent environ 10% du revenu national brut des pays d'Afrique de l'Ouest. En outre, la faible diversification des exportations de ces pays les rend particulièrement vulnérables aux chocs extérieurs ainsi qu'à la dégradation des termes de l'échange.

DESSERTES EN EAU DE DAKAR : UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ RÉUSSI

La demande en eau de l'agglomération de Dakar va croître de 30 % dans les dix prochaines années et nécessitera dès 2003, pour améliorer la desserte en eau des quartiers périurbains, la mise en place de capacités supplémentaires ainsi que le renforcement du réseau. Pour faire face à ce besoin d'investissement, le gouvernement du Sénégal a entrepris une réforme du secteur de l'eau potable en 1996 en adoptant un système d'affermage reposant sur deux acteurs : la Sones, concessionnaire du patrimoine et maître d'ouvrage des infrastructures pour l'eau potable et la Sénégalaise des Eaux, opérateur privé, chargé d'exploiter les installations d'eau potable. Avec un premier concours de 53,3 M € en 1995, complété par un prêt de 6,25 M € en 2003, l'AFD, aux côtés de la Banque mondiale, de la Banque européenne d'investissement et de la KfW (coopération allemande), est un des principaux bailleurs du programme d'investissement de la Sones. Ce programme d'investissement permettra d'améliorer la gestion de la ressource en eau et d'étendre la desserte en eau potable à plus d'un million de personnes. La réforme institutionnelle du secteur de l'eau et la première phase du programme d'investissement sont un succès : la pénurie est résorbée, les pertes du réseau ont baissé de 30 %, le gouvernement a tenu ses engagements et le projet a trouvé son équilibre financier.

Les échanges intra-régionaux formels ne représentent que 10 à 15% du commerce extérieur total de la zone. Ces limites de l'intégration effective ont permis cependant de contenir l'impact de la crise ivoirienne sur la sous-région, les pays sahéliens ayant pu mettre en place des stratégies de contournement pour assurer leurs approvisionnements et acheminer leurs exportations. Dans ce contexte peu favorable, la croissance en Afrique de l'Ouest devrait néanmoins être proche de 4% pour 2003, soit une performance globalement supérieure à celle de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne.

La stratégie de l'Agence en Afrique de l'Ouest

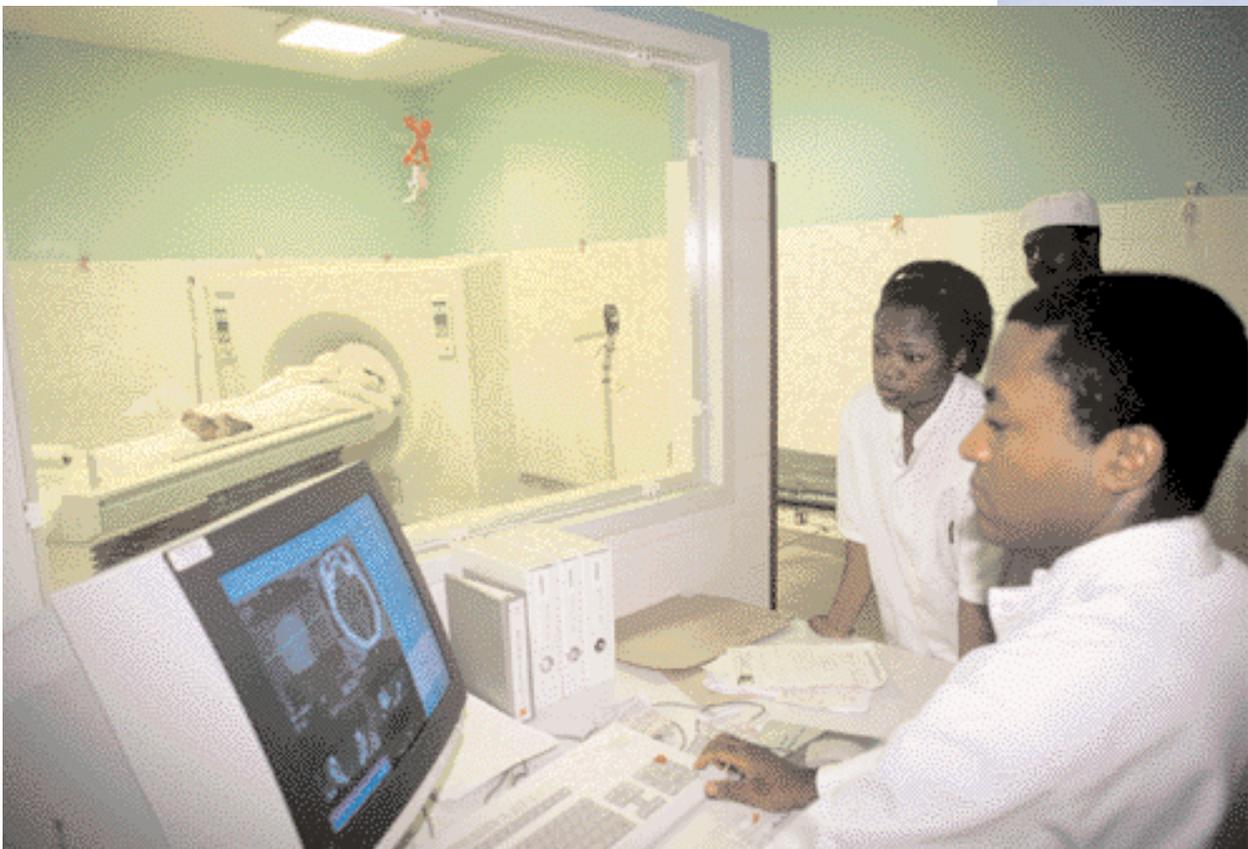
En 2003, les engagements de l'AFD se sont répartis principalement entre le développement rural (19%), l'aménagement du territoire et le développement urbain (45%), le développement humain (23%), l'essentiel étant composé de subventions. L'AFD a défini, pour l'ensemble de la zone, des priorités pour ses interventions :

- Soutenir la productivité agricole : l'agriculture reste dans la plupart des pays concernés la principale source de revenu des populations. Le soutien à sa productivité

est un enjeu majeur. Les actions de l'AFD sont plus particulièrement concentrées, compte tenu de son importance, sur la filière coton en zone soudano-sahélienne. Il s'agit de contribuer aux choix en matière de restructuration des filières, de soutenir l'émergence des organisations de producteurs, de diversifier les cultures et de favoriser la mise en place d'outils de financement adaptés. De façon plus spécifique, il est également prévu de soutenir des filières vivrières (riz) et l'élevage en zone subdésertique.

- Donner à la croissance les outils de son développement : l'objectif est notamment d'accompagner les pays confrontés à l'ouverture des marchés. Des programmes d'amélioration de la compétitivité des entreprises, incluant des volets de formation et d'appui au secteur financier, sont par exemple prévus au Sénégal. Par ailleurs, ce volet inclut le soutien aux entreprises gestionnaires de grandes infrastructures : eau, électricité, transport.

- Favoriser l'aménagement du territoire et accompagner la décentralisation : le soutien à ce processus est conduit dans les centres urbains à l'occasion du financement des infrastructures urbaines et des équi-



pements indispensables à l'accompagnement de leur croissance. Il l'est également en milieu rural, souvent à l'occasion de projets de développement local préparatoires à l'exercice de la responsabilité décentralisée.

■ Améliorer l'accès aux services sociaux : le retard en matière d'éducation est une des caractéristiques de ces pays. L'AFD consacre et consacrera une part importante de ses financements en Afrique de l'Ouest à développer l'éducation primaire, en particulier dans les pays éligibles au programme Fast Track*. Enfin, la santé est également un secteur dans lequel l'AFD est impliquée, en particulier à la faveur des contrats désendettement-développement*.

■ Contribuer à l'intégration régionale : cette problématique, soutenue par le Nepad*, est particulièrement pertinente en Afrique de l'Ouest. Elle a prouvé son importance à l'occasion de la crise en Côte d'Ivoire car elle a offert des opportunités pour la résolution des problèmes engendrés par cette crise, en particulier en matière de transport.

NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD) ET BONNE GOUVERNANCE

En Afrique de l'Ouest comme en Afrique centrale et australe, la programmation de l'AFD soutient de façon significative la démarche du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad*). Cette programmation trouve sa traduction dans le secteur des infrastructures, qui permet de donner rapidement une dimension opérationnelle à cette initiative. L'Agence s'efforce de mettre en synergie les principes fondateurs du Nepad* : l'intégration régionale, le partenariat public-privé et la bonne gouvernance. Il ne s'agit pas seulement de financer des projets d'infrastructures régionales sous forme de partenariats public - privé (qui ont toujours existé), mais d'y adjoindre une composante de "bonne gouvernance". Celle-ci doit également pouvoir être du ressort d'entités régionales. En pratique, l'AFD prévoit de financer, en partenariat avec le Ministère des Affaires Étrangères français, un appui à la mise en place de régulateurs régionaux dans le secteur de l'électricité et dans celui de la gestion des ressources en eau du fleuve Niger. Il s'agit aussi de soutenir les actions d'intégration régionale en matière de réglementation des transports et les programmes d'infrastructures incluant une composante de gouvernance régionale (interconnexion électrique Côte d'Ivoire-Burkina Faso, chemin de fer Dakar-Bamako). Dans le même esprit, l'AFD s'est associée au groupe de la Banque mondiale pour offrir en Afrique de l'Ouest une facilité de garantie permettant de relancer les partenariats public-privé.

PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS

Une formation sur les programmes sectoriels et financements budgétaires

Le Cefeb est l'organisme de formation du Groupe AFD. Il propose des sessions diplômantes et des séminaires à l'intention des responsables des pays en développement et en particulier d'Afrique. Un séminaire du Cefeb de dix jours a été organisé et financé conjointement par l'AFD et le Ministère des Affaires Étrangères, à l'automne 2003. L'auditoire était composé d'une trentaine de cadres de haut niveau issus de six pays d'Afrique francophone éligibles au contrat désendettement-développement* (C2D) : Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Madagascar, Mauritanie, République démocratique du Congo. Le séminaire a débuté par une information sur le fonctionnement de l'initiative multilatérale vis-à-vis des pays pauvres très endettés* (PPTE) et du volet additionnel français. Différents ateliers se sont tenus sur les circuits financiers, budgétaires et comptables, sur l'élaboration de programmes sectoriels et sur leur mise en œuvre dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Au-delà d'un séminaire de formation, cette réunion se voulait être un lieu d'échanges entre les responsables français du suivi de l'initiative PPTE* et ceux des pays bénéficiaires. Elle a laissé une large place au débat et au partage d'expériences et devrait, à terme, faciliter la mise en œuvre des contrats désendettement-développement dans les pays concernés.

L'Afrique centrale et australe

L'environnement économique de l'Afrique centrale et australe a été globalement favorable. Les pays pétroliers, devenus plus nombreux avec l'arrivée du Tchad où le pétrole coule depuis juillet 2003 et de São Tomé, ont bénéficié de cours élevés. Le redressement progressif des cours du coton dans les pays producteurs (Tchad, Cameroun, Mozambique) ainsi qu'une bonne pluviométrie dans les zones sahéliennes comme dans l'Océan Indien sont à l'origine d'une progression de la production agricole. Enfin, en Afrique australe, le Mozambique bénéficie d'investissements internationaux privés soutenus par l'économie sud-africaine, tandis qu'une expérience de coordination des bailleurs de fonds vise à favoriser la répartition des richesses en faveur des régions les plus pauvres. Au total et selon les données disponibles, la croissance économique aurait été supérieure en 2003 au taux de croissance démographique avec des résultats estimés à 4,5% en Afrique centrale, 7% au Mozambique et 9% à Madagascar et en République Démocratique du Congo. L'Afrique du Sud reste à un niveau de croissance moindre, 2,2% en 2003.

La stratégie de l'Agence en Afrique centrale et australe

La lutte contre la pauvreté et l'appui à la croissance économique sont les deux axes stratégiques qui orientent les financements de l'AFD. Les opérations financées sont ensuite déclinées autour de grandes problématiques en fonction des géographies et des instruments financiers disponibles :

■ le développement des infrastructures dans les domaines de l'eau et de l'assainissement est un axe important des activités de l'AFD. En 2003, ces programmes ont débouché sur des financements dans le secteur de l'hydraulique rurale au Tchad, de l'eau et de l'assainissement au Gabon et au Kenya.

■ la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles trouvent leur traduction en zone forestière dans le Bassin du Congo et dans les aires protégées, notamment au Mozambique.

■ en Afrique du Sud, le renforcement des infrastructures de base dans les "townships" et la promotion des populations défavorisées dans l'accession au capital des petites et moyennes entreprises sud-africaines sont également des priorités. En outre, l'Agence accorde son soutien à des projets d'infrastructure lourde, à caractère régional, qui relèvent de la problématique Nepad*.

Pour tous les pays de la région éligibles à l'initiative d'annulation de la dette, l'AFD inscrit ses interventions en cohérence avec les orientations du document stratégique de réduction de la pauvreté négocié avec le FMI et la Banque mondiale. Ce document, élaboré dans le cadre d'un travail participatif qui associe la société civile, fixe les orientations prioritaires proposées par le pays concerné. Dans ce cadre, l'AFD soutient le développement rural et la santé au Mozambique, la lutte contre le Sida en Ouganda, l'éducation de base en Tanzanie et à Madagascar. Par ailleurs, au Cameroun, la préparation du contrat désendettement-développement* (C2D) est en cours.

Les pays méditerranéens

Les pays des rives méridionales et orientales de la mer Méditerranée constituent un ensemble présentant une grande homogénéité. Ce patrimoine commun comporte autant d'atouts tangibles que d'éléments de vulnérabilité au regard des enjeux de développement : une pression démographique élevée, un milieu naturel fragile et une intégration régionale faible. La problématique de l'eau est particulièrement présente dans cette partie du monde, plusieurs pays

LA MICROFINANCE AU SERVICE DES POPULATIONS DÉFAVORISÉES EN AFRIQUE DU SUD

Parmi les handicaps structurels légués à l'économie sud-africaine par l'Apartheid figure en première place l'insuffisant niveau d'éducation, en particulier des populations durablement écartées de l'accès à l'enseignement et à la formation. Or l'accès au système universitaire, y compris par correspondance, demeure coûteux, les frais d'inscription annuels représentant, en moyenne, un mois de salaire pour les salariés à faibles revenus. Edu-Loan est une institution de microfinance dont l'activité unique consiste à prêter aux salariés n'ayant pas accès aux banques traditionnelles en raison de la faiblesse de leur revenu, les ressources financières nécessaires pour accéder à une formation. Les taux proposés par Edu-Loan sont inférieurs à ceux du marché grâce à des accords passés avec les universités qui accueillent les étudiants ayant recours à Edu-Loan : la diminution des frais d'inscription consentie par les universités est répercutée sur le taux d'intérêt offert aux étudiants. Edu-Loan souhaitait développer son activité, alors essentiellement concentrée sur les employés du secteur public et les institutions d'enseignement supérieur, en faveur des employés du secteur privé et de l'enseignement technique et secondaire. L'intervention de l'AFD, garante d'un emprunt en rands d'Edu-Loan auprès d'une banque sud-africaine, lui a permis de lever les ressources à court et à moyen terme nécessaires au financement de son plan de développement à hauteur de 75 millions de rands (9,75 M €).

QUELQUES FAITS MARQUANTS EN MÉDITERRANÉE

L'Agence a obtenu à la fin de l'année 2003 l'autorisation d'étendre son action en Jordanie, en Turquie, en Egypte et en Syrie. L'identification de projets sera engagée en 2004. L'Agence contribue, en cofinancement avec la Banque européenne d'investissement, à la réparation des dommages causés en Algérie par le séisme de Boumerdès (prêt de 50 M €), et a accordé son premier concours dans le secteur de la santé au Maroc (prêt de 30 M €). Dans les Territoires autonomes palestiniens, l'intervention de l'Agence prend la forme de subventions, les autres pays méditerranéens bénéficiant de prêts. Les concours de l'AFD portent principalement sur la maîtrise du cycle de l'eau et sur le financement de programmes créateurs d'emplois.

UN PARTENARIAT EXEMPLAIRE ENTRE SYNDICATS PROFESSIONNELS FRANÇAIS ET TUNISIENS

L'amélioration de la formation professionnelle est au cœur des préoccupations tunisiennes pour la compétitivité de l'économie. Depuis 1997, un partenariat original s'est instauré entre les branches professionnelles tunisiennes et françaises et l'Etat tunisien pour la réalisation de centres de formation professionnelle. Initié et financé par l'AFD, ce partenariat permet un véritable transfert de méthodes et de savoirs entre les syndicats professionnels français et tunisiens dans de nombreux secteurs : hôtellerie, cuir et chaussure, agroalimentaire, industries pharmaceutiques, bâtiment, électricité et électronique.

mobilisant l'ensemble de leurs stocks renouvelables, certains ayant même entamé leurs ressources fossiles.

Face à un retard économique persistant qui ne permet pas de faire face aux enjeux de développement, la création d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne, sur un horizon de dix ans, est désormais l'objectif économique qui structure les relations avec l'Europe. La période transitoire devra être gérée par ces Etats de sorte que leurs économies puissent s'adapter à la disparition progressive des barrières douanières et engranger les gains de compétitivité industrielle qui leur permettront de préserver les avantages dont ils disposent aujourd'hui. L'élimination des obstacles tarifaires a également des conséquences sur les finances publiques. Au stade actuel du démantèlement dans les pays les plus avancés dans le processus, Tunisie et Maroc, l'augmentation des recettes fiscales indirectes (TVA) compense la baisse des droits de douane. Un apport significatif d'investissements étrangers reste indispensable pour assurer une transition douce vers l'ouverture totale. Ces flux d'investissements étrangers sont cependant subordonnés à l'engagement, dans tous les pays, de réformes institutionnelles propres à assurer aux entrepreneurs un environnement de travail cohérent et stable.

La stratégie de l'Agence dans les pays méditerranéens
Le groupe de l'AFD intervient au Maghreb depuis 1992 et au Moyen-Orient depuis 1998. Au cours des cinq dernières années, le niveau d'engagement annuel moyen a été de 160 M€, dont 90% sous forme de prêts concessionnels au Maghreb. En outre, pour le compte de l'Etat français, un crédit de 500 M€ a été accordé en 2003 au Liban, pour restructurer sa dette publique et en réduire la charge. L'action de l'AFD en Méditer-

ranée s'est organisée autour du soutien à l'ouverture économique, de la lutte contre la pauvreté et de la réduction des inégalités et des déséquilibres régionaux. Elle participe également d'une réponse économique au traitement des enjeux de politique internationale que la France privilégie dans cette région : paix et stabilité, préservation et développement de l'influence française, problématique des migrations.

L'arrimage à l'Europe représente environ 15 % des engagements. Il concerne en particulier la mise à niveau* du tissu économique des pays concernés.

La problématique de l'eau représente environ 45 % des financements. Elle est présente sous de multiples aspects : eau potable, assainissement et irrigation, conservation de la ressource et gestion de la demande. La gestion à long terme des ressources en eau est un enjeu majeur pour tous ces pays et suppose, dès à présent, des arbitrages sur les usages concurrents de l'eau.

La modernisation des infrastructures dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations est également prioritaire. Elle concerne le milieu rural : routes, eau potable, électricité, soins de santé primaire. Elle concerne également le milieu urbain : viabilisation des quartiers défavorisés, création ou modernisation de réseaux d'assainissement, résorption de l'habitat insalubre.

L'Asie du Sud-Est

Caractérisée par une situation politique stable et une croissance économique robuste, l'Asie du Sud-Est fait une place croissante à la coopération régionale ainsi que l'illustrent le développement des échanges et la montée en puissance de l'initiative dite du Grand Mékong soutenue par la Banque asiatique de développement. Cette initiative, centrée sur la construction d'un maillage d'infrastructures de liaison (transports, interconnexions électriques, télécommunications), touche tous les pays riverains du fleuve Mékong.

La stratégie de l'Agence en Asie du Sud-Est

L'année 2003 représente une étape importante pour les interventions de l'AFD en Asie. En effet, l'Agence a été autorisée à travailler dans deux nouveaux pays, la Chine et la Thaïlande.

L'initiative du Grand Mékong amène l'AFD, sans abandonner le principe de stratégies d'intervention nationales adaptées aux besoins spécifiques de chacun de ces pays, à les compléter progressivement par une

LE PREMIER PROJET DE L'AFD EN CHINE

Le projet routier au Yunnan occidental, que cofinancent la Chine, la Banque asiatique de développement et l'AFD (qui apporte un concours de 35 M €), s'inscrit dans le programme de désenclavement d'une des provinces les plus pauvres du pays. Conforme à l'un des thèmes prioritaires de la stratégie chinoise de développement, il comprend d'une part, un axe à grand débit entre les villes de Baoshan et de Longling, ce qui en fait un des maillons du réseau d'infrastructures régionales de la région du Grand Mékong, et, d'autre part, un maillage de routes rurales secondaires desservant les petites localités de cette préfecture. Il vise à mettre en relation des provinces côtières à fort dynamisme économique avec la Chine "pauvre" de l'intérieur et à ouvrir aux échanges des communautés locales.

approche régionale. Celle-ci mettra l'accent sur les infrastructures de transport ainsi que la gestion des ressources naturelles dans le bassin du fleuve Mékong. Un fonds d'études spécifique a été mis en place auprès de la Banque asiatique de développement autour de



cette problématique. Dans les trois pays de la péninsule indochinoise, la lutte contre la pauvreté est restée en 2003 la priorité de l'AFD, avec un accent particulier sur les emplois de l'eau :

- en milieu rural, plusieurs projets financent des infrastructures d'irrigation qui, en améliorant la productivité de l'agriculture, permettront d'accroître les revenus des petits exploitants ;



■ en milieu urbain, il s'agit, pour l'essentiel, d'intervention dans la gestion de l'eau au profit des segments les plus défavorisés de la population.

Les interventions s'appuient sur une palette diversifiée d'outils financiers, selon le type d'opérations et le statut des pays :

■ subventions au Cambodge et au Laos pour les concours aux Etats, les fonds d'études et de préparation de projets ainsi que la contribution aux programmes de renforcement des capacités commerciales ;

■ prêts souverains concessionnels ou très concessionnels au Vietnam ;

■ prêts concessionnels en Chine, en lien avec la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement.

La Caraïbe et le plateau des Guyanes

En 2003, les conditions du développement n'ont été favorables ni en Haïti ni en République dominicaine. Haïti est en effet confronté à une situation politique

et économique qui ne permet pas de mettre en place de nouveaux concours souverains. L'Agence continue toutefois d'instruire des projets au bénéfice direct des populations, avec un accent particulier sur les questions de santé. La République dominicaine affronte une grave crise financière, dont elle tente de sortir avec l'appui des bailleurs de fonds multilatéraux. Ces difficultés conduisent l'Etat à réduire drastiquement son recours à des financements extérieurs et induisent, de ce fait, un certain repli des interventions de l'Agence. Celle-ci poursuit néanmoins son activité en "prêts non souverains", en particulier en faveur d'un projet d'enseignement supérieur qui a également reçu un financement de Proparco en 2003.

Par ailleurs, l'AFD intervient au titre de la coopération régionale dans d'autres Etats de la Caraïbe et du plateau des Guyanes, et en particulier dans la région des Petites Antilles. L'année 2003 a été consacrée à l'instruction de nouvelles interventions régionales (énergie, santé) et locales. Les projets en cours, essentiellement dans le secteur de l'eau, qu'elle met en œuvre à Saint-Christophe et Nieves, à Grenade, et à Sainte-Lucie, ont été poursuivis.



UNE APPROCHE SECTORIELLE

En qualité de banque de développement et dans le cadre des nouvelles orientations qu'elle s'est fixées, l'AFD propose des financements plus sélectifs, à la croisée des besoins des pays du Sud et des domaines d'expertise de l'Agence. L'AFD souhaite ainsi concentrer ses financements dans les domaines où elle a acquis un savoir-faire reconnu. Les engagements de l'Agence en 2003 traduisent la mise en place progressive de ces domaines de concentration. Dans la pratique, les interventions de l'AFD s'inscrivent dans des cadres variés : aide projet stricto sensu, appui aux programmes sectoriels menés par les pays bénéficiaires avec plusieurs bailleurs de fonds, aide aux budgets des Etats dans le cadre de programmes de lutte contre la pauvreté. Au plan de la répartition sectorielle, on constatera la forte demande dans les secteurs des infrastructures et du développement urbain (53 %) ainsi que le renforcement de la part consacrée au développement urbain (12% contre 10% l'année précédente). A noter que les concours accordés aux établissements financiers ont été répartis en fonction des bénéficiaires "in fine".

LES FINANCEMENTS DU GROUPE AFD PAR SECTEUR :
CRÉDITS, DONNS, GARANTIES, RÉALLOCATION DES REMBOURSEMENTS DE DETTE (C2D)
en millions € en %

| | | |
|--|------------|------------|
| Aménagement du territoire, infrastructures et développement urbain | 504 | 53 |
| Développement urbain | 188 | 20 |
| Eau potable et assainissement | 117 | 12 |
| Transport | 85 | 9 |
| Energie | 75 | 8 |
| Autres infrastructures | 39 | 4 |
| Secteurs productifs | 293 | 31 |
| Secteur financier et bancaire | 153 | 16 |
| Industrie | 72 | 8 |
| Développement rural et protection de l'environnement | 68 | 7 |
| Développement humain | 111 | 12 |
| Santé | 56 | 6 |
| Education | 55 | 6 |
| Divers | 39 | 4 |
| Total | 947 | 100 |

Infrastructures et développement urbain

Les infrastructures de réseaux – eau potable et assainissement, électricité, transports, télécommunications, déchets urbains, etc – sont à la fois facteurs de lutte contre la pauvreté et à l'origine de développement économique. L'eau et l'assainissement sont les premiers vecteurs d'amélioration de la santé et de diminution de la mortalité. Avec l'électricité, les transports et les télécommunications, l'eau est un "service essentiel" qui contribue à la lutte contre la pauvreté et au respect de la dignité humaine. De même, la desserte en eau potable

LES ENGAGEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'EAU

Les engagements dans le secteur de l'eau continuent à se développer. Les projets d'assainissement et d'eau potable ont représenté, en 2003, 12% des engagements du Groupe AFD et 17% des engagements de l'AFD, hors Proparco, dont 37% en milieu rural et 63% en milieu urbain et semi-urbain. La gestion et la protection de la ressource en eau représentent 6,8% des engagements. Pour apprécier en totalité l'effort relatif à l'eau, il faut encore ajouter des montants partiels de projet de développement local intégré, incluant des composantes d'eau. Les engagements liés à l'eau ont ainsi représenté au total 203 M €, soit 29% des engagements de l'AFD.

des quartiers pauvres et des zones défavorisées contribue à la réduction des inégalités. Ces réseaux sont également des "facteurs de production" primordiaux pour les économies. L'amélioration de leurs performances et l'accroissement de la desserte demeurent des objectifs importants pour la croissance. L'amélioration de leur gestion et de leur fiabilité est une priorité économique.

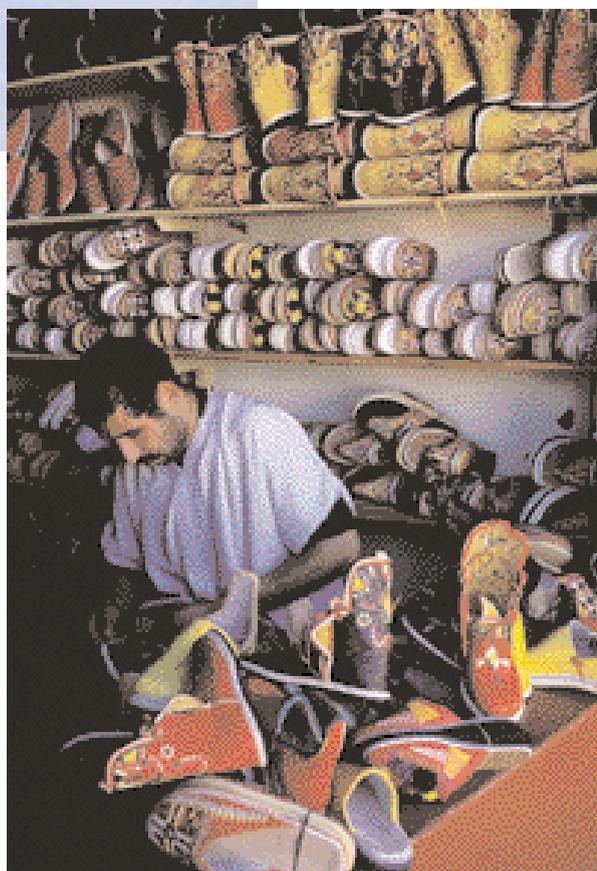


Dans le même temps, la croissance urbaine est l'un des grands défis de la planète pour les prochaines décennies. D'importants mouvements démographiques convergent vers les villes. L'urbanisation va souvent de pair avec l'accélération économique : elle permet des gains de productivité. La ville est également source de tensions sociales et environnementales. L'aménagement des centres urbains est nécessaire pour faciliter la circulation des biens et des personnes, pour délivrer les services de base aux populations et enfin pour protéger celles-ci des effets des dégradations environnementales et des risques de santé publique. Une approche globale de la ville et l'émergence de capacités de gestion municipale sont des défis importants pour la démocratisation des sociétés.

L'approche de l'Agence pour les infrastructures

En 2003, l'AFD a poursuivi ses efforts en faveur des infrastructures, en cherchant à promouvoir des démarches innovantes et en développant des partenariats multiples dans le cadre de la libéralisation des secteurs. Plusieurs principes ont sous-tendu les opérations de financement :

- la définition d'une meilleure complémentarité entre acteurs publics et opérateurs privés ;



- la recherche d'une implication du secteur privé, à la fois au niveau du secteur privé local et des groupes internationaux ;

- le développement de l'intermédiation sociale pour la desserte des populations défavorisées ;

- l'ouverture à la concurrence afin de renforcer la productivité, favoriser l'innovation, accroître les recettes du secteur et attirer les investissements ;

- le renforcement des régulations au travers des politiques sectorielles, des dispositions tarifaires et du renforcement des organismes publics de régulation.

Dans le secteur de l'eau, les projets visent à contribuer aux objectifs du millénaire et donc à réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes n'ayant pas un accès durable à l'eau et à l'assainissement. Pour l'alimentation de la ville de Kisumu au Kenya, par exemple, l'AFD accompagne un important volet de réforme institutionnelle défini par le gouvernement kenyan. Ce volet prévoit la mise en place de sociétés autonomes, associant des conseils intercommunaux à la gestion du secteur. Pour la desserte des quartiers pauvres, une démarche de financement, sur la base des résultats en faveur des bénéficiaires (démarche dite d'*output based aid*) est mise en place. Plus généralement, les projets reposent sur des principes de gestion durable : une tarification adaptée aux charges récurrentes, une participation accrue des usagers au niveau local, la recherche de modèles de délégation aux entrepreneurs locaux.

Dans le secteur de l'électricité, l'Agence a contribué en Afrique, aux côtés de la Banque mondiale, aux réflexions en cours sur la libéralisation du secteur en vue des prochains programmes d'investissement notamment au Sénégal, Mali, Burkina-Faso, à Madagascar, en République du Congo. Un programme doit voir le jour en 2004 visant le développement des interconnexions électriques régionales et l'amélioration de la gouvernance économique du secteur, dans une perspective Nepad*. Il devrait permettre la mise en place d'une régulation sectorielle régionale.

L'approche de l'Agence en matière de développement urbain
En matière d'aménagement urbain, les financements ont principalement concerné la construction d'infrastructures d'assainissement au Gabon et dans six villes au Vietnam, la rénovation de quartiers d'habitat pauvre en Tunisie et en Algérie, où il s'agit de réduire rapidement les dégâts du séisme du mois de juin 2003,

ainsi que la réhabilitation des marchés centraux et de leurs voiries d'accès à Madagascar, au Cambodge et au Bénin. L'AFD intervient également aux côtés de la Banque mondiale pour la rénovation du tissu urbain lié à des sites de patrimoine culturel au Liban. De nombreux financements, nouveaux ou en cours, accompagnent un renforcement des capacités de gestion municipale. Plusieurs opérations s'inscrivent par ailleurs en synergie avec des actions de coopération décentralisée comme au Cambodge, au Vietnam et au Gabon. Cette convergence s'exprime par la complémentarité des actions financées et, dans certains cas, par une assistance à la maîtrise d'ouvrage apportée par les collectivités locales françaises.

Les stratégies et les propositions opérationnelles promues par l'AFD sont venues nourrir les propositions françaises sur les grands enjeux de l'agenda mondial : lutte contre la pauvreté, partenariat multiple, objectifs du millénaire sur l'eau et l'assainissement, suppression des bidonvilles, politiques de décentralisation et émergence des collectivités locales, promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, etc. Ces propositions ont été défendues à l'occasion de plusieurs événements internationaux tels que le troisième forum mondial de l'eau (Kyoto), le troisième sommet des maires africains Africités (Yaoundé), et le dixième anniversaire du Comité international de sauvegarde d'Angkor.

Le développement durable des zones rurales

Les zones rurales dans les pays d'intervention de l'AFD sont souvent dans une situation fragile. Les activités économiques ont fréquemment consommé leur capital de ressources qu'elles soient agricoles, forestières, d'élevage ou de pêche. Ces activités, souvent menées selon des logiques "minières", ont pu conduire à des régressions écologiques qui réduisent les capacités de production des populations. En outre, les agricultures, essentiellement familiales dans les pays du Sud, ont des difficultés à être compétitives face aux subventions et aux aides alimentaires des pays du Nord. Les pays gardent une forte dépendance vis-à-vis d'un secteur agricole souvent insuffisamment organisé, mais qui concerne encore plus de la moitié de la population et des exportations. Les opportunités de diversification de leurs économies sont rares, faute de formation et d'infrastructures. Des modèles de développement durable qui permettraient, en zone rurale, de sortir de la contradiction entre croissance économique et exploitation non maîtrisée des ressources naturelles sont encore à inventer.



COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET PROTECTION DU PATRIMOINE URBAIN AU LAOS

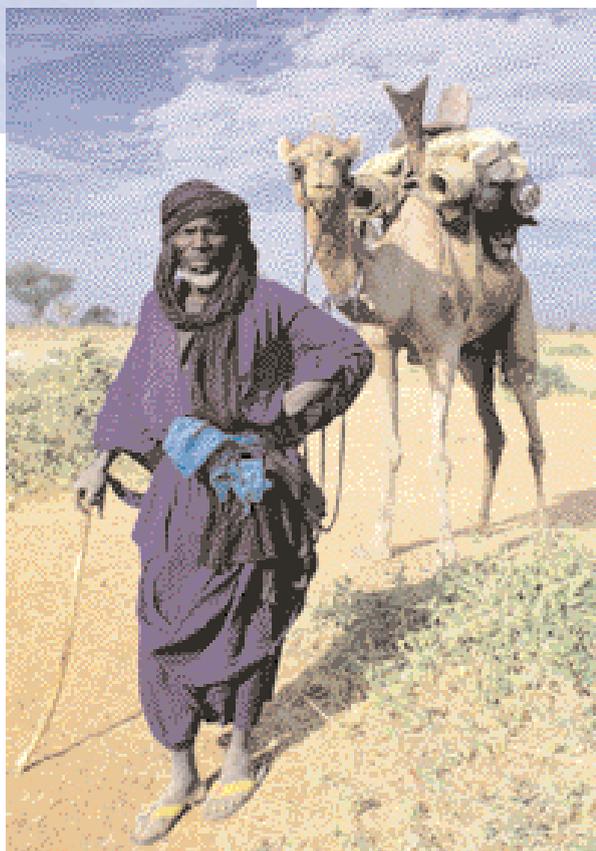
A la suite du premier projet d'appui à la ville de Luang Prabang, la *Mission pour l'évaluation et la capitalisation* (*) a conduit une évaluation dont voici un résumé : "la ville de Luang Prabang, ancienne capitale du Laos jusqu'en 1946, est un site exceptionnel. La ville a été inscrite en 1995 sur la liste des villes du patrimoine mondial. Pour respecter les normes de l'Unesco et les concilier avec le développement urbain en constante progression, Luang Prabang a reçu l'appui de la ville de Chinon et une coopération décentralisée s'est instaurée entre les deux villes. L'intervention de l'AFD, pour un montant de 1,8 M€, s'est inscrite à un moment où les financements nécessaires au développement du site ont dépassé les ressources de la ville de Chinon. L'AFD a donc accordé un premier financement qui avait un double objectif : d'une part, mettre en place une structure forte, la Maison du Patrimoine, qui serait le pivot de l'opération, et d'autre part, permettre la finalisation d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur du site, la formation des architectes, ainsi que des fonds incitatifs pour aider les villageois à améliorer leur habitat". L'évaluation a montré que l'intervention de l'AFD a été pertinente même si elle s'inscrivait dans un domaine où le manque d'expérience constituait un handicap important. Le projet a rencontré certaines difficultés d'organisation et de cohérence mais le financement a permis des réalisations de rénovation reconnues pour leur grande qualité. L'évaluation a été transmise aux autorités Lao. Cette restitution a entraîné des décisions du côté Lao qui ont permis de rendre plus efficace la deuxième intervention de l'AFD, aujourd'hui en cours.

(*) La *Mission pour l'évaluation et la capitalisation* est chargée, au sein de l'AFD, de la conduite des évaluations rétrospectives. Depuis deux ans, son champ a été élargi aux évaluations sectorielles, thématiques et géographiques, portant sur des durées longues (souvent une décennie) nécessitant parfois l'appel à des expertises externes. Un rapport sur les évaluations 2001-2002 est disponible sur simple demande.

L'approche de l'Agence

Dans ce contexte, l'AFD traduit son engagement dans le développement durable des zones rurales par trois axes principaux :

- la gestion durable des ressources naturelles qui sont l'outil de production des ruraux, en liaison avec les grandes conventions environnementales. Il s'agit de concevoir et de mettre en place d'autres modes de gestion des ressources naturelles et d'en protéger, de surcroît, une partie pour les générations futures ;
- la croissance durable de la production agricole avec la promotion d'agricultures compétitives et régulées en s'appuyant sur des filières de production aux forts enjeux économiques. Cela implique un effort accru dans l'amélioration des performances des systèmes de production agricole ;
- l'amélioration des conditions de vie des populations avec le développement des infrastructures et des services locaux dans le cadre d'un aménagement raisonné du territoire ainsi que la promotion de la décentralisation.



Au plan des projets, l'AFD a soutenu des opérations qui visent à développer les conditions d'une gestion durable de la ressource en eau. Conformément aux conclusions de la conférence de Johannesburg, l'Agence s'est engagée dans un programme d'appui à la gestion des fleuves internationaux, conjointement avec le Ministère des Affaires Etrangères et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). L'appui à l'Autorité du Bassin du Niger constitue une première étape. L'objectif final est de positionner cette institution comme la structure de concertation des Etats membres sur la ressource en eau.

L'Agence soutient des actions dans le domaine de l'irrigation. Dans les pays d'intervention, l'irrigation représente souvent 80 % de la consommation d'eau. Le projet du périmètre de Phuc Hoa au Vietnam, réalisé en cofinancement avec la Banque asiatique de développement, permet l'irrigation de plus de 100 000 hectares sur le delta du Mékong. Avec la création d'organismes de gestion et de concertation au niveau des périmètres et des bassins versants, ce projet conforte l'alimentation en eau potable d'Ho Chi Minh Ville. Il prévoit la responsabilisation des usagers dans la gestion et la maintenance et il permet la clarification foncière, conditions nécessaires au développement de productions agricoles compétitives.

Par ailleurs, l'Agence a poursuivi son engagement dans la protection de la biodiversité dans les forêts du bassin du Congo. En partenariat avec la Banque mondiale, le FFEM et en liaison avec de grandes ONG internationales, l'AFD participe à l'émergence de politiques nationales forestières. Il s'agit pour l'Agence de donner une traduction concrète à la notion de gestion durable des espaces forestiers définie à Helsinki en 1993 et dans le cadre de la Convention pour la préservation de la diversité biologique, issue du Sommet de la Terre de Rio. Dans ce cadre, l'Agence finance les schémas de gestion durable des espaces forestiers des entreprises bénéficiaires de concessions de longue durée.

En Afrique de l'Est et à Madagascar, la protection de la biodiversité nécessite également la création de parcs naturels. Les projets soutenus par l'Agence sont conditionnés par l'implication des populations environnantes et la mise en place des montages institutionnels et financiers assurant la pérennité des "espaces protégés" au-delà de l'intervention de bailleurs de fonds internationaux. Dans cet esprit, l'AFD, en cofinancement avec le FFEM, WWF et le gouvernement mozambicain, participe au développement du parc national des

“Quirimbas”. Les spécificités en terme de biodiversité marine et terrestre de ce parc sont reconnues internationalement et sa création bénéficie d’un appui explicite des populations locales.

La lutte contre la désertification et la dégradation des terres est un thème constant des interventions de l’Agence.

L’agriculture de conservation ou de préservation de la fertilité des sols est l’objet d’un programme en Tunisie, en Afrique sahélienne, à Madagascar et au Laos. Les premiers résultats obtenus devraient permettre d’étendre ces techniques à d’autres géographies, avec l’appui de la Banque mondiale et du Fonds pour l’environnement mondial (FEM).

La gestion concertée des ressources agro-pastorales est un axe prioritaire des actions en zone soudano-sahélienne ; les programmes développés au Niger et au Tchad permettent une action concertée des ressources en eau, en sol et en pâturage, et s’appuient sur l’émergence d’une politique nationale d’intervention propre à chaque pays ; ces programmes

UNE GESTION DURABLE DES ESPACES FORESTIERS

Les financements de l’AFD sont dédiés exclusivement à la préparation de plans d’aménagement durable des concessions forestières. La préparation de ces plans dure en moyenne trois ans et comporte trois volets :

- un volet forestier qui consiste à calculer la possibilité annuelle de récolte de grumes qui n’entame pas les capacités de renouvellement de la forêt ;
- un volet écologique, fondé sur des inventaires de faune et de flore, qui se traduit par la mise en réserve intégrale des zones les plus fragiles ;
- un volet social destiné à préserver les droits d’usage traditionnels et à améliorer le mode de vie des populations locales.

Durant cette période, toutes les dispositions sont prises pour garantir la qualité des études et le contrôle de la bonne utilisation des fonds. A chaque étape du projet, des bureaux d’études et des cabinets d’audit comptable, indépendants de l’AFD et des entreprises forestières, sont mobilisés pour contrôler tant les aspects techniques que les aspects financiers.



donnent lieu à une action concertée avec d'autres bailleurs, réunissant notamment la Banque mondiale, l'Union Européenne et la coopération allemande.

L'appui aux programmes de développement local est une priorité des interventions en milieu rural, afin de pouvoir réaliser avec les collectivités locales les programmes d'équipement indispensables au mieux-être des populations. En Tunisie, l'AFD accompagne une politique nationale sectorielle de l'eau dans la perspective du recentrage du rôle de l'Etat et du transfert des compétences aux collectivités locales. De même au Tchad, le programme prévoit une composante villageoise d'accès à l'eau potable qui vise, dans le cadre d'une approche participative, le renforcement de la motivation des bénéficiaires et, par conséquent, la pérennité de la gestion des équipements par les communautés d'usagers.

En 2003, l'AFD a participé à des réunions internationales sur la biodiversité, les parcs nationaux, la lutte contre la désertification, le changement climatique, la recherche de règles communes pour la construction de



LE SOUTIEN DE L'AFD ET DU FFEM AU DÉVELOPPEMENT DE L'AIRE PROTÉGÉE DE MERU AU KENYA

Le tourisme est un élément fondamental de l'économie kenyane : il contribue au tiers des recettes en devises, à 20 % du PNB et génère près d'un dixième des emplois du pays. Le Kenya est un des rares pays à avoir mis en œuvre avec succès une politique de promotion et de gestion d'aires protégées, soit une soixantaine de parcs et réserves sur l'ensemble du territoire. Le Parc de Meru, créé il y a près d'un demi-siècle, a été l'un des plus attractifs du Kenya dans les années quatre-vingts. Depuis, il a souffert d'une dégradation liée à l'insécurité au nord du Kenya. La fréquentation touristique du parc a alors chuté et le braconnage a décimé la faune. Le projet a permis de relancer le tourisme en réintégrant la zone dans les destinations touristiques privilégiées. Il a permis de rétablir la zone, importante du point de vue de la faune et de la flore, comme un des lieux principaux de conservation de la biodiversité du Kenya. Enfin, le projet a veillé à développer les retombées sociales pour les communautés riveraines, y compris par la restauration de la stabilité et de la sécurité. Ce projet est une illustration de la complémentarité des actions entre l'AFD et le FFEM. Le financement de l'AFD, d'un montant de 8,2 M €, est essentiellement destiné à l'acquisition d'infrastructures et d'équipements tandis que le financement du FFEM, d'un montant de 1,8 M €, couvre plus particulièrement les coûts de restauration de la biodiversité et les investissements destinés aux communautés riveraines.

barrages. L'Agence a également contribué à la formulation de recommandations sur les politiques de libéralisation des économies et des marchés ainsi que sur l'intégration de l'agriculture dans les négociations internationales sur le commerce. La mise en parallèle des actions en faveur de la préservation de la compétitivité du coton africain et la recherche des moyens d'atténuation des distorsions du marché est pour l'Agence une priorité.

Santé et éducation : les secteurs du développement humain

L'ensemble des bailleurs de fonds s'est engagé à soutenir la réalisation des objectifs du millénaire d'ici à 2015 pour l'accès à l'éducation et l'amélioration de la santé. L'éducation pour tous est un des objectifs majeurs : tous les enfants, filles comme garçons, doivent pouvoir achever un cycle primaire complet de qualité, garant

d'une alphabétisation durable à l'âge adulte. Pour atteindre cet objectif, les pays concernés doivent faire de l'éducation une priorité budgétaire mais surtout améliorer leur efficacité dans l'utilisation des ressources. Dans ce cadre, l'initiative Fast Track*, lancée en 2002 et dont la France a assuré la co-présidence en 2003, vise à accroître les flux d'aide internationale dans ce secteur. Parmi les grands enjeux de la santé, on retrouve d'une part, la lutte contre les grandes endémies dont en premier lieu la lutte contre le VIH et d'autre part, la réduction de la mortalité maternelle et infantile. Ces deux questions renvoient au fonctionnement des systèmes de santé et à leur capacité de soigner convenablement les populations. Ceci suppose la disponibilité de personnels qualifiés capables d'établir une relation de confiance avec les patients, l'existence d'infrastructures et d'équipements sanitaires, la mise à disposition de médicaments, tout ceci à un coût acceptable pour les populations pauvres.

L'approche de l'Agence dans le domaine de l'éducation
Acteur du secteur de l'éducation depuis 1999, l'Agence a défini deux priorités pour ses financements par subvention dans les pays les moins avancés : l'éducation primaire et la formation professionnelle. Les interventions en faveur de l'enseignement supérieur ou de l'enseignement privé font l'objet de concours sous forme de prêts. L'AFD s'inscrit ainsi dans les engagements internationaux souscrits par la France. En matière d'éducation primaire, les concours de l'AFD s'opèrent dans une logique de partenariat. La priorité est donnée aux pays faiblement scolarisés disposant d'une politique sectorielle crédible, soutenue par la communauté des bailleurs de fonds dans le cadre d'un programme d'investissement favorisant la cohérence des interventions. Deux modes d'intervention sont possibles : soit la prise en charge d'une région déterminée, c'est le cas par exemple au Sénégal (voir l'encadré ci-contre), soit une participation au programme sectoriel lorsque les interventions des différents partenaires sont intégrées dans un programme national de développement du secteur. C'est le cas en Tanzanie et au Burkina-Faso.

Dans le domaine de la formation professionnelle, il s'agit de favoriser l'accès aux qualifications des jeunes issus des enseignements primaire et secondaire dans une perspective de mise à niveau* de l'économie. Les projets doivent permettre une révision des dispositifs de formation sur la base d'un partenariat entre l'Etat et les opérateurs économiques. Il s'agit également de promouvoir l'alternance et de favoriser une meilleure articulation entre formation initiale et formation continue. Ces interventions se sont développées, d'abord sur

EXTENSION ET MISE À NIVEAU DU RÉSEAU SCOLAIRE DANS LA BANLIEUE DE DAKAR

L'AFD cofinance depuis 1999 avec la Banque mondiale, le Ministère des Affaires Etrangères et la coopération canadienne (ACDI) le *Programme décennal éducation formation*. Après un premier projet dans des zones rurales, l'AFD renouvelle sa contribution au programme en ciblant les populations vulnérables de la banlieue de Dakar (Pikine, Guediawaye, Thiaroye) où les indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont inférieurs à la moyenne nationale. Le financement de l'AFD permettra l'extension et la mise à niveau du réseau scolaire, favorisera une gestion participative des écoles et une meilleure prise en compte de l'enseignement privé. La maîtrise d'ouvrage des communes sera renforcée dans le processus de construction et de réhabilitation des écoles comme dans le suivi des projets d'école. Elles recevront une dotation budgétaire complétant leurs apports pour la maintenance des écoles. L'administration décentralisée sera également responsabilisée dans la gestion des dépenses d'encadrement, de formation et de promotion des projets d'école.

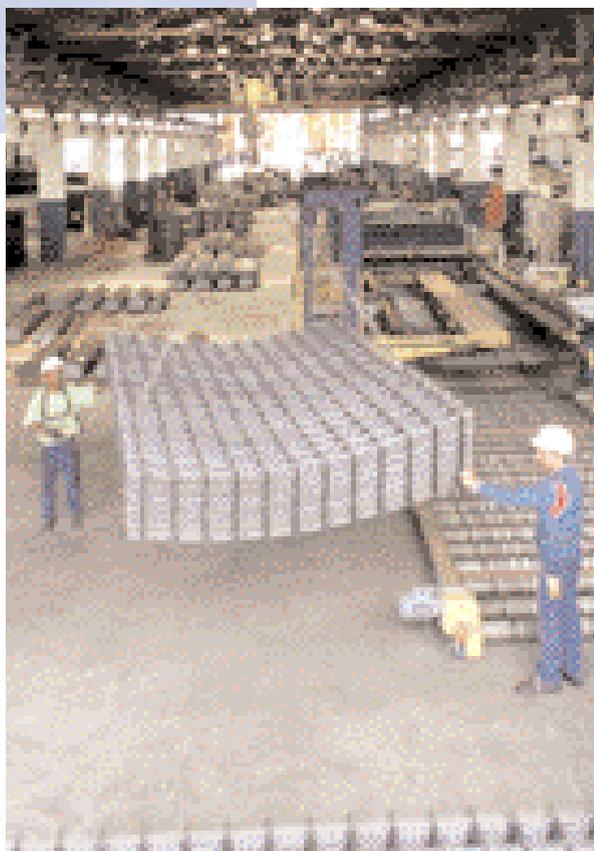
prêt, dans les pays émergents (Tunisie, Maroc, Vietnam). Il est désormais prévu de les étendre progressivement aux pays les moins avancés.

L'approche de l'Agence dans le domaine de la santé
Comme en matière d'éducation, les concours dans le domaine de la santé s'inscrivent dans le cadre de politiques soutenues par la communauté de bailleurs de fonds. Ils visent à renforcer l'offre de soins primaires et secondaires au niveau décentralisé en répondant aux priorités sectorielles : diminution de la mortalité maternelle et infantile, diminution de la prévalence des maladies transmissibles. Les modes d'intervention proposés privilégient l'approche "programme" voire l'aide budgétaire lorsque les conditions le permettent. L'AFD cherche également à développer les synergies entre le secteur santé et ses autres secteurs d'intervention, notamment celui de l'eau, de l'éducation et de la microfinance (pour le développement des mutuelles de santé). Ces orientations stratégiques ont trouvé leur application concrète en 2003 avec cinq nouveaux concours approuvés. Ces concours ont permis non seulement de rééquilibrer l'approche sectorielle santé de l'AFD en faveur d'une approche "programme" qui représente désormais 78 % du portefeuille santé, mais aussi de diversifier les instruments financiers puisqu'un programme est financé sur subvention (Mali), un autre sur prêt (Maroc) et trois sur C2D (Mozambique et Ouganda).

La modernisation des secteurs financiers locaux et l'appui au secteur privé

Les marchés financiers des pays en développement sont touchés par deux grandes évolutions : l'évolution du rôle de l'Etat dans un contexte de mondialisation des marchés et le mouvement des sociétés vers l'urbanisation et l'industrialisation qui crée toute une gamme de besoins de services financiers. Les systèmes financiers de ces pays sont souvent fragiles en raison d'une allocation souvent administrée des ressources, de la faiblesse des normes réglementaires, comptables et opérationnelles ainsi que du recours quasi-systématique à des financements étrangers de court terme en raison du développement insuffisant des marchés financiers locaux.

Le soutien aux systèmes financiers doit également favoriser et accompagner l'appui au secteur privé dans ces pays. Le secteur privé joue en effet un rôle central dans la réduction de la pauvreté grâce à la création d'emplois et à l'augmentation de revenu des populations ; dans les pays émergents, il se crée en moyenne dix fois plus d'emplois dans le secteur privé –particulièrement les micro-entreprises et les



PME qui représentent entre 60 et 75 % des emplois recensés– que dans le secteur public.

L'approche de l'Agence dans la modernisation des secteurs financiers locaux

L'AFD accorde une attention croissante aux secteurs financiers locaux. Des systèmes financiers performants favorisent l'émergence d'un environnement économique stable et efficace. Ils favorisent également la cohésion sociale, grâce à l'accès des plus pauvres aux services financiers. L'Agence a sensiblement renforcé ses actions dans ce secteur : les volumes annuels d'octroi au secteur bancaire, aux secteurs financiers et à la microfinance ont plus que doublé pour atteindre 143 millions d'euros en moyenne annuelle en 2002-2003 (à comparer à une moyenne annuelle de 63 millions d'euros entre 1999 et 2001). Les interventions traditionnelles de l'AFD dans ce domaine, lignes de crédit bancaire et opérations de microfinance, se sont réorientées vers trois objectifs majeurs :

- obtenir un effet structurant : l'AFD s'est efforcée de développer des programmes d'appui aux réformes des secteurs financiers au Vietnam en collaboration avec la Banque asiatique de développement et en Afrique de l'Ouest avec la Banque mondiale. L'Agence a également soutenu des opérations permettant la mobilisation de l'épargne locale en faveur d'intermédiaires financiers spécialisés notamment dans le domaine du financement des collectivités locales, ainsi que des opérations d'appui aux systèmes financiers en accompagnement de programmes de mise à niveau et de microfinance ;

- inciter les intermédiaires financiers, qu'ils soient publics ou privés, à offrir des solutions de financement en monnaie locale à des populations défavorisées qui n'ont traditionnellement pas accès à leurs services ; ceci est tout particulièrement vrai dans des secteurs essentiels tels que les secteurs sociaux, les infrastructures de base et les secteurs agricoles ;

- faire la jonction entre les opérations de microfinance et les intermédiaires financiers formels. Dans un souci d'intégrer les expériences du passé, l'AFD a procédé à un recentrage de ses actions. Ce recentrage vise à favoriser l'articulation entre les institutions de microfinance et le secteur bancaire traditionnel et à diversifier les actions, en particulier dans les domaines sociaux (santé, éducation) et dans celui de la petite entreprise. Enfin, dans ce domaine, l'AFD a contribué à alimenter la réflexion internationale. Reconnue comme un bailleur de fonds de référence dans ce secteur, l'AFD doit organiser en 2004 avec le CGAP (instance de concertation des

bailleurs de fonds et des experts de la microfinance) et le PNUD une réunion de haut niveau sur la microfinance avec l'ensemble des bailleurs de fonds du secteur.

L'ensemble des opérations de microfinance appuyées par l'AFD aujourd'hui donne un accès direct au crédit à plus de 1,5 million de bénéficiaires et à leurs familles.

L'approche de l'Agence dans l'appui au secteur privé

Le Groupe AFD a mis très tôt dans ses priorités le renforcement de la compétitivité du secteur privé (en particulier la mise à niveau des entreprises) en favorisant son accès au crédit, aux services et aux marchés mondiaux. En complément de l'action de Proparco en faveur de ce secteur (voir page suivante), l'AFD a développé une gamme d'outils d'intervention en faveur des entreprises, en partenariat avec les principaux bailleurs de fonds actifs dans ce domaine.

Le développement des partenariats public-privé

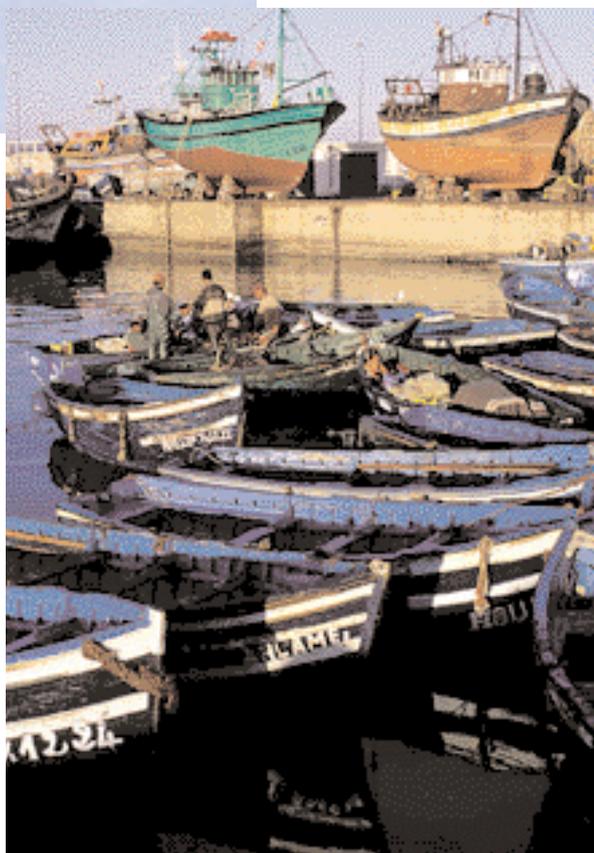
Le statut d'institution financière spécialisée permet à l'AFD de disposer d'une gamme complète d'instruments financiers vers le secteur public comme privé (don, prêt concessionnel, prêt aux conditions du mar-

ché, garantie, prise de participation) et de bénéficier de l'expertise acquise dans son activité d'ingénierie financière, en particulier l'analyse des risques dans des zones géographiques difficiles. L'AFD est ainsi un des premiers bailleurs de fonds à avoir développé une activité en direction des entreprises publiques ou privées. Cette activité a été relancée depuis deux ans afin de limiter le désengagement constaté de nombreux intervenants. Le volume de ces prêts a ainsi triplé depuis la mise en place de la nouvelle stratégie de l'AFD pour atteindre 147 M€ en 2003. Ces prêts se sont essentiellement concentrés sur des projets d'infrastructure en financement direct ou en intermédiation bancaire, le plus souvent en partenariat public-privé, dans des schémas d'affermage, de concession ou de privatisation. L'AFD a, par exemple, financé ces deux dernières années plusieurs projets régionaux d'infrastructures dans le cadre du Nepad*. La mobilisation de financements en monnaie locale est également un facteur clef de la réussite des partenariats public-privé. L'AFD s'efforce donc de développer des solutions financières innovantes visant à favoriser les investissements, en particulier des garanties qui permettent d'atténuer les risques inhérents à ces pays pour les investisseurs.



UN EXEMPLE DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ DANS LE CADRE DU NEPAD : MOTRACO

Dans le prolongement de l'investissement d'un groupe anglo-australien dans la fonderie d'aluminium Mozal au Mozambique, les sociétés d'électricité du Mozambique, du Swaziland et d'Afrique du Sud ont créé l'opérateur de transport indépendant Motraco afin de connecter le réseau sud-africain à Mozal via le Mozambique et le Swaziland par deux lignes haute tension de 400 kiloVolts. La construction de ces lignes représente un investissement total de 125 M\$, financé par des fonds propres et par des emprunts contractés auprès des bailleurs de fonds internationaux, dont la Banque européenne d'investissement et l'AFD, pour un montant de 12,5 M€. Cette interconnexion permet d'améliorer la qualité de l'électricité distribuée au Mozambique et au Swaziland, pour un coût limité pour les deux sociétés d'électricité. Le projet Motraco est considéré par de nombreux bailleurs comme s'inscrivant de manière exemplaire dans la démarche du Nepad*. En effet, Motraco répond aux critères de bonne gouvernance (régulation par les trois actionnaires), d'intégration régionale, d'impact sur la croissance et de viabilité technique et financière.



Le renforcement des capacités commerciales des pays en développement

L'AFD et la Direction des Relations Economiques Extérieures du Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie ont signé en 2002 une convention créant un dispositif spécifique qui vise à développer les capacités commerciales des pays en développement pour intégrer le commerce mondial. Ce programme triennal 2002-2005 est doté de 25 M€ en subventions et porte sur douze pays : Algérie, Mali, Mauritanie, Sénégal, Ghana, Guinée, Côte d'Ivoire, Madagascar, Éthiopie, Djibouti, Cambodge, Vietnam. Quatre projets ont été approuvés en 2003 : un programme de mise à niveau des entreprises au Sénégal, un projet de création de labels d'appellation d'origine au Cambodge, un programme d'amélioration de la qualité et d'appui à la commercialisation du caoutchouc au Cambodge et un accord cadre au Vietnam. Trois autres projets ont été identifiés en 2003, conjointement par les agences de l'AFD et les missions économiques des pays éligibles.

Les fonds de garantie

Le dispositif *Assurance du risque d'investissement dans la zone de solidarité prioritaire (Ariz)* a pour objectif de favoriser la création et le développement d'entreprises locales. L'année 2003 a été marquée par un ensemble d'améliorations du dispositif. Celui-ci peut désormais opérer dans l'ensemble des pays d'intervention de l'AFD en s'articulant, au cas par cas, avec les autres fonds existants. Ces améliorations se sont traduites par une reprise de l'activité du fonds. L'Agence a également appuyé la mise en place de fonds de garantie dans les pays de la zone de solidarité prioritaire*, comme au Maroc ou des fonds de garantie inter-bancaires dans des contextes de sortie de crise, comme à Madagascar en 2002.

L'appui au secteur privé : l'activité de Proparco

La société de Promotion et de participation pour la coopération économique (Proparco) est une société financière de développement créée en 1977 et détenue à 67,5 % par l'AFD. Son capital social est de 142,56 M€. Parmi les actionnaires privés de Proparco, on compte sept organismes financiers français, dix organismes financiers internationaux et vingt sociétés industrielles et de service.

Au cœur du développement durable

Proparco intervient dans la plupart des pays les plus pauvres, plus particulièrement ceux du continent africain. Son activité est consacrée au financement de projets d'investissement privés. Se plaçant au cœur du développement durable, la société inscrit ses

concours financiers et ses prestations de service dans les thématiques prioritaires du Groupe AFD. Ces concours doivent être à la fois bénéficiaires au plan financier et utiles au développement des pays de sa zone d'intervention. Les interventions de Proparco en 2003 se sont rassemblées autour de quatre grandes thématiques :

- le développement d'infrastructures performantes au service des populations : depuis plusieurs années, Proparco est engagé dans le soutien à des programmes de libéralisation et de développement des infrastructures (eau, électricité, télécommunications, transports) répondant à la logique moderne de partenariat entre les autorités publiques et les opérateurs privés. La société a sélectionné les projets qui lui paraissent les plus déterminants par leurs effets sur l'investissement productif et les plus utiles par leur contribution à la lutte contre la pauvreté ;

- la modernisation et la sécurisation des systèmes financiers par l'innovation et la complémentarité aux offres locales : la société s'est attachée à compléter et à renforcer les systèmes financiers locaux en facilitant

l'offre de produits d'épargne de qualité et de facilités de crédit à moyen ou long terme appropriées aux investisseurs ;

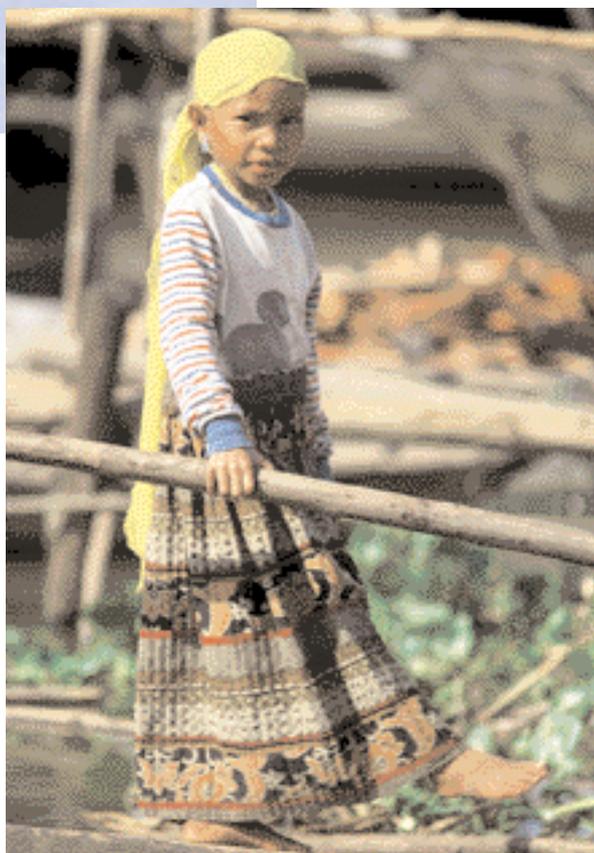
- le financement d'entreprises modernes qui valorisent l'emploi de compétences locales : la société a poursuivi une stratégie principalement orientée vers les transferts de capacité, de management et d'expertise de façon à ce que les dirigeants nationaux prennent rapidement ou progressivement des responsabilités dans la gestion des sociétés. La société a également contribué à l'émergence d'entrepreneurs locaux en leur donnant les moyens de devenir propriétaires de leur entreprise ou de concourir à leur développement en renforçant leurs fonds propres ;

- le soutien au secteur productif en lien direct avec les thématiques du développement durable, et notamment les entreprises dans les secteurs de la santé et de l'éducation pour permettre la diffusion au plus grand nombre de l'accès aux soins, des techniques les plus récentes, et des équipements les plus efficaces, ainsi que les projets prévoyant la préservation des espaces naturels et réduisant l'émission de gaz à effet de serre.



LE FINANCEMENT D'UN AÉROPORT AU CAMBODGE

Le Cambodge, un des pays les plus pauvres du monde, dispose d'un patrimoine culturel et naturel unique. Le tourisme est l'une des principales sources de devises de ce pays et l'un des principaux moteurs de sa croissance. Les infrastructures de transport ont été ravagées par plusieurs années de conflit et leur déficience pénalise fortement le développement des échanges. Les deux aéroports internationaux par lesquels transite l'essentiel du transport international passager sont donc des infrastructures clés du royaume. Ils ont accueilli 1,5 million de passagers en 2002. Proparco a octroyé un prêt de 10 MUSD à la société concessionnaire, afin de financer, dans les deux aéroports, des investissements comprenant la construction de nouvelles aérogares internationales, l'extension des pistes, la construction de nouveaux taxiways et de nouvelles aires de stationnement des avions. Cette opération, au cœur de la mission de Proparco d'aide aux concessions de service public, constitue le premier financement d'envergure à recours limité au Cambodge. Elle soutient également la modernisation progressive du Royaume et son ouverture sur le monde extérieur, en renforçant la cohésion régionale.



Un environnement économique difficile

Après plusieurs années de croissance ininterrompue de ses engagements, Proparco s'est trouvée, en 2003, confrontée à un environnement difficile. En dépit de ce contexte défavorable (crise politique en Côte d'Ivoire, crise financière en République Dominicaine, récession économique mondiale, dépréciation de la devise américaine...), Proparco a enregistré un niveau d'activité supérieur à celui de 2002, avec un montant total d'engagements de 271,4 M€, notamment grâce à la croissance des octrois de garanties et des prises de participation.

En termes financiers, le bilan au 31 décembre 2003 s'élève à 690,4 M€, soit une diminution de 1,1% par rapport au 31 décembre 2002, l'encours brut des prêts atteint 500,2 M€, le portefeuille de participations 66,4 M€ et le total des risques 790,3 M€. Le produit net bancaire de l'exercice 2003 s'élève à 19,1 M€, en retrait de 10% par rapport à celui de 2002 en raison de la baisse du cours du dollar, devise dans laquelle est libellée une part significative des concours de Proparco, le résultat courant avant impôt à 0,9 M€ et le résultat net, affecté par les provisions sur les risques évoqués plus haut, à 1,3 M€.

Organisation et gouvernance

Au niveau de son organisation et de sa gouvernance, la société s'est conformée aux recommandations des autorités de contrôle en matière de séparation des fonctions et s'est organisée pour optimiser son fonctionnement. Proparco s'est dotée d'un nouveau modèle de prévision financière qui intègre des scénarii de variabilité des devises et plus particulièrement de la devise américaine (qui représente à elle seule environ la moitié de ses engagements) et a renforcé le suivi des risques et le contrôle des contreparties.

Les programmes de coopération délégués

Le Ministère des Affaires Etrangères confie à l'AFD la gestion de projets de coopération dans les Etats de la zone de solidarité prioritaire, mais aussi, en dehors de cette zone, la gestion d'opérations régionales ou sectorielles en fonction des engagements pris par la France. Au cours de l'année 2003, un volume de financement de 7,8 M€ a été délégué pour la poursuite d'opérations en cours ainsi que pour l'engagement de nouveaux projets.

Europe Orientale

En 2003, deux opérations, dont l'exécution technique a été confiée à l'AFD, sont en cours d'exécution : en Bulgarie le pont de Vidin-Calafat (5 M€) et en Macédoine, la station de traitement d'eau potable de la ville de Kokani (2 M€).

Maghreb

Le fonds d'études sur le Maghreb a permis de financer une soixantaine d'études en faveur de projets dans les secteurs du développement agricole, du développement urbain et de l'environnement.

Pacifique Sud

Dans ces pays, le fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique est un des instruments de l'aide française. Ce fonds délègue à l'AFD la gestion financière et parfois technique de la quasi-totalité des projets agréés par le Comité directeur du Pacifique.

Asie

En Asie, le montant des crédits délégués s'élève à 32 M€. Le Ministère des Affaires Etrangères poursuit son action en faveur des projets de reconstruction de l'Afghanistan. Au titre de l'année 2003, une délégation de crédits complémentaires de 3 M€ a été principalement affectée au secteur de la santé en faveur de la société civile afghane et de la lutte contre la drogue.

Au Vietnam, au Laos, en Thaïlande et au Cambodge, les délégations de crédit complémentaires, à hauteur

de 2 M€ en 2003, ont permis de poursuivre les opérations engagées les années précédentes dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Les autres pays

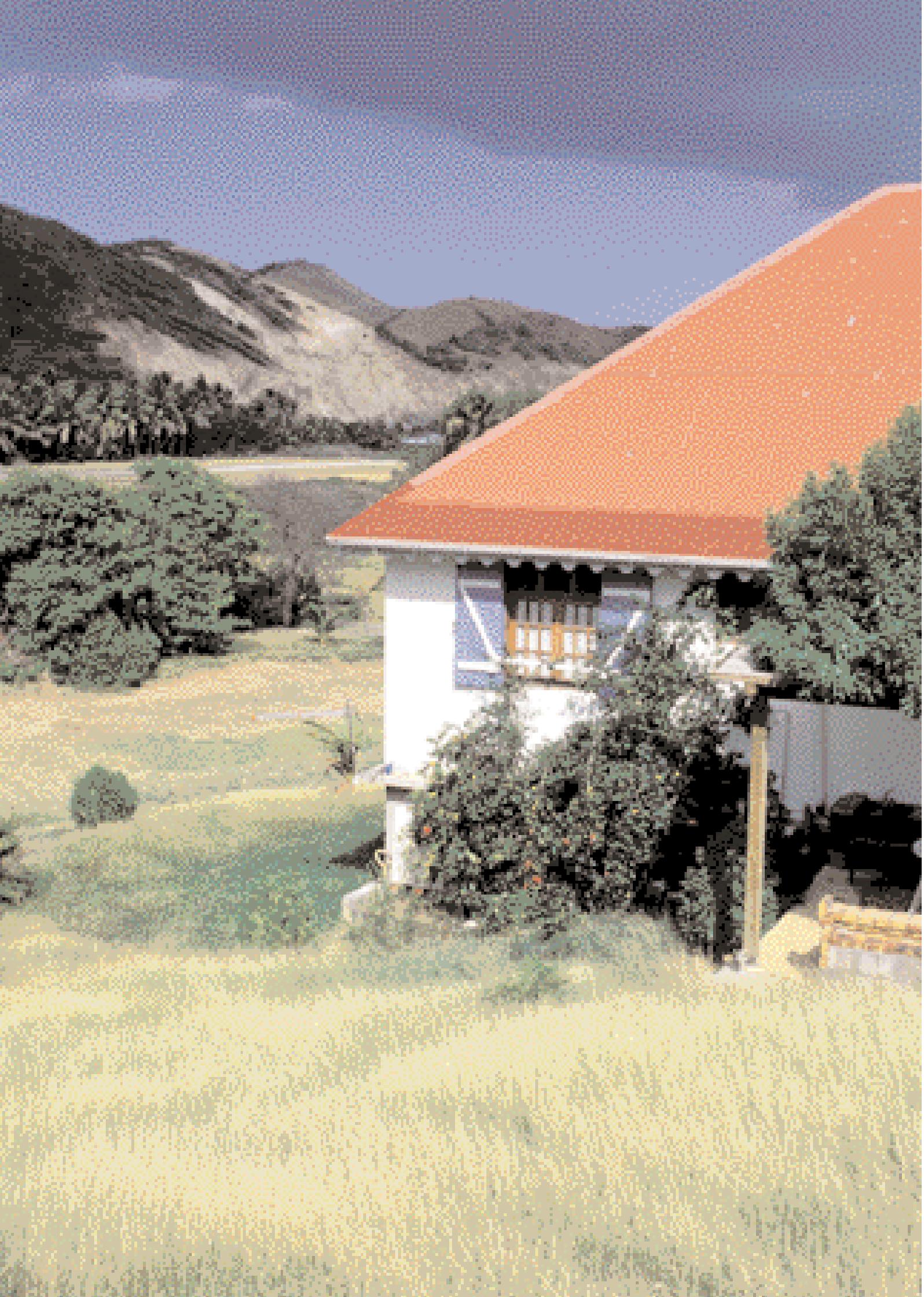
Deux nouveaux programmes de recherche sont mis en œuvre fin 2003 pour un montant global de 2,2 M€ :

- un programme de recherche en réseau (Inde, Chine, Brésil, Allemagne, Israël) qui vise à faciliter et à développer une coopération scientifique et technologique de haut niveau entre les laboratoires de recherche français et ceux des pays ciblés ;
- un programme de coopération pour la recherche universitaire et scientifique, conçu et conduit en partenariat entre les établissements universitaires ou de recherche de pays membres de la zone de solidarité prioritaire et des établissements universitaires ou de recherche français.

Partenariats hospitaliers

Depuis 1996, sur des crédits sectoriels santé, 2,6 M€ ont été alloués pour favoriser les projets de partenariat entre hôpitaux français et hôpitaux des pays d'Europe orientale, d'Asie, d'Amérique Latine et d'Afrique.







LA PROMOTION DES ÉCONOMIES DE L'OUTRE-MER

Depuis 1946, l'AFD a pour mission d'assurer une offre publique de référence en matière de financement du développement économique et social de l'Outre-mer. Sa présence est assurée localement par des agences implantées dans chacune des géographies, et relayée par ses filiales financières et un réseau de sociétés immobilières. Cette année, l'Agence a fait le choix stratégique de cession des sociétés de crédit dans les départements d'Outre-mer, afin de devenir un établissement de place et de faire bénéficier de ses concours l'ensemble des institutions financières. De cette façon, l'Agence sort du jeu concurrentiel et renforce son action en faveur du développement en étroite collaboration avec les acteurs locaux et le système bancaire. Partenaire d'institutions financières nationales et locales, l'Agence œuvre avec elles à la mise en place des outils financiers propices à la création et à la croissance du secteur entrepreneurial et productif de l'Outre-mer. Partenaire des collectivités publiques, l'AFD les aide à financer leurs programmes et projets d'investissement, et assure avec elles la construction et la gestion du logement et des opérations d'aménagement. Ensemble, elles favorisent l'insertion économique de l'Outre-mer dans l'environnement régional.

LES ENGAGEMENTS DANS L'OUTRE-MER

Les missions de l'Agence Française de Développement ont accompagné les mutations des économies de l'Outre-mer et les politiques publiques de promotion de leur développement. Aujourd'hui, les progrès de la décentralisation ainsi que, de façon plus exceptionnelle, la cession des filiales financières de l'AFD amènent l'Agence à repositionner ses interventions. Le volume global des engagements de l'AFD dans l'Outre-mer s'est établi à 610 M€ en 2003 (auxquels il convient d'ajouter les 5 M€ pour le rachat de la Sofotom), un niveau élevé et stable par rapport à l'activité de l'exercice 2002. Les octrois de l'AFD dans l'Outre-mer représentent environ 40 % de la totalité des engagements du Groupe en terme d'aide projet. Cette activité s'exerce sur deux axes principaux : le financement de collectivités publiques, d'établissements publics et de sociétés d'économie mixte (252 M€), et le refinancement d'établissements bancaires (333 M€), auxquels s'ajoutent quelques financements directs accordés au secteur privé (8 M€).

LA COOPÉRATION RÉGIONALE

Depuis 2002, l'AFD mène une démarche d'appui à l'insertion des économies de l'Outre-mer dans leur environnement régional. L'AFD cherche désormais à promouvoir la coopération régionale d'intérêt commun, en partenariat avec les collectivités ultramarines, grâce à ses financements. En 2003, cette collaboration s'est concrétisée en Martinique par la signature d'une convention de gestion financière du Fonds local de coopération régionale, dont le comité de gestion associe l'ensemble des acteurs publics et collectivités. Les thèmes de coopération concernent notamment le soutien aux investissements ultramarins dans les pays étrangers, les infrastructures régionales d'intérêt commun, les programmes régionaux de santé et de tourisme ainsi que les projets de développement pour lutter contre les migrations non maîtrisées.





Par ailleurs, l'AFD a investi dans de nouveaux outils d'ingénierie financière pour des interventions de nature plus ponctuelle et de montants plus modestes (21,7 M€ au total). En 2003, 1 M€ a été investi dans une holding visant à exercer une activité de capital-investissement dans chaque département d'Outre-mer, 5 M€ ont été mobilisés pour le rachat de la Sofotom – société de garantie présente dans les géographies du Pacifique – et 13 M€ ont été réservés, pour le compte de l'Etat, au soutien à la filière banane en Guadeloupe et en Martinique. L'Agence a également apporté aux communes les moyens nécessaires à la mobilisation des subventions européennes permettant la réalisation des investissements programmés ; en 2003, 2,7 M€ ont été consacrés au préfinancement de ces subventions.

Les financements accordés en 2003 se répartissent pour 70 % dans les départements d'Outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte et pour 30 % dans les géographies du Pacifique : Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna. Cette répartition est sensiblement comparable à l'exercice 2002. Elle s'explique par l'importance des refinancements bancaires apportés dans les départements d'Outre-mer (271 M€ contre 63 M€ dans les collectivités du Pacifique). En effet, les filiales financières de ces départements ne collectent pas de dépôts et ont dû

LE FINANCEMENT DE LA FILIÈRE BANANE EN GUADELOUPE ET EN MARTINIQUE

L'Etat a décidé de renforcer les capacités financières des planteurs de bananes de la Guadeloupe et de la Martinique et de favoriser ainsi la relance et la compétitivité de la production bananière. A la suite d'une conjoncture de marché très difficile en 2002, il s'agit d'anticiper les conséquences de l'élargissement de l'Union européenne en 2004 ainsi que le passage au système uniquement tarifaire en 2006. L'AFD a en 2003, pour le compte de l'Etat, consenti six prêts pour un total de 13 M€ aux groupements de producteurs de bananes de la Guadeloupe et de la Martinique. Le montage de l'opération intègre une convention formalisée par l'AFD avec l'Office de développement de l'économie agricole dans les départements d'Outre-mer du ministère de l'Agriculture qui prend en charge les intérêts des prêts ce qui permet aux planteurs de bénéficier d'un financement à taux zéro.

être, jusqu'à leur cession en décembre 2003, refinancées en totalité par l'AFD. A l'inverse, au regard de leur population, les prêts directs sont, proportionnellement, favorables aux collectivités du Pacifique (114 M€ contre 146 M€), car l'AFD y joue un rôle important en faveur du logement social avec plus de 15 % du total des prêts directs.



LA PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dans le cadre du programme régional pour la maîtrise de l'énergie en Guadeloupe, l'AFD a contribué à hauteur de 2,8 M€ au financement d'un projet de ferme éolienne afin d'encourager l'implantation par des promoteurs privés de projets de développement des énergies renouvelables.

LE PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

L'Agence a approfondi son partenariat avec les collectivités locales en proposant notamment, au-delà des financements, des prestations de conseil, de formation, un accompagnement de restructurations financières, ainsi que la recherche de produits financiers mieux adaptés. L'Agence soutient également les actions de coopération régionale, en s'appuyant notamment sur son expérience en matière de coopération internationale et de développement.

Le partenariat avec les collectivités publiques s'exprime également dans le secteur du logement social. La promotion du logement social entre en effet, depuis l'origine, dans les missions de l'établissement, le plus souvent par le biais de sociétés d'économie mixte dont l'AFD est actionnaire et dont elle appuie financièrement les projets.

Le financement et le conseil aux collectivités et établissements publics

L'AFD a mobilisé, en 2003, 208 M€ de concours en faveur des collectivités et établissements publics

d'Outre-mer, stabilisant ainsi à un niveau élevé le soutien qu'elle leur apporte. Au-delà de l'octroi de concours, l'appui aux collectivités et établissements publics nécessite une adaptation constante des produits proposés par l'Agence. L'accent a été mis en 2003 sur la modernisation des outils financiers (facilité de trésorerie annuellement consolidable en prêt long terme) et sur les préfinancements de subventions communautaires.

Les financements accordés dans les départements d'Outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte

S'élevant à 131 M€ en 2003, les financements accordés aux collectivités et établissements publics dans les départements d'Outre-mer connaissent une baisse sensible par rapport à 2002 (- 19 %), année marquée par un niveau d'engagement exceptionnel en Guadeloupe. Cette baisse des engagements en direction du secteur public s'accompagne d'une répartition géographique modifiée, qui repose, notamment, sur le dynamisme des programmes d'investissement des collectivités et établissements publics de La Réunion.



LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ENGAGEMENTS ACCORDÉS AUX COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER À SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ET À MAYOTTE

en millions €

| | 2002 | % | 2003 | % |
|--------------------------|------|------|------|------|
| Guadeloupe | 76,4 | 47,2 | 43,3 | 33 |
| Guyane | 10,3 | 6,4 | 2,5 | 1,9 |
| Martinique | 25,5 | 15,8 | 9 | 6,9 |
| La Réunion | 47,3 | 29,3 | 71,5 | 54,6 |
| Mayotte | 1 | 0,6 | 3,2 | 2,4 |
| Saint-Pierre-et-Miquelon | 1,2 | 0,7 | 1,5 | 1,2 |

Les financements accordés dans les collectivités du Pacifique

En 2003, le montant des financements des collectivités et établissements publics s'est accru selon un rythme soutenu dans les géographies du Pacifique (+ 32 % par rapport à 2002) pour atteindre un montant de 75,4 M€. La répartition géographique de ces concours s'est très nettement infléchi en faveur de la Nouvelle-Calédonie, en raison du financement d'une opération exceptionnelle dans le domaine des infrastructures portuaires.

LE PRÉFINANCEMENT DE SUBVENTIONS EUROPÉENNES

L'AFD s'est dotée en juin 2003 d'un nouvel outil destiné aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux attributaires de subventions de l'Union européenne. Ces derniers ne disposent pas toujours de la trésorerie nécessaire pour financer les investissements prévus alors que les subventions de l'Union européenne ne sont versées qu'une fois les travaux réalisés. L'intervention de l'AFD, sous forme de prêt de courte durée, consiste à mettre à disposition de ces collectivités ou établissements un montant équivalent à celui de la subvention communautaire attendue, pour leur permettre de poursuivre leurs travaux. Ce type de prêt, ne pouvant excéder trente-six mois, est remboursable, dès que la subvention européenne est touchée. Les premiers octrois de l'AFD au titre de ce nouvel outil ont concerné la Guyane et la Guadeloupe.

En Polynésie française, les financements sont centrés sur quelques collectivités importantes qui consacrent une grande partie des financements accordés aux dépenses d'infrastructures programmées dans les archipels éloignés de Tahiti.



En Nouvelle-Calédonie, le portefeuille demeure beaucoup plus diversifié (25 bénéficiaires en 2003) et touche les grandes collectivités, mais également la plupart des petites collectivités situées dans les Provinces du Nord et des Iles. En 2003, la demande des collectivités de Nouvelle-Calédonie en ressource bonifiée s'est accentuée. Depuis juin 2002, dans le cadre de l'appui à la politique de rééquilibrage économique réaffirmée dans l'Accord de Nouméa de 1998, la Province Nord et la Province des Iles bénéficient de cette ressource bonifiée pour l'ensemble de leurs investissements, quelle que soit leur affectation sectorielle.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ENGAGEMENTS ACCORDÉS
AUX COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DES COLLECTIVITÉS
DU PACIFIQUE.

en millions €

| | 2002 | % | 2003 | % |
|---------------------|------|------|------|------|
| Nouvelle-Calédonie | 33 | 48,5 | 54,3 | 72,1 |
| Polynésie française | 35 | 51,5 | 21,1 | 27,9 |

Le conseil financier

Les agences locales de l'AFD accompagnent les politiques d'investissement des différentes collectivités d'une activité de conseil adaptée à la relation établie

L'AMÉLIORATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ DANS L'OUTRE-MER

La mise à niveau des équipements de santé publique constitue l'une des priorités de l'AFD. En 2003, l'Agence a consenti sept prêts, totalisant 30,1 M €, à des établissements publics hospitaliers afin de leur permettre d'apurer leur situation financière, dans le cadre de contrats d'objectifs et de moyens définissant les conditions de leur redressement, ou d'investir. Dans ce second cas, les investissements s'effectuent dans le cadre des préconisations de schémas régionaux d'organisation sanitaire validés par les Agences régionales d'hospitalisation et le ministère de tutelle. Les financements de l'AFD ont ainsi bénéficié à cinq unités hospitalières à la Guadeloupe, à la Martinique, à La Réunion, et à Mayotte. Plus des deux tiers du montant global de ces concours ont été assortis d'un taux d'intérêt bonifié par l'Etat.

avec chacune d'entre elles. L'objectif recherché est de faire en sorte que leurs investissements répondent le mieux possible aux besoins qui s'expriment et aux réalités économiques et sociales des différentes géographies.



En matière d'ingénierie financière, l'AFD a développé des activités de conseil financier, qui se traduisent, notamment, par une communication des analyses de leur situation financière aux collectivités. L'Agence peut également exercer un rôle de conseil économique ou organisationnel. Les programmes d'investissement des collectivités locales peuvent, en effet, faire l'objet de protocoles pluriannuels de financement, associant le cas échéant l'Etat, des bailleurs de fonds spécialisés et des établissements bancaires. Cette formule assure à la collectivité les ressources d'emprunt qui lui sont nécessaires pour engager les investissements sur plusieurs exercices budgétaires ; elle lui apporte également un soutien pour mettre en œuvre une démarche prospective d'engagement et de suivi de son budget et de ses investissements. En contrepartie, elle garantit aux partenaires financiers une certaine maîtrise de l'évolution financière de la collectivité.

La formation

Depuis 2001, en partenariat avec le Cefeb, des sessions de formation décentralisées destinées soit à des opérateurs économiques du secteur privé (artisans, jeunes chefs d'entreprise...) soit à des élus ou agents de services publics sont organisées dans les collectivités d'Outre-mer autour de la thématique du développement et de ses outils. En Nouvelle-Calédonie, notamment, en 2003, des séminaires de formation ont ainsi été organisés en direction du secteur public (planification des investissements, gestion financière, suivi des contrats signés avec l'Etat).

Les actions en faveur de l'habitat social et de l'aménagement

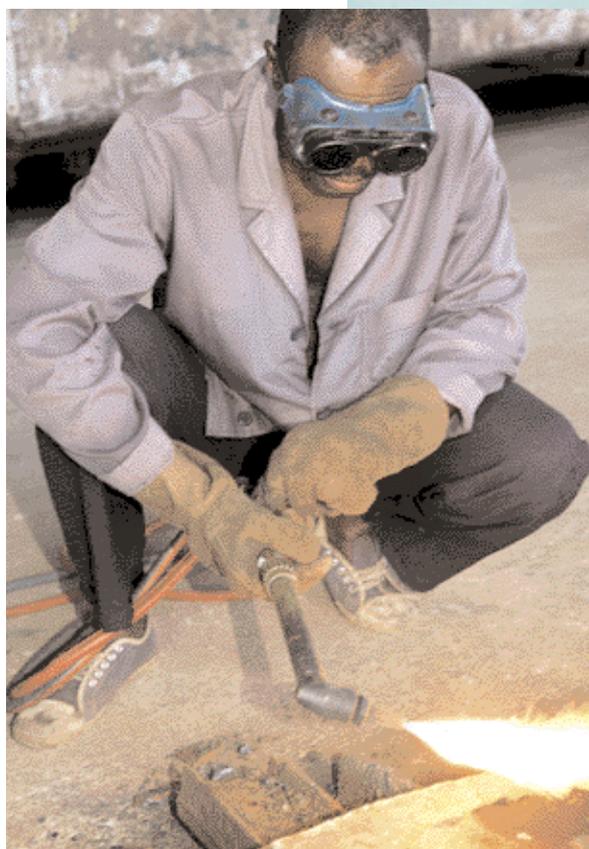
Dynamisme démographique, revenus des ménages limités, contraintes sur les terrains et risques climatiques donnent aux questions d'habitat une acuité particulière dans l'Outre-mer. L'AFD intervient aujourd'hui à travers :

- la promotion et la construction immobilières ainsi que la gestion de parcs locatifs, par le biais de sociétés immobilières dans lesquelles elle détient des participations au côté des collectivités locales, soit directement, soit pour le compte de l'Etat.
- le financement d'opérations de construction de logements à vocation sociale dans certaines géographies et de logements intermédiaires dans l'ensemble de l'Outre-mer.
- le financement de l'accession à la propriété, principalement par le biais des établissements de crédit, filiales de l'AFD.

L'Agence accorde également des concours en faveur du secteur de l'aménagement dans l'ensemble de l'Outre-mer. Elle a ainsi octroyé, en 2003, 44 M€ pour le financement de diverses opérations dans le domaine du logement et de l'aménagement. Ces activités sont menées en complémentarité avec la Caisse des dépôts et consignations que, par ailleurs, l'AFD représente pour ses métiers de prêteur et d'investisseur en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Enfin, l'Agence assure, pour le compte du Crédit foncier de France, la gestion d'un portefeuille de 407 M€, résultat de prêts mis en place jusqu'en 1996.

Les sociétés immobilières

L'AFD participe au côté des collectivités, pour son propre compte et pour celui de l'Etat, au capital de sept sociétés immobilières qui sont en charge de la promotion, de la gestion et de la construction de logements à vocation majoritairement sociale. Ces sociétés immobilières ont été constituées dans le cadre de la loi du 30 avril 1946, et sont présentes dans l'ensemble des départements d'Outre-mer ainsi qu'à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie.



LES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES DU GROUPE AFD

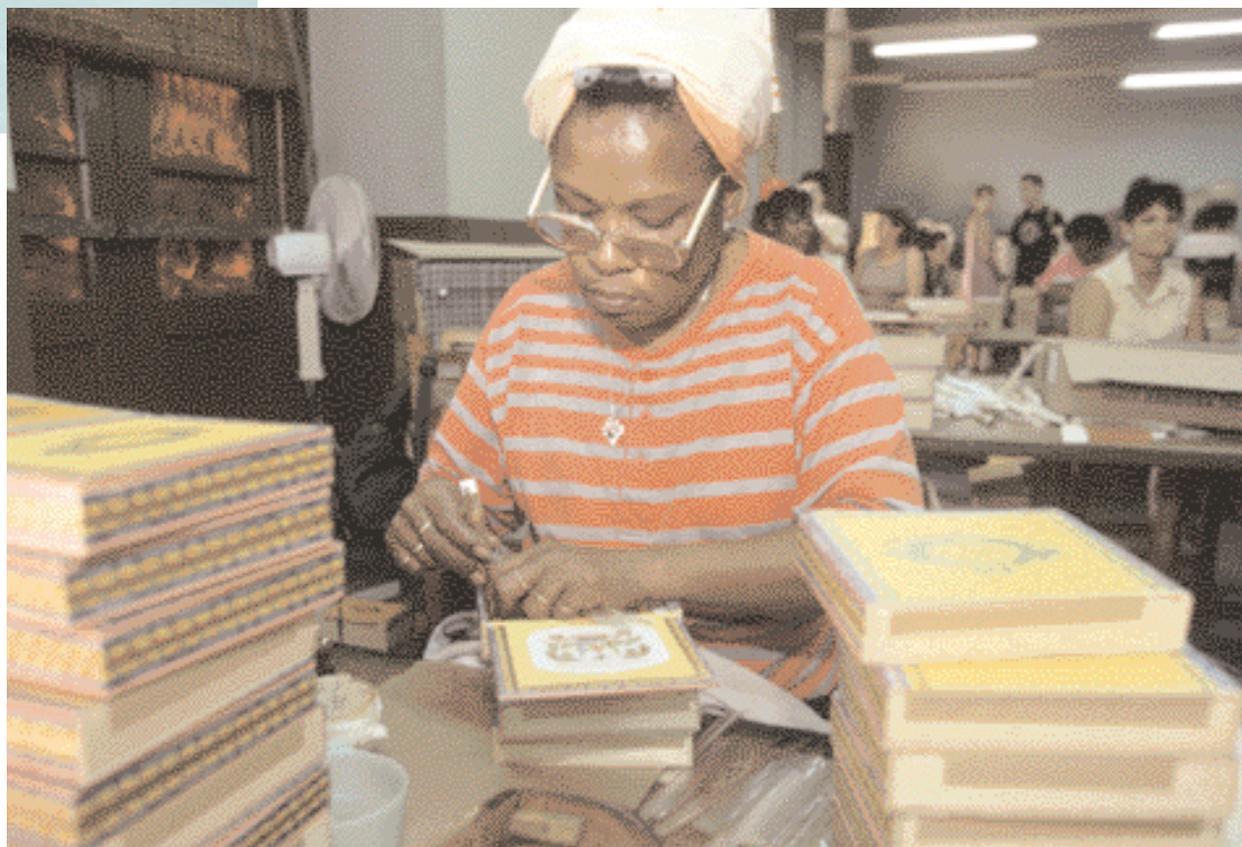
| Sociétés | Localisation | Capital (en €) | Part de l'AFD/ fonds propres (%) | Part de l'Etat portée par l'AFD |
|----------|--------------------|----------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| Sig | Guadeloupe | 16 368 300 | 0 | 51,29 |
| Siguy | Guyane | 1 436 919 | 16,82 | 54,24 |
| Simko | Guyane | 4 926 000 | 0 | 11,98 |
| Simar | Martinique | 1 077 456 | 22,26 | 40,84 |
| SIDR | Réunion | 25 000 000 | 17,84 | 35,46 |
| Sim | Mayotte | 459 000 | 8,33 | 33,33 |
| Sic | Nouvelle-Calédonie | 18 614 025 | 50,00 | 0 |

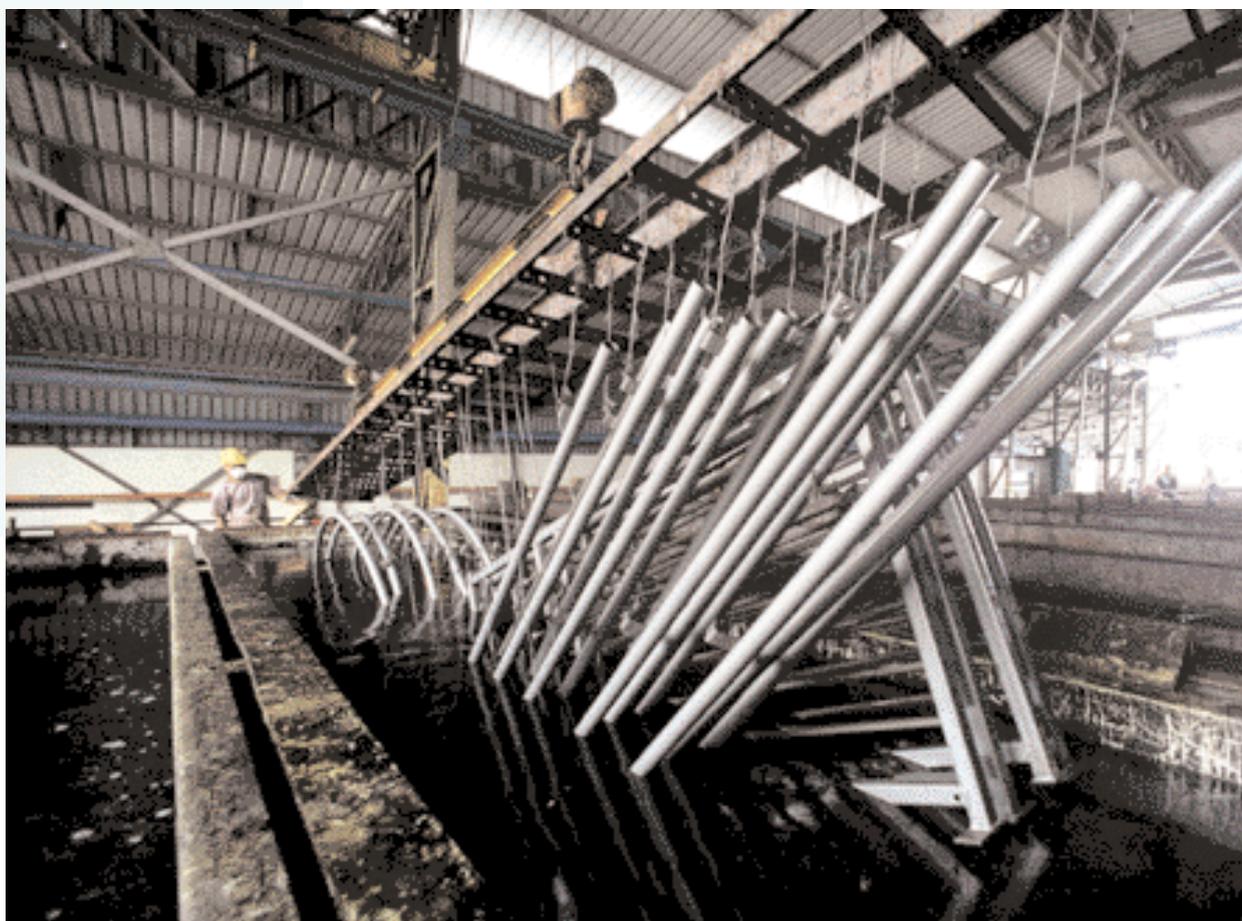
La Caisse des dépôts et consignations assure le financement des opérations immobilières à vocation sociale, sauf en Polynésie française où cette compétence est assurée par l'AFD. Dans le cadre de son mandat de représentation de la Caisse des dépôts en Nouvelle-Calédonie, l'AFD a assuré l'instruction et engagé près de 14 M€ de prêts au logement social en 2003.

A l'activité principale de ces sociétés immobilières sont venues s'ajouter au fil du temps la gestion de parcs locatifs appartenant à des tiers (entreprises ou municipalités) et la construction - vente en accession sociale et non sociale. A la fin de l'exercice

2003, le parc locatif appartenant à ces sociétés comprend près de 53 000 logements, auxquels s'ajoutent 4 200 autres logements gérés pour compte de tiers. Ce parc représente près de 8 % des habitations principales de l'Outre-mer. Son âge moyen (mis à part les sociétés les plus récentes en Nouvelle-Calédonie et à Mayotte) est compris, selon les départements, entre 15 et 25 ans. Une politique volontariste de réhabilitation est engagée depuis plusieurs années. Elle est appelée à se développer avec le vieillissement des logements. En 2003, le chiffre d'affaires généré par l'activité de gestion locative dépasse 200 M€.

Parallèlement, la construction se poursuit à un rythme annuel de 2 700 logements en moyenne, contribuant ainsi au soutien du secteur du bâtiment, composé de 15 000 entreprises, qui représentent 15 % du tissu entrepreneurial des quatre départements d'Outre-mer. La plus grande partie voire, dans certains cas, la totalité de la production de ces sociétés a une vocation locative, à l'exception notoire de la Société immobilière de Mayotte qui produit des logements en accession sociale à la propriété avec 550 logements livrés en 2003.





L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES EN LOCATIF SOCIAL*

| Sociétés | Chiffre d'affaires M € | (dont quittancement) M € | Parc locatif propre | Logements locatifs livrés en 2003 | Effectif |
|--------------|---------------------------|-----------------------------|------------------------|--------------------------------------|------------|
| Sig | 50,0 | (48,3) | 12 286 | 1 065 | 112 |
| Siguy | 18,2 | (15,9) | 4 239 | 357 | 65 |
| Simko | 18,5 | (14,8) | 2 977 | 165 | 66 |
| Simar | 31,9 | (31,6) | 8 161 | 293 | 73 |
| SIDR | 70,0 | (59,0) | 17 463 | 425 | 398 |
| Sim | 12,9 | (8,9) | 1 132 | 0 | 128 |
| Sic | 31,3 | (28,6) | 5 979 | 308 | 118 |
| Total | 232,8 | (207,1) | 52 237 | 2 613 | 960 |

* Données provisoires

Interventions directes dans le secteur du logement

L'AFD joue un rôle d'actionnaire de premier plan dans ses sociétés immobilières ; elle assure également des prestations d'appui et y détache du personnel dirigeant. En outre, elle peut leur octroyer des prêts pour des opérations locatives ne relevant pas du secteur

privé. Ces concours sont bonifiés à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. L'Agence est également susceptible d'intervenir par des prêts aux conditions du marché, notamment pour des programmes spécifiques de défiscalisation et de logements en accession différée.

Le financement de l'accession à la propriété

Dans les départements d'Outre-mer, les sociétés départementales de crédit, filiales de l'AFD jusqu'en décembre 2003, ont joué un rôle important dans le financement du logement par le biais de prêts pour l'accession à la propriété, notamment dans l'habitat social. Pour le financement de l'accession sociale, les sociétés départementales de crédit distribuent, aux côtés des banques, le prêt à taux zéro, qui peut être jumelé avec un prêt à l'accession sociale ou avec un prêt concurrentiel en fonction des ressources de l'emprunteur. Leur rôle, en matière d'accession très sociale, est déterminant à travers les prêts complémentaires mis en place pour le logement évolutif social. En Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, les deux filiales bancaires de l'AFD, la Banque calédonienne d'investissement et la Socredo, consacrent une part importante des ressources qui leur sont fournies par l'AFD au financement de l'habitat, en particulier du logement social. A Wallis-et-Futuna, l'AFD apporte un financement aux familles qui souhaitent faire construire leur maison. A Saint-Pierre-et-Miquelon, le refinancement de l'activité "accession" se fait par l'intermédiaire de la Coopérative Immobilière de Saint-Pierre-et-Miquelon.



LA PROMOTION DU LOGEMENT SOCIAL EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

La problématique du logement social constitue une des priorités d'action en Polynésie française où l'objectif est de mettre en chantier 1000 logements par an. En 2003, l'AFD a octroyé un prêt de 17,1 M € pour financer la réalisation de 400 logements sociaux en location simple et location-vente. Ce projet permettra de proposer des logements à près de 1500 personnes parmi les catégories les plus défavorisées de la population. Ces logements contribueront à la résorption de l'habitat insalubre et permettront notamment à des jeunes ménages de disposer de leur propre logement.

Les actions en faveur de l'aménagement

Conformément à ses orientations stratégiques, l'AFD offre des solutions adaptées aux besoins exprimés par les sociétés d'économie mixte de l'Outre-mer. Des produits spécifiques sont proposés : ils concernent le financement des études d'ingénierie, des opérations d'aménagement, des mandats publics et des opérations propres. Dans ce cadre, plusieurs financements ont été accordés à des sociétés d'économie mixte dans l'ensemble de l'Outre-mer, permettant ainsi à l'AFD de participer à l'équipement des départements et collectivités. Les sociétés immobilières assurent également l'aménagement de quartiers dans le cas de conventions de concessions.

En outre, au titre de son activité de représentation de la Caisse des dépôts et consignations en Polynésie française, l'AFD a assuré l'instruction et engagé un prêt de projet urbain de 1,3 M €.

FINANCEMENT D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT EN NOUVELLE-CALÉDONIE

L'AFD participe à la réalisation d'une importante opération d'aménagement en Nouvelle-Calédonie (plus de 500 ha). Situé sur la commune de Dumbéa, ce projet conditionne l'extension de l'agglomération de Nouméa pour les quinze à vingt ans à venir. Cette vaste opération regroupera à terme plus de 3 800 logements, 12 à 15 000 habitants, un centre commercial, une zone d'activité ainsi que l'ensemble des équipements publics nécessaires.

LE PARTENARIAT AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES LOCALES ET NATIONALES

POUR LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES D'OUTRE-MER

Pour soutenir le développement des économies d'Outre-mer, l'AFD a décidé de renforcer son action de place en direction du secteur productif et privé. C'est la raison pour laquelle l'AFD a fait le choix stratégique de cession des sociétés de crédit dans les départements d'Outre-mer, qui s'est concrétisé en décembre 2003 avec la Banque Régionale d'Escompte et de Dépôts (BRED BP). Sortie du jeu concurrentiel, l'AFD est ainsi mieux à même d'agir en faveur du développement, en étroite collaboration avec les acteurs locaux et notamment le système bancaire. Ce repositionnement avait été anticipé et s'est concrétisé, au cours des dernières années, par la mise en place progressive d'outils d'ingénierie financière à destination du secteur productif. Cette orientation sera poursuivie à l'avenir.

L'activité des filiales financières

En 2003, le refinancement bancaire des filiales financières et bancaires du Groupe s'est effectué dans des conditions analogues à celles des années précédentes, même si, en raison de leur cession, les sociétés de crédit des départements d'Outre-mer n'ont plus bénéficié de ressources bonifiées depuis le dernier trimestre de l'année.

ACCORD AVEC LA BRED BP CONCERNANT LES SIX FILIALES FINANCIÈRES DE L'AFD

Au cours de l'exercice 2003, l'AFD a conclu un accord avec la Banque Régionale d'Escompte et des Dépôts (BRED Banque Populaire) concernant la cession de ses filiales financières de l'Outre-mer. Cet accord est l'aboutissement de la démarche entreprise par l'AFD qui souhaitait, d'une part, voir ses filiales financières intégrées dans un réseau international d'envergure (afin de pérenniser leur activité en élargissant leurs gammes de produits) et, d'autre part, se repositionner sur un rôle d'établissement de place. La cession des filiales de l'AFD s'opérera en plusieurs étapes. Les quatre sociétés départementales de crédit des départements d'Outre-mer ont été intégralement cédées à la BRED BP en décembre 2003. Parallèlement, l'AFD s'est engagée à céder la BCI et la Socredo à la BRED BP lorsque les conditions de réalisation de ces opérations seront réunies.

L'activité des sociétés de crédit des départements d'Outre-mer et de Mayotte

Les sociétés de crédit ont assuré, en 2003 comme par le passé, l'essentiel des prêts directs du Groupe aux entreprises d'Outre-mer, parfois en partage de risque avec l'AFD, et ont accordé des crédits aux particuliers dans le domaine de l'habitat. L'AFD a apporté aux sociétés de crédit les ressources qui leur étaient nécessaires pour financer leurs activités.

LES SOCIÉTÉS DÉPARTEMENTALES DE CRÉDIT (SDC) - ENGAGEMENTS ET ENCOURS
en millions €

| | Année de création | Capital social | Crédits accordés en 2003 (estimation) | Encours au 31.12.2003 (estimation) | Refinancements AFD accordés en 2003 |
|----------------------|-------------------|----------------|---------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| Sodega (Guadeloupe) | 1970 | 3,7 | 28 | 295 | 36,4 |
| Sofideg (Guyane) | 1982 | 5,7 | 10 | 98 | 13,8 |
| Sodema (Martinique) | 1970 | 3,8 | 24 | 324 | 59 |
| Sofider (La Réunion) | 1978 | 40,0 | 176 | 776 | 144,4 |
| Sofider (Mayotte) | 2001 | | 7 | | 6 |

L'activité des banques des collectivités du Pacifique

Dans les collectivités du Pacifique, l'AFD participe au financement des investissements privés essentiellement par l'intermédiaire de ses filiales bancaires : la Socredo en Polynésie française, et la Banque calédonienne d'investissement (BCI) en Nouvelle-Calédonie. Ces banques, autorisées à collecter des dépôts, distribuent toutes formes de crédits aux particuliers et aux entreprises, couvrant l'essentiel de leurs besoins, et leur offrent une gamme étendue de services : monétique, opérations de change, notamment.

LES FILIALES BANCAIRES DE L'AFD - ENGAGEMENTS ET ENCOURS

| | Année de création | Capital social | Crédits accordés (estimation) | Encours au 31.12.2003 (estimation) | Refinancements AFD accordés en 2003 |
|-------------------------------|-------------------|----------------|-------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| BCI (Nouvelle Calédonie) | 1955 | 62,85 | 458 | 942 | 47,8 |
| Socredo (Polynésie Française) | 1957 | 109,00 | 423 | 1 327 | 0 |

Par ailleurs, dans les collectivités du Pacifique, outre Proparco, les filiales bancaires de l'AFD sont en mesure de participer à la capitalisation ou à la recapitalisation d'entreprises. En Nouvelle-Calédonie, l'Institut calédonien de participation, détenu à 52 % par l'AFD pour le compte de l'Etat et lié à la BCI par un mandat de gestion, a été créé à cet effet par les accords de Matignon.

Un repositionnement de l'AFD en direction du secteur productif

La réorientation de l'activité de l'AFD en direction du secteur productif s'articule autour de trois axes principaux d'activité :

- la mise à disposition généralisée à l'ensemble des banques de l'Outre-mer des ressources bonifiées, grâce à la mise en place, dans les départements d'Outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte, d'un nouveau produit, le prêt aidé à l'investissement ;
- l'élaboration d'outils d'ingénierie financière à destination des entrepreneurs, en collaboration avec les partenaires locaux, collectivités et institutions financières nationales et locales ;
- le financement direct de certaines opérations ou filières structurantes des économies de l'Outre-mer.

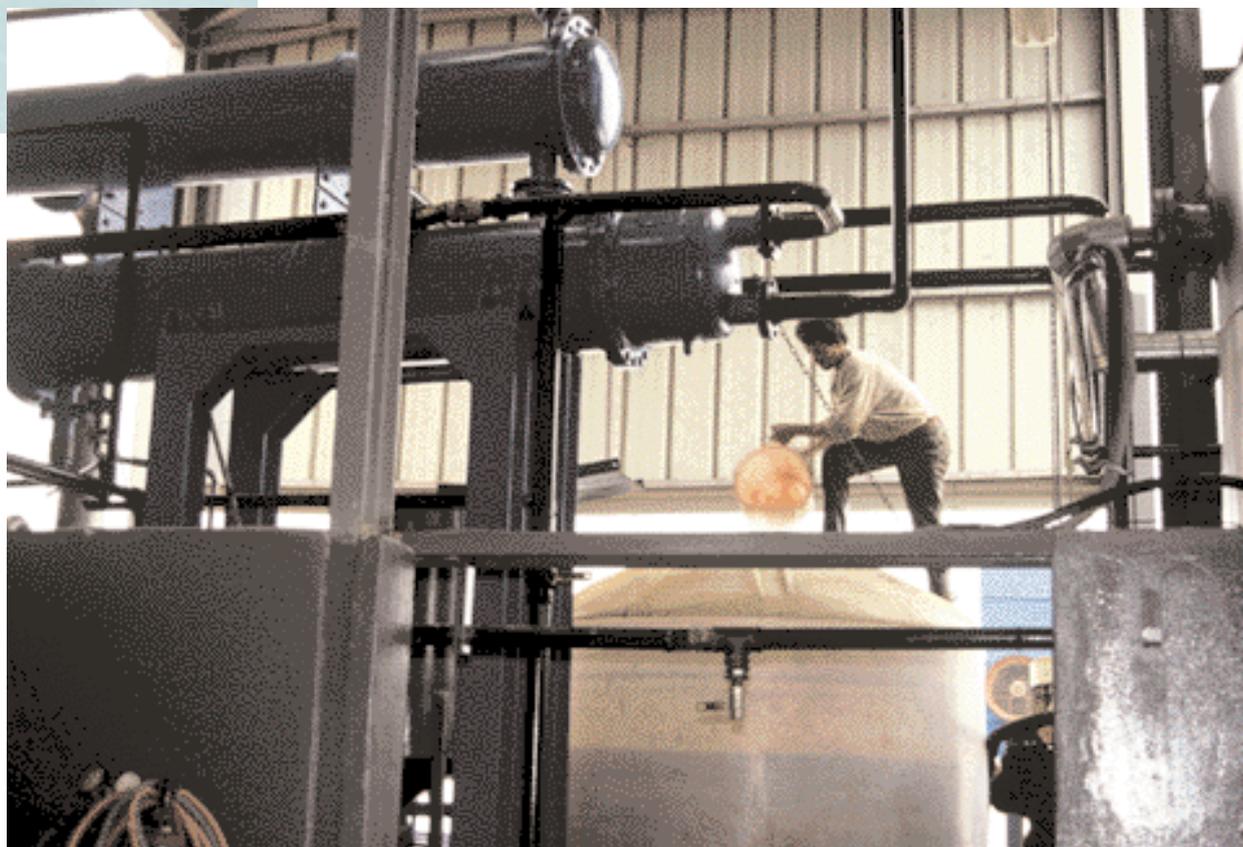
La mise à disposition des ressources bonifiées à l'ensemble des banques de l'Outre-mer

Afin de répondre aux besoins de financement de

moyen et long terme des entreprises et de contribuer à la réduction du coût du crédit pour les entreprises, le premier guichet (auparavant réservé aux filiales de l'AFD) est désormais ouvert à l'ensemble des banques des départements d'Outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Mayotte et des collectivités du Pacifique.

Tirant les leçons de l'expérience acquise dans les collectivités du Pacifique depuis deux ans, ce dispositif, élaboré en étroite concertation avec les établissements financiers et les représentants du monde de l'entreprise et des pouvoirs publics, a été expérimenté fin 2003. Il sera pleinement mis en œuvre dès 2004 et vise à répercuter, efficacement et lisiblement, la bonification de l'Etat aux entreprises sous la forme de prêts à taux réduits qui seront distribués par les banques aux petites et moyennes entreprises pour la réalisation de leurs opérations d'investissement.

En 2003, 15 M€ ont ainsi été mis à la disposition des banques des collectivités du Pacifique, et 11 M€ dans les départements d'Outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte pour le dernier trimestre de l'année.



Les outils d'ingénierie financière en partenariat avec les institutions financières nationales et locales

L'AFD s'est engagée, avec les partenaires locaux, les institutions financières nationales et locales ainsi que les collectivités, dans la définition et la mise en place progressive d'outils d'ingénierie financière à même de répondre aux différents besoins de financement des entreprises dans trois domaines principaux : les besoins de court terme liés à la commande publique, les garanties, et les financements de haut de bilan. Depuis de nombreuses années, des collaborations étroites se sont nouées et renforcées avec les principales institutions financières nationales, en particulier avec la Banque du développement des petites et moyennes entreprises (BDPME), que l'AFD représente dans les départements d'Outre-mer, et plus récemment avec la Caisse des dépôts - PME et les Caisses d'épargne pour le développement d'activités de capital investissement.

Les besoins de court terme liés au financement de la commande publique

Les besoins de financement de court terme des entreprises sont couverts par l'activité traditionnellement exercée par l'AFD pour le compte du Crédit d'équipements des petites et moyennes entreprises (CEPME). La gamme de produits qui a été élaborée à partir du paiement à titre d'avance est destinée aux fournisseurs de l'Etat français et des collectivités publiques afin de soutenir leur trésorerie. En 2003, le montant des autorisations délivrées s'élève à 208 M€, au profit de 624 entreprises.

Les fonds de garantie

Le Groupe de l'AFD est engagé depuis plusieurs décennies dans le soutien des petites, moyennes et très petites entreprises – principal vecteur de création d'emplois – à travers la gestion et la promotion de fonds de garantie. L'expérience acquise, en partenariat avec la BDPME, dans les départements d'Outre-mer, peut désormais être mise à profit dans les collectivités du Pacifique, puisque l'année 2003 a été marquée par le rachat par l'AFD de la Sofotom à l'Institut d'émission d'Outre-mer.

Le fonds DOM

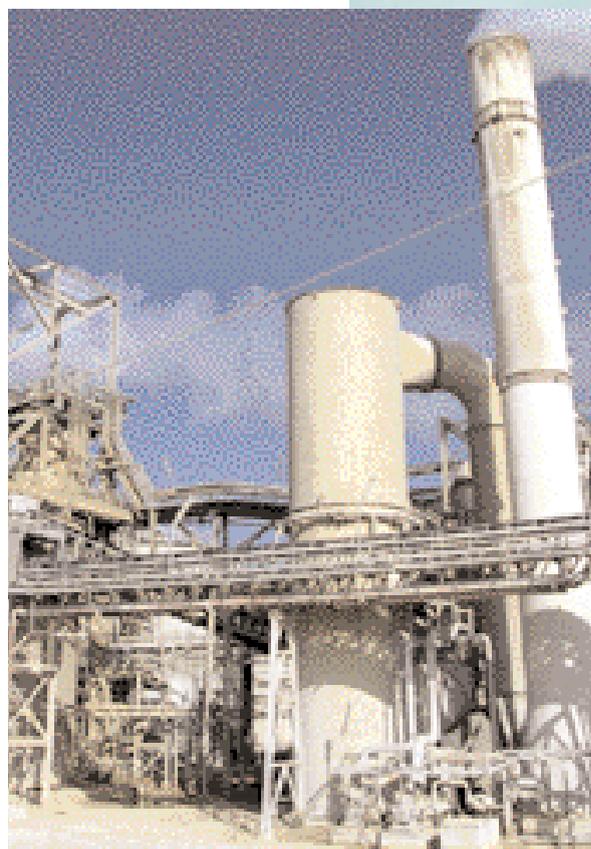
Doté de concours de l'Etat français et de fonds européens, le fonds DOM a été créé dans les quatre départements d'Outre-mer en 1999, en concertation avec l'Etat et les Régions. Géré par l'AFD pour le compte de la BDPME, son objet est de garantir les opérations de crédit à moyen et long terme pour des projets d'investissement d'entreprises. En 2003, le

montant en risque garanti s'est élevé à 91,5 M€ représentant 1015 dossiers.

LA PRODUCTION ANNUELLE DU FONDS DOM DEPUIS SA CRÉATION DE 1999 A 2003
en millions € au 31 décembre 2003

| | La Réunion | Guadeloupe | Martinique | Guyane | Total |
|-------------------------------|------------|------------|------------|--------|-------|
| Nombre de dossiers | 569 | 195 | 230 | 21 | 1 015 |
| Montant des crédits concernés | 80,4 | 24,7 | 50,3 | 3,9 | 159,3 |
| Montant du risque garanti | 48,6 | 16,4 | 24,6 | 1,8 | 91,5 |

Les très petites entreprises constituent la cible privilégiée du fonds DOM puisque ces structures représentent 92 % de ses interventions. Par ailleurs, 52 % des dossiers adressés par le secteur bancaire au fonds DOM concernent des projets en création (présentés par une entreprise créée dans les trois ans), confirmant ainsi le rôle joué par le dispositif dans l'accès au crédit bancaire des jeunes entreprises.





Les fonds de garantie à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon

A la demande de l'Etat, l'AFD a pris en charge, en 2000, la gestion des fonds de garantie à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Si l'activité du fonds de Saint-Pierre est restée symbolique, en revanche, le fonds de Mayotte a montré un dynamisme corrélé à l'économie. Après deux exercices de forte croissance, l'activité s'est toutefois stabilisée en 2003 et la garantie du Fonds de garantie de Mayotte a été accordée pour un montant de risques de 1,7 M€ représentant 70 dossiers et un montant total de crédits de 3,8 M€.

La Sofotom

L'AFD a pris le contrôle de la Sofotom à l'été 2003 en rachetant à l'Institut d'émission de l'Outre-mer les actions que ce dernier détenait à hauteur de 58,67 % du capital. S'appuyant sur l'expérience acquise dans les départements d'Outre-mer et à Mayotte, l'AFD a élaboré un projet d'entreprise destiné à relancer la production de la Sofotom. Outre l'activité courante, la fin de l'exercice 2003 a été consacrée à affiner ce projet en fonction des attentes des acteurs locaux et à le rendre opérationnel à travers notamment la rédaction d'une nouvelle documentation.

Le financement du haut de bilan

Les fonds régionaux de participation

Dotés à la fin de l'année 2001 par l'Etat d'un montant de 6,1 M€ pour les quatre départements d'Outre-mer, les fonds régionaux de participation sont gérés par les sociétés départementales de crédit. Ils ont pour objectif de contribuer, en renforçant leurs fonds propres et quasi-fonds propres, à la création et au développement des petites entreprises, particulièrement dans les zones défavorisées. Les fonds régionaux de participation offrent des produits simples et bon marché : prêts sous garantie, prêts participatifs pour l'essentiel.

LES FONDS RÉGIONAUX DE PARTICIPATION - EXERCICES 2002 ET 2003

| | 2002 | 2003 |
|-------------------------------------|------|------|
| Nombre de dossiers | 153 | 103 |
| Montant des octrois (en M €) | 4,11 | 2,51 |
| Nombre d'emplois créés ou maintenus | 372 | 222 |

L'activité 2003 a connu un repli sensible par rapport à l'activité 2002. En effet, la quasi-totalité des dotations initiales ayant été utilisée, les ressources disponibles pour de nouvelles opérations dépendent du rythme de recouvrement des octrois passés.

Le projet de capital investissement Alyse

Afin de répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises des géographies ultramarines en matière de financement de haut de bilan, l'AFD s'est engagée, en partenariat avec les Caisses d'épargne et la Caisse des dépôts et consignations - CDC PME, dans la mise en place d'une offre structurée et diversifiée dans l'ensemble de l'Outre-mer en matière de capital-investissement. Cette offre se décline autour de plusieurs structures en fonction de la taille du marché visé.

Pour les entreprises dont les besoins en fonds propres sont compris entre 0,15 M€ et 1,5 M€, le fonds commun de placement à risque (FCPR) Alyseventure, souscrit à hauteur de 25,4 M€, est entré en activité courant 2002. Il a permis de financer en 2003 vingt projets Outre-mer, pour un montant total engagé de 13,6 M€. Le gestionnaire du fonds, Viveiris Management, envisage la rentabilité du fonds dès 2004. A l'issue de sa seconde année d'activité, les engagements d'Alyseventure se répartissent géographiquement de la façon suivante :

LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ENGAGEMENTS D'ALYSEVENTURE

| | 2003 | | Total 2002 - 2003 | | répartition engagé |
|---------------------|---------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| | nombre de dossiers en M € | montant engagé en M € | nombre de dossiers en M € | montant engagé en M € | |
| Antilles | 6 | 5,0 | 11 | 7,8 | 40% |
| Guyane | 5 | 3,5 | 6 | 4,0 | 20% |
| Réunion | 3 | 1,4 | 7 | 4,1 | 21% |
| Polynésie française | 5 | 3,4 | 5 | 3,4 | 17% |
| Nouvelle-Calédonie | 1 | 0,4 | 1 | 0,4 | 2% |
| Total | 20 | 13,6 | 30 | 19,7 | 100% |

Pour les entreprises dont les besoins en fonds propres sont inférieurs à 0,20 M€, des sociétés régionales de capital-risque, organisées en réseau autour d'une société holding Alyse Participations créée en novembre 2003, sont en phase de mise en place dans chaque

collectivité d'Outre-mer. En partenariat avec la CDC-PME, le groupe des Caisses d'épargne, les régions et des partenaires privés, ce dispositif permettra d'offrir aux entreprises des ressources financières stables visant à renforcer leur structure financière et à apporter le conseil nécessaire d'un actionnaire financier professionnel, représenté par des acteurs du secteur privé et du secteur public.

Interventions directes en faveur du secteur privé

Malgré l'évolution du secteur bancaire dans l'Outre-mer, l'ensemble des instruments d'ingénierie financière ne couvre pas la totalité des besoins de financements des entreprises. Les filières structurantes de ces économies peuvent ainsi nécessiter, au cas par cas, des interventions du groupe de l'AFD sur des opérations prioritaires, pour son compte propre ou pour le compte de l'Etat. En 2003, deux opérations ont ainsi été réalisées, l'une en direction de la filière banane de Guadeloupe et de Martinique pour le compte de l'Etat, l'autre, en faveur de la restructuration à long terme de la filière rizicole en Guyane, en complément de financements publics.

LA RIZICULTURE EN GUYANE

La Guyane constitue, avec la Camargue, la zone de production rizicole française. Les exploitations se concentrent sur le polder de Mana, situé dans l'Ouest guyanais. Elles ont permis d'implanter les conditions technico-économiques d'une agriculture industrielle et moderne, qui représente aujourd'hui un poids économique important pour la région Guyane et structurant pour l'ouest de la région. La présence de groupes industriels spécialisés et engagés permet à la filière de supporter en partie les chocs exogènes (facteurs climatiques, érosion marine) qui perturbent considérablement la rentabilité des exploitations. Pour répondre à leur besoin d'un partenaire financier durablement présent à leurs côtés, l'AFD s'est engagée à poursuivre son soutien à la filière sous la forme de crédits à long terme, en complément d'une aide de l'Etat destinée à stopper l'érosion du polder par la mer. Ce financement direct de l'AFD en faveur du secteur privé s'inscrit dans une logique d'intervention en subsidiarité des banques et dans le cadre d'un programme global de redéploiement d'une activité économique structurante pour la région.







RECHERCHE ET PROSPECTIVE LA CONTRIBUTION AUX DÉBATS

Contribuer aux débats sur le développement et participer à la construction des positions françaises dans les enceintes internationales sont aujourd'hui des éléments importants de l'action de l'AFD. L'Agence intervient dans les sommets et conférences internationales pour faire connaître sa stratégie et partager son expérience. En partenariat avec des universitaires français et étrangers, elle initie des travaux de recherche et organise des colloques sur les grandes thématiques liées au développement. Enfin, l'AFD s'engage dans une politique active de publication.

UNE PRÉSENCE DANS LES SOMMETS ET CONFÉRENCES INTERNATIONALES

Conformément à ses nouvelles orientations et aux missions confiées par ses ministères de tutelle, l'AFD a participé aux principaux débats internationaux et aux dispositifs interministériels de préparation de ces rendez-vous. L'Agence a ainsi contribué à la formulation des positions françaises sur les grands sujets liés à l'aide au développement et aux problématiques Nord-Sud.

Le Forum mondial de l'eau de Kyoto

La France y était représentée en mars 2003 par plusieurs ministères : Affaires étrangères ; Economie, Finances et Industrie ; Ecologie et Développement durable. Outre l'AFD et le FFEM, de nombreux organismes étaient présents comme l'agence de l'eau Seine-Normandie, le milieu associatif ainsi que des entreprises et des bureaux d'études. L'AFD a notamment contribué au rapport du groupe international de proposition sur le financement des infrastructures de l'eau, présidé par Michel Camdessus. Pendant le Forum, l'Agence a organisé sous son label une session, consacrée au thème de l'eau dans la lutte contre la pauvreté ; elle est également intervenue dans de nombreux

sessions organisées par d'autres sur des thématiques qui sont au cœur de ses opérations depuis de nombreuses années, comme l'accès à l'eau potable en zone urbaine et rurale ou d'autres qui font partie de ses nouvelles orientations, comme la gestion des ressources en eau. L'Agence a également apporté son appui aux initiatives françaises visant à créer un "observatoire mondial de l'eau", chargé de mesurer l'efficacité des actions entreprises au regard des objectifs du millénaire et de créer ainsi une véritable incitation à les atteindre.

Kyoto a été l'occasion pour l'AFD de publier deux dossiers sur l'eau, l'un dans sa collection *Paroles d'acteurs*, l'autre dans la revue trimestrielle *Afrique contemporaine*, dont elle assure la publication depuis 2003. Une exposition et une plaquette sur le thème *Eau et diversité culturelle* ont été réalisées avec entre autres le FFEM, l'Ambassade de France au Japon, l'Unesco et le ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Les conférences sur la protection des ressources naturelles

L'AFD a participé à différentes conférences sur la sauvegarde de l'environnement dans les pays en développement autour des questions liées à la désertification et aux parcs et réserves naturelles.

La France s'est présentée dans une configuration originale, associant pouvoirs publics, chercheurs et organisations non gouvernementales à la sixième conférence des parties à la convention sur la désertification de la Havane en août 2003. L'Agence a participé à la préparation de cette conférence par différentes contributions, la réalisation d'une étude approfondie en partenariat avec le comité scientifique français sur la désertification (qui analyse les trois grandes thématiques, cultures pluviales, irrigation et zones à vocation pastorale) et l'organisation d'un atelier de travail avec nos partenaires allemands et l'observatoire du Sahara et du Sahel. Cette conférence a été l'occasion pour l'Agence de défendre sa vision de la lutte contre la désertification, définie comme un axe d'intervention majeur en matière de gestion des ressources naturelles, à la croisée des problématiques de changement climatique, de préservation de la biodiversité, de gestion de l'eau, mais aussi de lutte contre la pauvreté.

L'AFD et le FFEM ont participé au cinquième congrès mondial sur les parcs qui s'est tenu à Durban en septembre 2003. L'AFD a présenté, en collaboration avec la



Banque mondiale, une analyse économique du réseau d'aires protégées de Madagascar. Les principales associations environnementales présentes (WWF, Conservation International et UICN) ont indiqué qu'elles partageaient les principes de cette analyse. Le document présenté a fait l'objet d'une publication par l'AFD et devrait être repris par la Banque mondiale.

La conférence internationale sur les changements climatiques

L'AFD s'est inscrite dans la feuille de route de la délégation française à la neuvième conférence des parties à la convention sur les changements climatiques à Milan en décembre 2003. Il s'agissait d'éviter la remise en cause du Protocole de Kyoto, de contribuer à restaurer la confiance entre les pays industrialisés et les pays en développement et enfin de promouvoir les politiques nationales de lutte contre les changements climatiques. L'AFD s'est impliquée dans les groupes d'experts qui traitaient de la création du *Fonds spécial changement climatique* et du *Fonds pour les pays les moins avancés* et s'est mobilisée sur le sujet des modalités de mise en œuvre du mécanisme de développement propre*.

LA RÉDUCTION D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE EN CHINE

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), dont l'AFD est membre du comité de pilotage et assure la gestion financière, joue un rôle de "fer de lance" dans de nombreuses initiatives de protection et de gestion de l'environnement et participe au débat international. En Chine, le Fonds a lancé un projet de réduction d'émissions de gaz à effet de serre par le développement et la mise en œuvre de mesures de maîtrise de l'énergie dans le secteur résidentiel. Ce projet repose sur une série d'opérations immobilières exemplaires menées dans le domaine de la réhabilitation de logements anciens et de la construction neuve, en milieu urbain et rural. Il s'agit notamment de mettre en place des mécanismes financiers incitatifs pour les travaux d'économie d'énergie. Trois zones sont concernées : la province du Heilongjiang au nord du pays, la ville de Pékin et la ville de Shanghai. Elles portent sur 600 000 m² de logements pour un objectif de réduction de 50% de la consommation d'énergie pour le chauffage, et de 30% pour la climatisation. Dans ce contexte, le projet devrait se traduire par une économie de CO₂ de 23.000 tonnes/an. A l'échéance de dix ans, les économies pourraient atteindre, par effet d'entraînement, 2,1 millions de tonnes.



Enfin, l'Agence a participé à la rencontre organisée par la France pour présenter sa stratégie nationale et internationale de lutte contre les changements climatiques. Plus généralement, la conférence de Milan a permis à l'AFD de présenter l'état d'avancement de sa "stratégie climat et carbone", cette stratégie devant encore être précisée en 2004. L'Agence a pu faire valoir sa contribution à la lutte contre les changements climatiques (10% de ses engagements financiers), avec une moyenne annuelle de 20 M€ consacrés à la réduction des émissions et à la séquestration de carbone –outil qui permet aux pays les moins avancés d'accéder aux marchés de carbone émergents– et de 50 M€ consacrés à l'adaptation aux impacts négatifs des aléas climatiques. L'AFD a mis en avant son expérience et a plaidé la complémentarité entre aide publique au développement et mécanisme de développement propre*.

La conférence de Yaoundé sur les services de base dans les collectivités locales

Les troisièmes journées Africités à Yaoundé en décembre 2003 étaient consacrées à l'accès aux services de base dans les collectivités locales africaines. L'AFD a pris en charge l'organisation complète d'une des sessions thé-



matiques relative aux équipements marchands : maîtrise d'ouvrage, techniques de gestion et financement des programmes de rénovation. La participation de l'Agence a également été sollicitée lors d'autres sessions, organisées sur différents thèmes : patrimoine et villes africaines avec l'Unesco, accessibilité à l'eau avec la Banque mondiale, financement des collectivités locales, gestion des déchets solides avec le Partenariat pour le développement municipal. Par ailleurs, l'AFD a assuré la tenue d'un stand conjointement avec le ministère des Affaires étrangères, l'Institut des sciences et des techniques de l'équipement et de l'environnement pour le développement (Isted) et le pS-Eau au salon des maires et des collectivités locales africaines qui se déroulait parallèlement à la conférence. Le stand a constitué un cadre d'accueil au service du Ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie. Enfin, l'événement de Yaoundé a été l'occasion pour l'AFD d'officialiser son adhésion à l'initiative internationale "Cities Alliance" qui vise à faire converger les programmes en faveur des villes des pays en développement en matière de stratégie urbaine, de gestion municipale et de résorption de l'habitat insalubre.

La conférence de Genève sur les technologies de l'information et de la communication au service du développement

Le premier sommet mondial sur la société de l'information, qui s'est déroulé à Genève en décembre 2003, a été l'occasion de mettre l'accent sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service du développement et, plus particulièrement, des objectifs du millénaire. Une seconde rencontre, à Tunis en 2005, permettra d'évaluer la façon dont les engagements pris à Genève ont été tenus. L'AFD a participé à la préparation de ce sommet au sein de la délégation française, en contribuant notamment à l'élaboration de la position française sur la question des financements. Au côtés de la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) qui exposait les grandes orientations de la coopération internationale de la France pour la société de l'information, l'AFD a illustré ses actions par quelques projets significatifs dont les expériences de son centre de formation, le Cefeb qui utilise les technologies de l'information et de la communication de façon courante, comme outil pédagogique. Ces supports permettent de renforcer et dans certains cas, de démultiplier la formation pour des publics, cadres des pays en développement, souvent isolés dans leurs pratiques professionnelles.

* Les astérisques renvoient au glossaire page 95.

LES SYNERGIES AVEC LES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT

L'AFD a contribué aux travaux sur l'harmonisation de l'aide et a développé de nombreuses coopérations avec les partenaires de financement du développement, au niveau interministériel et au plan international.

L'appui aux pouvoirs publics français

Tout au long de l'année, l'Agence a contribué au travail des instances interministérielles françaises traitant des pratiques internationales, d'harmonisation des procédures et d'efficacité de l'aide. Différents groupes de travail contribuent à préparer les décisions et orientations que prend le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (Cicid) :

- groupes de travail interministériels sur l'harmonisation et l'efficacité de l'aide et sur les nouveaux instruments de l'aide française ;
- groupe de pilotage, avec la Direction du Trésor et la Direction générale de la coopération internationale et du Développement (DGCID), des contrats désendettement - développement*, volet bilatéral de l'initiative renforcée PPTE* pilotée par les institutions de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale);

- groupe de travail interministériel sur le co-développement, piloté par le Ministère des Affaires Etrangères.

A la demande des pouvoirs publics français, l'AFD a organisé une conférence internationale intitulée *Rencontre pour le soutien à l'initiative Nepad**, sur le thème du financement des infrastructures. Cette conférence a réuni cinquante-quatre délégations de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux autour du président du secrétariat exécutif du Nepad* et du président de la Banque africaine de développement. Les différents travaux ont permis de faire un point détaillé sur les initiatives en cours, sur les approches des bailleurs de fonds comme des pays promoteurs de l'approche Nepad*. La conférence a constitué une étape dans la préparation des propositions de la France dans le cadre du sommet du G8 à Evian.

La participation aux groupes de travail internationaux

L'AFD a participé à la délégation française au Forum sur l'harmonisation de l'aide organisé par la Banque mondiale et l'OCDE à Rome. Ce Forum visait à renforcer le processus d'harmonisation de l'aide des différents bailleurs de fonds dans le prolongement des recommandations de la conférence de Monterrey sur



le financement du développement. La France y a soutenu l'insertion des interventions dans les stratégies nationales des pays bénéficiaires, notamment dans les stratégies de réduction de la pauvreté élaborées pour les pays concernés par l'initiative de réduction de la dette PPTE* ; l'AFD plaide pour que l'aide finance des programmes sectoriels et prenne la forme d'appui budgétaire, chaque fois que les conditions de bonne gestion des finances publiques sont réunies.

Au plan multilatéral, l'AFD s'est engagée dans plusieurs groupes de travail internationaux, sectoriels ou thématiques, constitués avec ses partenaires :

- groupes de travail de l'OCDE sur l'harmonisation et l'efficacité de l'aide et sur les pratiques des donateurs, dont la présidence est assurée par la France. Au-delà de la seule coordination entre les donateurs, ce thème vise également la prise en compte des stratégies et procédures des pays partenaires ; il préconise de nouvelles pratiques incluant le contrôle mutuel et l'approche par les résultats ;

- "Réseau pauvreté" créé par l'OCDE pour étudier l'impact de l'agriculture, des infrastructures et le rôle du secteur privé sur la réduction de la pauvreté ; la représentation de la France à ce groupe de travail a été confiée à l'AFD ;

LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

Lors de l'assemblée générale des Nations-Unies en 2000, des objectifs précis ont été définis afin de faire évoluer la situation des populations les plus défavorisées. Quelques données statistiques (PNUD) permettent de mesurer les progrès réalisés.

LES HUIT OBJECTIFS

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- Assurer l'éducation primaire pour tous
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Réduire de deux tiers la mortalité infantile des enfants de moins de 5 ans
- Améliorer la santé maternelle
- Combattre le VIH, le paludisme et autres maladies
- Assurer un environnement durable
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

ETAT DES LIEUX EN 2000

- Réduire de moitié d'ici à 2015, la proportion de la population disposant de moins de un dollar par jour.
La proportion de la population vivant avec moins de 1 dollar par jour est passée de 29% à 23% entre 1990 et 2000.
- Réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.
La proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique est passé de 20 à 17% entre 1990 et 2000.
- Donner les moyens à tous les enfants d'achever un cycle d'études primaires d'ici à 2015.
Le taux net de scolarisation dans le primaire est passé de 80 à 84% entre 1990 et 2000.
- Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 et à tous les niveaux en 2015 au plus tard.
Le rapport filles / garçons dans le primaire dans les pays en développement est passé de 0,83 à 0,87 de 1990 à 2000, de 0,72 à 0,82 dans le secondaire, et de 0,66 à 0,75 dans le supérieur.
- Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans d'ici à 2015.
Pour 1000 naissances, le nombre d'enfants décédés avant 5 ans est passé de 103 à 91 dans les pays en développement entre 1990 et 2000.
- Réduire de 3/4 le taux de mortalité maternelle d'ici à 2015.
Pour 100 000 naissances, le nombre de mères décédées à l'accouchement est passé de 430 à 400 entre 1990 et 2000. Il est supérieur à 1000 en Afrique de l'Est.
- Stopper la propagation du VIH/SIDA et inverser la tendance actuelle d'ici à 2015.
Le taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans était de 1,1% dans les PED en 2000 (0,2% dans les pays développés).
- Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre.
La proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable est passée de 77 à 82% au niveau mondial. Elle est passée de 54 à 58% en Afrique subsaharienne.



- groupe de travail du “partenariat stratégique pour l’Afrique” sur les programmes sectoriels. Ce groupe est chargé d’identifier les critères et pratiques favorables à la mise en œuvre de ces programmes, avec pour objectif de promouvoir les cofinancements entre bailleurs et états partenaires ainsi que les évaluations sur la base d’indicateurs communs de résultat ;

- réseau *Country Analytical Work* (CAW), permettant aux bailleurs de fonds de partager leurs analyses – pays et leurs documents d’études et d’évaluation.

La mission en charge de l’évaluation rétrospective et de la capitalisation au sein de l’AFD a également participé à différentes réunions de concertation internationale. Les informations propres à cette activité figurent dans un rapport spécifique, disponible sur simple demande à l’AFD.

L’année 2003 a été également celle de l’intensification des relations entre l’AFD et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), avec plusieurs rencontres au niveau des experts, au siège et sur le terrain (dans les pays partenaires de résidence de coordonnateurs régionaux du PNUD et d’agences du réseau AFD), et une journée d’études à Paris sur des thèmes d’intérêt commun :

l’environnement, la coopération régionale et le Nepad*.

La recherche de synergies avec les autres agences d’aide bilatérale

Au plan bilatéral, l’AFD s’emploie à créer toutes les synergies possibles avec les autres bailleurs de fonds, notamment européens :

- avec la coopération anglaise (DFID) dans le cadre d’un groupe de travail sur les biens publics mondiaux et d’une conférence internationale sur les transferts monétaires des migrants ;

- avec les organisations bilatérales allemandes et plus particulièrement la KfW : un groupe conjoint Union européenne – AFD – KfW sur le partenariat public – privé, dont les travaux pourraient déboucher sur le lancement d’une initiative européenne sur l’eau ainsi qu’une collaboration sur les objectifs du millénaire pour le développement ;

- un accord de partenariat avec la coopération japonaise (JBIC) à Kyoto, en mars 2003 et un séminaire conjoint sur le développement de l’Afrique organisé à Paris.

RASSEMBLER ET PARTAGER LA CONNAISSANCE

L'activité de recherche a permis de renforcer au cours de l'année 2003 la présence de l'AFD dans le champ de la production intellectuelle sur les thématiques du développement. A cette occasion, l'AFD a développé ou renforcé ses partenariats avec des centres de recherche et des réseaux d'universitaires du Nord et du Sud ainsi qu'avec les unités de recherche d'autres bailleurs de fonds, notamment la Banque mondiale. L'Agence s'est attachée à alimenter sa réflexion prospective et à la faire partager le plus largement possible dans la communauté des acteurs du développement, outre les chercheurs, les représentants de la société civile, les responsables opérationnels des pays en développement et les bailleurs de fonds.

L'activité de recherche

Le programme de recherche de l'AFD a porté sur trois grands axes : la compétitivité et l'insertion des pays en développement, la gouvernance et le développement économique, la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. Chacun de ces trois thèmes a été décliné selon des logiques différenciées.



PARTENAIRES DU NORD ET DU SUD

L'Agence a travaillé au cours de l'année 2003 avec le réseau de chercheurs et d'universitaires européens "European Development Research Network" (EUDN), le Centre de recherche en économie du développement (Dial), le Centre d'études et de recherches sur le développement international (Cerdî) de l'université de Clermont-Ferrand et le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret). Les centres de recherche du Sud ont également été associés à différents travaux et notamment le Centre de recherches économiques appliquées au Sénégal (Crea), l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC) et l'Institut d'économie quantitative en Tunisie (IEQ).

La compétitivité et l'insertion des pays en développement dans l'économie mondiale

Différentes études ont été initiées ou réalisées cette année, qui ont trait aux investissements directs des entreprises et au climat de l'investissement, aux politiques agricoles et leur lien avec le commerce, à la mise à niveau industrielle ainsi qu'aux nouvelles technologies de l'information. Dans ce cadre ont été produits :

- un document de travail présentant les fondements théoriques des programmes de mise à niveau des tissus industriels et les modalités de leur mise en œuvre (en Tunisie, au Maroc et au Sénégal) ;
- une enquête en collaboration avec la Banque mondiale sur le climat d'investissement au Sénégal ;
- une étude *Agriculture et commerce : quels enjeux pour l'aide au développement ?*, sur l'enjeu de l'accès des productions agricoles des pays du Sud aux marchés mondiaux ;
- une étude conjointe entre l'AFD et l'Institut français des relations internationales (Ifri) *Multinationales et développement, le rôle des politiques nationales* (cf. les Notes et Documents de l'AFD).

La gouvernance et le développement économique

Les études ont porté sur le rôle des institutions, le financement des collectivités locales urbaines dans la zone de solidarité prioritaire avec notamment :

- un atelier de travail, organisé par l'AFD et la coopération anglaise (DFID), sur la problématique des matières premières ;

■ une étude portant sur le rôle des institutions dans un processus de développement, en partenariat avec le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Ces travaux seront pour la plupart poursuivis en 2004. Enfin, l'AFD a prolongé sa réflexion sur le thème des biens publics mondiaux*, avec notamment une participation à l'animation d'un groupe de travail sur ce sujet, promu par la France et la Suède, et la production de travaux de recherche sur les enjeux et débats soulevés par cette thématique.

La lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales

Les travaux ont porté sur les déterminants de la pauvreté, l'impact de l'aide au développement et le rôle des politiques de redistribution, des politiques d'éducation et de formation professionnelle. Une étude a également été menée sur le rôle du secteur privé dans la lutte contre le Sida (prévention, dépistage et soins) et sur les modalités d'action dans le cadre des partenariats public-privé.

Les publications

Parmi les différents outils pour valoriser et faire connaître l'activité de recherche de l'Agence, la collection inti-

COMPÉTITIVITÉ ET MISE À NIVEAU DES ENTREPRISES (*)

Les pays du Sud sont aujourd'hui en position inégale face à la libéralisation des échanges. Nombre d'entre eux ne pourront tirer profit de l'ouverture des frontières qu'à condition de renforcer et de moderniser leurs économies. L'amélioration de la compétitivité des secteurs productifs fait partie des missions de l'aide publique au développement. Des programmes de mise à niveau des entreprises sont développés dans des économies du Sud, avec le soutien de la communauté internationale. Par des actions de modernisation de l'environnement des affaires et d'amélioration de la compétitivité des entreprises, ces programmes s'efforcent de préparer les pays à une concurrence accrue. Le document, après avoir mis en évidence l'enjeu de la compétitivité du tissu productif dans le processus d'insertion internationale, présente le concept de mise à niveau des entreprises et développe deux exemples de programmes : celui, déjà très avancé, de la mise à niveau des entreprises en Tunisie, et une tentative de transposition, encore exploratoire, en Afrique de l'Ouest.

(*) *Notes et Documents n° 1*

tulée *Notes et Documents*, créée dans les années 80, a été réactivée en 2003. Les *Notes et Documents de l'AFD* font le point sur l'état des recherches autour des grandes



problématiques du développement (1). En outre, la *Lettre des Economistes* propose, tous les trimestres, des analyses des économistes de l'AFD. Les deux premiers numéros ont notamment abordé les thèmes de l'harmonisation de l'aide et de la poursuite des objectifs du millénaire dans le domaine de l'éducation. Cette lettre est diffusée largement à tous les acteurs du développement : pouvoirs publics, chercheurs, société civile, journalistes et entreprises. Elle est disponible sur simple demande auprès de l'AFD.

L'organisation de conférences et de colloques

Chargée de la coordination de son organisation, l'AFD a contribué activement à l'animation des débats de la cinquième conférence annuelle de la Banque mondiale sur l'économie du développement en Europe (ABCDE) qui s'est tenue en mai 2003 à Paris. Consacrée aux questions de l'intégration économique et de la responsabilité sociale, la conférence ABCDE a proposé des analyses sur les grands flux dans les économies en développement : migratoires, de marchandises, de capitaux et de connaissances. Plusieurs personnalités, parmi lesquelles le Président de la République du Brésil, L. I. Lula Da Silva, et

l'ancien ministre des Finances de la Turquie, K. Dervis ont participé à cette conférence. L'AFD a organisé avec le Cerdi et a présidé un atelier de réflexion sur le thème *Ressources naturelles, développement et conflit*. L'AFD et le réseau de chercheurs européens EUDN ont animé, en novembre 2003, une conférence sur le thème *Pauvreté, inégalités, croissance : quels enjeux pour l'aide au développement ?* Cette conférence a permis de rapprocher réflexions académiques et expertises opérationnelles autour du thème de la lutte contre la pauvreté. Ce thème a été abordé sous l'angle du rôle des inégalités et plus précisément des rôles respectifs de la croissance et de la redistribution dans la réduction de la pauvreté. Le succès de la conférence a été assuré à la fois par la qualité des intervenants et par la diversité des approches : chercheurs, bailleurs de fonds, ONG, responsables opérationnels des pays du Sud. La conférence a également permis de nouer des liens privilégiés entre l'AFD et le réseau EUDN.

(1) Les *Notes et Documents de l'AFD* sont disponibles sur simple demande à lettrec@afd.fr

Compétitivité et mise à niveau des entreprises (n° 1)

Multinationales et développement : le rôle des politiques nationales (n° 2)

Lutte contre l'effet de serre : enjeux et débats (n° 3)

Agriculture et commerce : quels enjeux pour l'aide au développement ? (n° 4)

Comment financer durablement les aires protégées à Madagascar ? (n° 5)



La formation des cadres dans les pays en développement

Le Cefeb forme des cadres supérieurs des entreprises, banques et administrations des pays en développement faisant partie de la zone d'intervention de l'AFD. Un dispositif associe des sessions diplômantes de troisième cycle, des séminaires spécialisés de courte durée et des cycles de visioconférences. Par ailleurs, des sessions de formation accompagnent directement certaines opérations du Groupe.

Des sessions de formation diplômantes

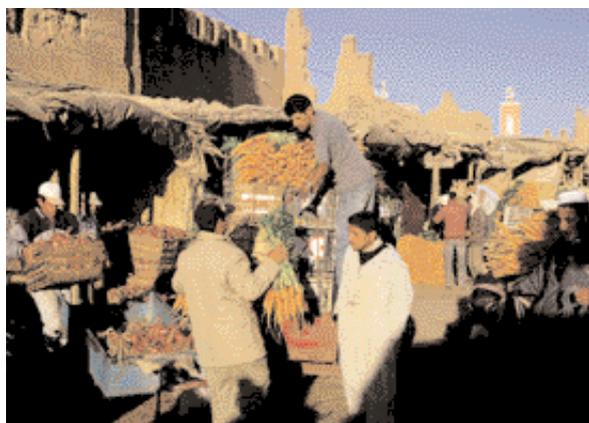
Elles sont réalisées sur une année à Marseille. Les formations sont sanctionnées par l'octroi d'un diplôme supérieur d'université, accordé avec l'habilitation de l'Institut d'administration des entreprises de Paris I (Panthéon-Sorbonne). Différentes options sont proposées et concernent notamment l'analyse de projets dans des économies en développement et le management du secteur privé. Des examens préalables permettent de sélectionner les candidats appelés à assumer des fonctions de responsabilité dans les entreprises et les institutions de leur pays. En 2003, soixante cinq stagiaires ont participé à ces formations.

Des séminaires spécialisés

Des séminaires s'adressent chaque année à des cadres, francophones ou anglophones : directeurs financiers, gestionnaires de ressources humaines, responsables du contrôle de gestion, dirigeants bancaires, responsables d'organismes de micro finance. En 2003, trois cent onze personnes ont ainsi été formées lors de plusieurs séminaires. Plus particulièrement, des séminaires régionaux ont été organisés à Dakar, Ouagadougou, Libreville et Yaoundé. Ils ont traité de la conduite de projets de développement, de la gestion comptable et financière d'entreprise et de microfinance. Depuis 2001, le Cefeb organise des séries de rendez-vous interactifs par visioconférence ayant pour objet d'explorer les thèmes d'actualité du développement économique, avec la collaboration logistique de la Banque mondiale. Après une série portant sur l'actualité du système bancaire en 2002 et 2003, la série abordée en 2003 porte sur la réforme de l'environnement juridique de l'entreprise, à travers les actes de l'OHADA. Les cycles de visioconférences ont concerné cent quatre-vingt-dix personnes en 2003. Des séminaires en accompagnement d'interventions de l'AFD réalisés dans les secteurs de l'eau et de la banque ont été organisés au Mali et au Kenya et ont concerné quatre-vingt-trois personnes.

Les partenariats de formation

Par l'intermédiaire du Cefeb, l'AFD entretient plusieurs partenariats qui lui permettent de démultiplier



ses actions. L'objectif poursuivi est de développer des relais locaux par l'animation et la formation de formateurs afin de transférer progressivement certaines formations dans des centres de formation régionaux, notamment le Centre africain d'études supérieures en gestion (Cesag) à Dakar et l'Ecole inter-Etats d'ingénieurs de l'équipement rural (EIER) à Ouagadougou, avec laquelle une convention de partenariat a été signée cette année. Il s'agit également de partager expertises et méthodes pédagogiques avec des centres universitaires ou d'enseignement supérieur spécialisé : l'ENA international, le Centre national d'études des régions chaudes (Cnearc) et le Centre d'études et de recherches sur le développement international (Cerdi). L'installation prochaine d'une antenne de la Banque mondiale et particulièrement d'unités de son centre de formation, *World Bank Institute* à Marseille permettra d'accroître le partenariat initié depuis trois ans, au travers du *Global Development Learning Network* (GDLN), en l'orientant sur des formations ou des séminaires de partage d'expériences plus spécifiques aux pays du bassin méditerranéen.

Un outil de développement

En 2003, un travail de réflexion sur les activités du Cefeb a conduit à proposer un plan d'orientations stratégiques. Le Cefeb évolue pour devenir un véritable outil de développement, intervenant dans le domaine de la formation en accompagnement des opérations et stratégies de l'AFD. Un pôle de "formations-phares" est créé pour externaliser les expertises et savoir-faire de l'AFD. Le Cefeb a vocation à devenir un instrument de partage et de diffusion du savoir, un lieu de dialogue entre les différentes équipes au sein du Groupe AFD et un lieu d'échanges entre professionnels du Nord et du Sud.





LA SITUATION FINANCIÈRE

Dans ce chapitre, les comptes sociaux de l'AFD sont commentés selon la présentation retenue pour le rapport de gestion. Les comptes annuels consolidés du Groupe AFD sont présentés conformément à la réglementation bancaire selon la nature comptable des opérations ; ils se trouvent dans le document de référence. Le total du bilan du Groupe est formé pour 94 % du total du bilan de l'AFD, la maison mère, qui s'élève en 2003 à 16,2 Md €. La situation financière de l'AFD est saine et équilibrée. Elle dégager un résultat régulièrement positif qui atteint cette année 48,3 M€, en hausse de 7,8 M€ par rapport à l'exercice 2002. Le produit net bancaire s'élève à 309,9 M€. Les comptes de l'AFD sont régulièrement vérifiés par ses commissaires aux comptes, la Commission bancaire, la Cour des comptes et l'Autorité des marchés financiers. Ils bénéficient de la notation triple A des agences de notation Standard & Poor's et Fitch.

LES GRANDS POSTES DU BILAN

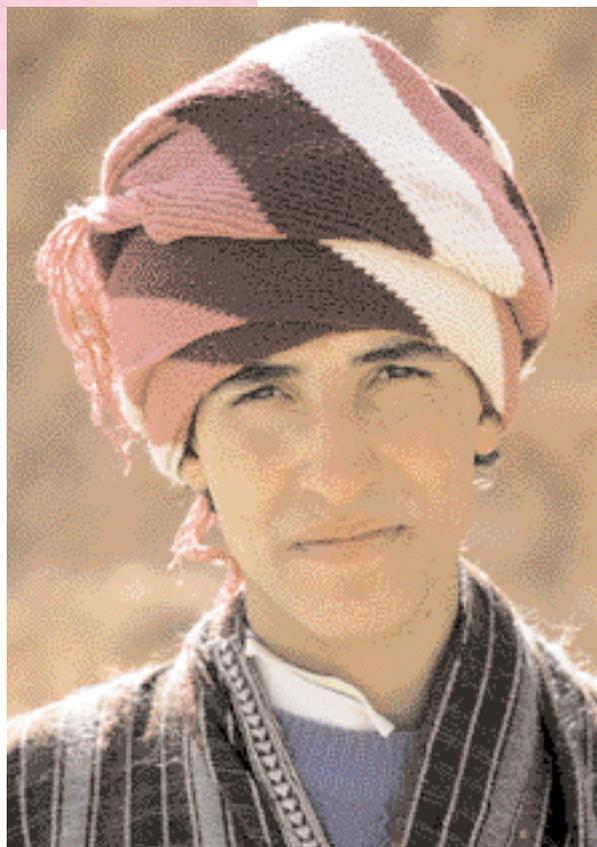
Les données synthétiques du bilan de l'AFD sont reportées dans le tableau de la page 78. Les numéros indiqués dans le texte renvoient aux différentes lignes de ce tableau. Les principaux postes du bilan analysés ci-après concernent l'activité de crédit, la trésorerie, les provisions et fonds propres de l'AFD.

Les activités de crédit

Les activités de crédit de l'AFD comportent des activités pour compte propre et des activités pour compte de tiers.

Les activités de crédit pour compte propre

L'encours brut (hors intérêts courus et avant dépréciation d'actifs) des prêts accordés par l'AFD pour son propre compte (1) s'élève à 10,9 Md€, globalement en légère croissance par rapport à 2002 mais avec une structure différente : le traitement de la dette de la République démocratique du Congo en Club de Paris a permis à celle-ci d'apurer ses impayés vis-à-vis de l'AFD (- 345 M€) venant ainsi diminuer l'encours aux risques de l'AFD tandis qu'une aide budgétaire de 500 M€ au Liban a augmenté l'encours aux risques de



l'Etat. L'encours dans l'Outre-mer, entièrement aux risques de l'AFD, est en légère croissance.

Répartition par nature de risque

en milliards d'euros

| | |
|--|-----|
| Encours des prêts aux risques de l'AFD | 7,1 |
| dont pays étrangers | 3,9 |
| dont Outre-mer | 3,2 |

| | |
|--|------|
| Encours des prêts garantis par l'Etat français | 2,5 |
| Encours des prêts remis par l'Etat français | 1,2 |
| Total | 10,9 |

Répartition par nature d'activités

L'encours des prêts relatifs à l'aide-projet, en régression tant en valeur absolue qu'en valeur relative du fait des deux événements cités ci-dessus, s'élève à 7,8 Md€, soit 72 % de l'encours des prêts pour compte propre ; l'encours des prêts d'ajustement structurel est de 3,1 Md€, soit 28 % de l'encours des prêts.

Financement

Les activités de prêts pour compte propre de l'AFD sont financées par des ressources de natures diverses, inscrites au passif du bilan : emprunts de marché pour partie bonifiés, emprunts contractés auprès du Trésor, subventions reçues de l'Etat français.

Les emprunts de marché (10)

L'encours brut des emprunts de marché, qui sont pour l'essentiel obligataires, s'élève à 5,6 Md€ dont environ 58 % bénéficient de la garantie de l'Etat français. Les autres emprunts, correspondant pour l'essentiel aux emprunts levés depuis 2001, sont contractés sous la signature propre de l'AFD.

Plus de la moitié de ces emprunts sont des emprunts bonifiés par l'Etat (11) (encours brut de 3,1 Md€) ; ce sont des emprunts que l'AFD lève sur le marché et pour lesquels elle reçoit du Trésor une bonification d'intérêts ramenant le taux de l'emprunt à un niveau plus faible.

Les bonifications courues à recevoir (2) qui correspondent à la part courue non échue de ces bonifications sur emprunts figurent à l'actif du bilan à hauteur de 98 M€.

Economiquement, le montant de ces bonifications vient réduire les intérêts courus sur la dette correspondante figurant au passif du bilan.

Les emprunts contractés auprès du trésor (12)

Ces emprunts, contractés sur une durée de 30 ans dont 10 ans de différé, ont un encours de 2,2 Md€. En 1998, il a été convenu de transformer en dette subordonnée une partie de ces emprunts et de considérer également comme dette subordonnée les nouveaux emprunts contractés auprès du Trésor.

Cette dette subordonnée (13) a un encours brut de 1,5 Md€ et contribue aux fonds propres complémentaires de l'AFD.

Les subventions

L'AFD reçoit du Ministère des Affaires Etrangères des subventions qui sont utilisées d'une part pour financer les subventions accordées aux pays les plus pauvres au titre de l'aide-projet ou de l'ajustement structurel, d'autre part pour bonifier des prêts et donc leur assurer le niveau de concessionnalité requis. Les fonds utilisés dans ce cas sont inscrits au passif du bilan au poste subventions à amortir (18) pour un montant de 0,3 Md €. Ils font l'objet d'une reprise étalée sur la durée de vie de ces prêts.

Globalement, les opérations engagées par l'AFD génèrent un coût budgétaire estimé à 30 % de leur volume, le solde étant financé par de la ressource à condition de marché.

L'activité de crédit pour compte de tiers

L'encours des prêts gérés par l'AFD pour le compte de l'Etat (3) s'élève à 2,2 Md€. Cet encours est financé, à hauteur d'un montant équivalent, par les fonds publics pour compte de l'Etat (14) au passif du bilan. Le volume et l'échéancier de remboursement des prêts gérés par l'AFD sont rigoureusement adossés à ceux des emprunts contractés auprès de l'Etat.

Les opérations effectuées au titre du financement de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la croissance (FRPC) du Fonds monétaire international (4) et (5) par l'AFD pour le compte de l'Etat français s'équilibrent à l'actif et au passif du bilan à hauteur de 2,0 Md€. Les prêts accordés par l'AFD au Fonds monétaire international et les emprunts levés sur le marché pour assurer leur financement bénéficient de la garantie de l'Etat, à l'exception de l'emprunt de 500 M€ mobilisé en 2002.



Les fonds gérés et avances de l'Etat (17), qui s'élèvent au passif du bilan à 0,5 Md€, correspondent aux ressources budgétaires mises à disposition de l'AFD pour reversement aux bénéficiaires. Ces fonds concernent notamment l'activité de payeur de l'AFD en particulier au titre du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) et son activité propre de subventions dans les pays les plus pauvres. Ils incluent également les fonds dont la gestion est déléguée par l'Etat à l'AFD, parmi lesquels le Fonds français pour l'environnement mondial, le Fonds de garantie Maroc en faveur des petites et moyennes entreprises de ce pays, les fonds de garantie pour des interventions dans les Etats étrangers ou dans l'Outre-mer.

La trésorerie

La trésorerie, dont le volume global s'élève à 1,2 Md€, se décompose en trois catégories:

La trésorerie pour compte de tiers (5), qui s'élève à 253 M€, constitue la contrepartie exacte des comptes de dépôts de tiers (16) figurant au passif du bilan.

Ces comptes correspondent pour l'essentiel, d'une part, aux comptes courants ouverts chez l'AFD principalement par ses filiales et par les sociétés départementales de crédit cédées fin 2003 et d'autre part, aux fonds logés à titre de provision de liquidité par l'Etat auprès de l'agent central comptable du Trésor.

Le portefeuille d'investissement (6), qui s'élève à 0,6 Md€, correspond aux placements à moyen et long terme effectués par l'AFD, dont la durée moyenne s'établit à environ 6,5 ans. La constitution de ce portefeuille permet d'immuniser une partie des produits de placement contre la fluctuation des taux de marché et de constituer une réserve de liquidité.

La trésorerie court terme (7) comprend les liquidités, les comptes de fonctionnement et les placements à vue et à court terme ; elle s'élève à 316 M€ au 31 décembre 2003. Son montant était particulièrement élevé fin 2002, l'AFD ayant anticipé des remboursements élevés d'emprunt dans les premières semaines de l'année 2003.

COMPARAISON DES BILANS 2002 ET 2003
en millions d'euros

| ACTIF | 2002 | 2003 | PASSIF | 2002 | 2003 |
|---|---------------|---------------|---|---------------|---------------|
| (1) Prêts pour compte AFD (encours net) | 10 058 | 10 293 | (10) Emprunts de marché (encours net) | 5 938 | 5 788 |
| <i>Encours brut</i> | <i>10 839</i> | <i>10 879</i> | (11) <i>Encours brut emprunts bonifiés</i> | <i>3 336</i> | <i>3 124</i> |
| - <i>provisions pour dépréciation d'actif</i> | <i>-860</i> | <i>-669</i> | <i>Encours brut emprunts non bonifiés</i> | <i>2 343</i> | <i>2 445</i> |
| + <i>intérêts courus</i> | <i>79</i> | <i>83</i> | + <i>intérêts courus</i> | <i>260</i> | <i>219</i> |
| (2) Bonifications courues à recevoir | 116 | 98 | (12) Emprunts auprès du Trésor | 2 131 | 2 194 |
| | | | <i>Encours brut emprunts auprès du Trésor</i> | <i>783</i> | <i>727</i> |
| | | | + <i>intérêts courus</i> | <i>2</i> | <i>2</i> |
| | | | (13) <i>Encours brut dettes subordonnées</i> | <i>1 346</i> | <i>1 465</i> |
| | | | + <i>intérêts courus</i> | <i>0</i> | <i>1</i> |
| (3) Prêts pour compte Etat | 2 221 | 2 179 | (14) Fonds public pour compte Etat | 2 221 | 2 179 |
| (4) Opérations FRPC-FMI | 2 141 | 1 990 | (15) Opérations FRPC-FMI | 2 140 | 1 989 |
| | | | (16) Comptes de dépôts de tiers | 206 | 253 |
| Trésorerie | 1 205 | 1 160 | | | |
| (5) <i>dont trésorerie pour compte de tiers</i> | <i>206</i> | <i>253</i> | (17) Fonds gérés et avancés de l'Etat | 485 | 547 |
| (6) <i>dont portefeuille d'investissement</i> | <i>592</i> | <i>590</i> | (18) Subventions à amortir | 385 | 326 |
| (7) <i>dont trésorerie court terme</i> | <i>407</i> | <i>316</i> | | | |
| | | | (19) Transferts à régler et comptes de régul. | 332 | 356 |
| (8) Participations et immobilisations | 313 | 277 | | | |
| (9) Produits à recevoir et compte de régul. | 309 | 187 | (20) Provisions et FRBG | 1 604 | 1 582 |
| | | | (21) Dotation et réserves | 920 | 968 |
| TOTAL | 16 362 | 16 183 | TOTAL | 16 362 | 16 183 |

Les provisions, dotation et réserves

Les provisions pour risques et charges et le fonds pour risques bancaires généraux (20) s'élèvent à 1,6 Md€, ce qui, avec les provisions pour dépréciation logées à l'actif du bilan (703 M€ dont 669 M€ sur l'activité de prêts), donne un total de provisions au 31 décembre 2003 de 2,3 Md€. Ce montant enregistre une forte baisse entre 2002 et 2003 (-219 M€), conséquence principalement des reprises opérées suite à l'apurement de la créance de la République démocratique du Congo. Ces dernières sont toutefois neutres en termes de résultat pour l'AFD, un montant égal aux provisions constituées sur cet encours ayant été reversé à l'Etat en contrepartie de sa prise en charge des impayés de la République démocratique Congo.

Les provisions incluent par ailleurs la contribution de l'AFD à l'effort français en matière d'aide publique au développement instituée en 2003 (voir l'analyse du résultat de l'AFD) et qui s'élève à 90 M€.

La dotation augmentée des réserves (21) s'élève à 968 M€. Conformément à ses statuts, le Conseil de surveillance de l'AFD décide, chaque année, d'affecter en réserves le résultat net de l'exercice.

Les fonds propres consolidés de l'AFD

Les fonds propres de l'AFD, calculés sur la base des comptes consolidés et conformément à la réglementation bancaire, sont constitués de :

en millions d'euros

| | |
|--|--------------|
| La dotation | 400 |
| Les réserves et le résultat | 749 |
| Le fonds pour risques bancaires généraux | 503 |
| Les autres éléments | 57 |
| Une partie de la dette subordonnée | 845 |
| La déduction participations et immobilisations | - 25 |
| Total | 2 528 |

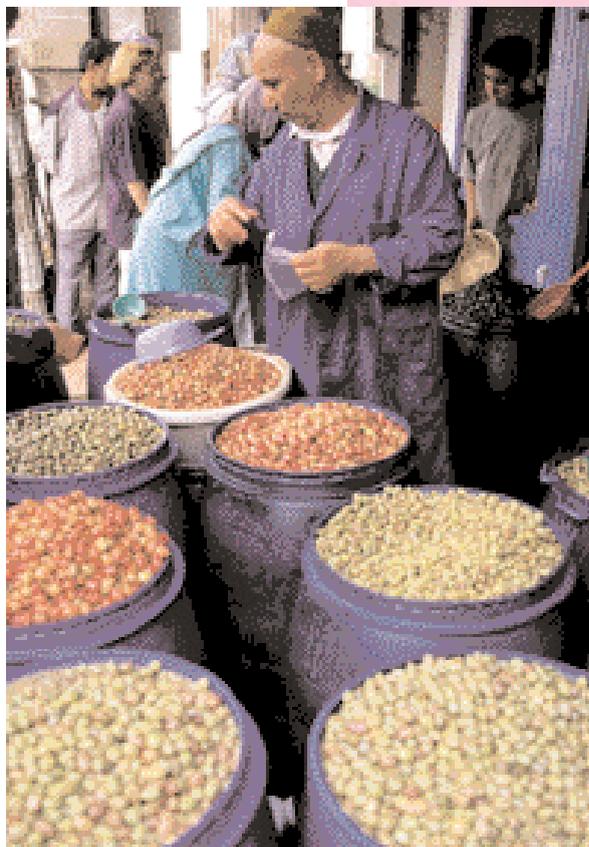
Les fonds propres de l'AFD sont en baisse de 352 M€ par rapport au 31 décembre 2002, suite à la cession de ses filiales financières dans les départements d'Outre-mer et à la déqualification réglementaire concernant l'inscription en fonds propres complémentaires des subventions reçues de l'Etat en bonification de certaines opérations. L'AFD respecte au 31 décembre 2003 l'ensemble des ratios prudentiels.

Les autres postes du bilan

Les participations et immobilisations (8) atteignent au 31 décembre 2003 un montant de 0,3 Md€. Les participations sont diminuées de la valeur nette des sociétés départementales de crédit cédées au cours de l'exercice et intègrent la participation acquise par l'AFD dans la Sofotom (fonds de garantie des collectivités d'Outre-mer).

Les autres actifs, produits à recevoir et comptes de régularisation, à l'actif du bilan (9) s'élèvent à 0,2 Md€ et représentent les actifs liés aux emprunts (notamment des primes d'émission ou de remboursement à répartir) et aux instruments financiers, les sommes dues par l'Etat et, pour le solde, divers actifs et comptes de régularisation.

Les transferts à régler et comptes de régularisation, au passif du bilan (19), d'un montant de 0,4 Md€, comprennent les intérêts courus sur instruments financiers et les ajustements et écarts sur devises, les produits à étaler ainsi que les échéances réglées par le Maroc dans le cadre de l'opération de garantie des emprunts Maroc. Le solde correspond aux comptes créditeurs et aux transferts de fonds en instance.



ANALYSE DU RÉSULTAT

Le tableau d'analyse du résultat présenté en page 81 donne une présentation synthétique du compte de résultat et fait apparaître les soldes intermédiaires de gestion. Toutefois, dans ce tableau, certains produits et charges, qui comptablement font l'objet d'enregistrements distincts, ont été compensés dans un souci de simplification.

Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire, d'un volume de 762,5 M€, sont constitués pour l'essentiel par :

■ **Les produits sur prêts et garanties**, pour 484,5 M€, qui sont les intérêts et commissions sur prêts et garanties, perçus au titre de l'activité pour compte propre de l'AFD. Conformément à la réglementation, ce montant est établi net des dotations aux provisions sur intérêts douteux et pertes sur intérêts. Les produits sur prêts et garanties sont en diminution, traduisant la baisse tendancielle des taux de sortie des prêts.

■ **Les bonifications sur emprunts**, pour 132,3 M€, qui correspondent aux bonifications versées par l'Etat

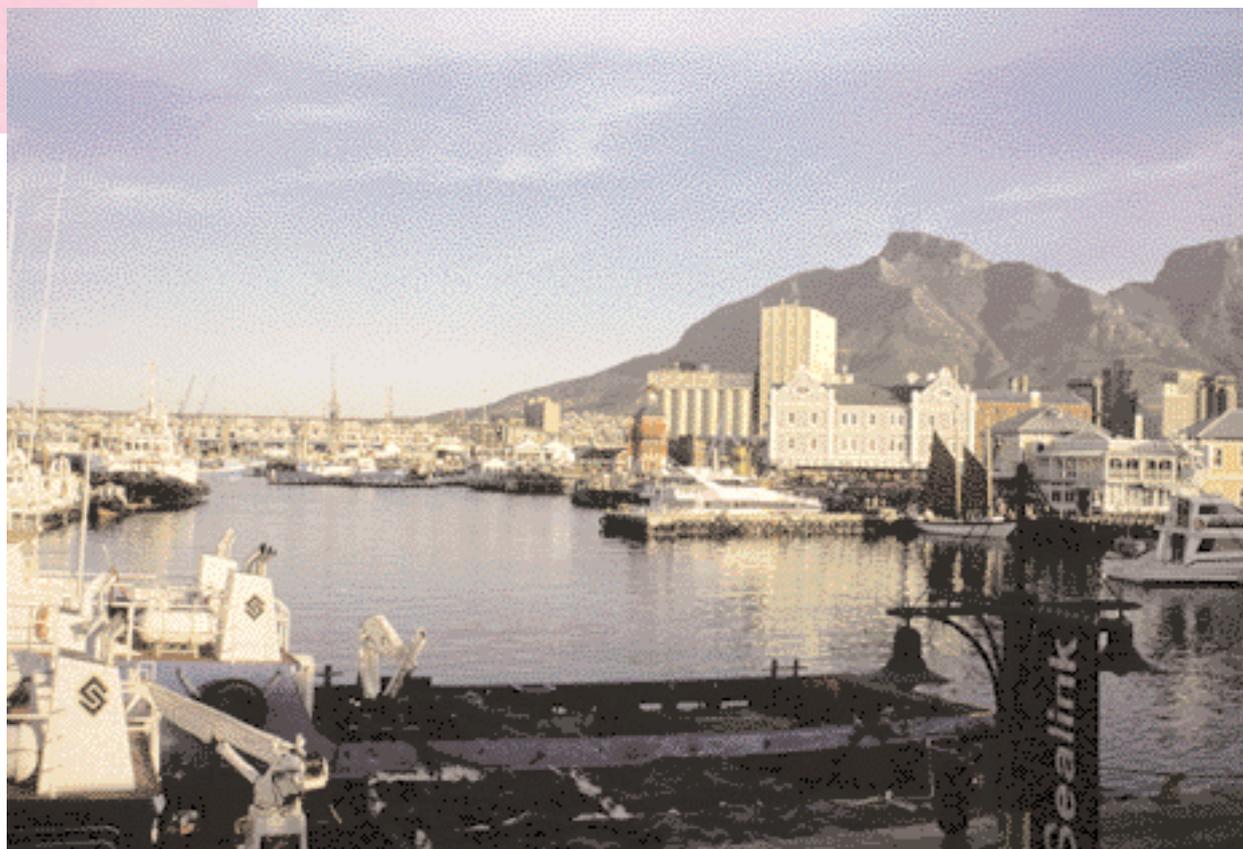
français pour réduire le coût de certains emprunts de l'AFD. Economiquement, elles viennent en déduction des charges sur emprunts et suivent l'évolution à la baisse de ces dernières.

■ **Les produits de placement**, pour 47,7 M€, sont générés par la trésorerie court terme (y compris la contrepartie des comptes de dépôts des filiales) ainsi que par le portefeuille d'investissement.

■ **Les produits sur participations**, pour 10,4 M€, sont d'un niveau exceptionnellement élevé en 2003, du fait de dividendes versés par les filiales dans le cadre du processus de leur cession.

■ **Les commissions d'intervention**, pour 19,8 M€, regroupent les commissions versées par l'Etat à l'AFD, d'une part, pour ses activités de subventions et d'ajustement structurel d'un montant de 16 M€ et, d'autre part, pour la gestion des dons et prêts du Trésor ainsi que diverses commissions.

■ **Les produits accessoires et divers**, qui s'élèvent à 23,6 M€, comprennent, pour l'essentiel, la couverture





COMPTES DE RÉSULTAT 2002 ET 2003
en millions d'euros

| CHARGES | 2002 | 2003 | PRODUITS | 2002 | 2003 |
|--|--------------|--------------|--|--------------|--------------|
| Charges nettes sur emprunts | 424,6 | 371,8 | Produits sur prêts et garanties | 500,5 | 484,5 |
| | | | <i>dont provisions sur intérêts impayés douteux et pertes sur intérêts</i> | -60,0 | -41,2 |
| | | | Bonifications | 147,9 | 132,3 |
| Intérêts versés sur comptes de dépôts | 7,5 | 6,8 | Produits sur placements | 53,0 | 47,7 |
| | | | Produits sur participations | 3,4 | 10,4 |
| | | | Commissions d'intervention | 21,2 | 19,8 |
| Autres charges financières | 22,6 | 30,6 | Produits accessoires et divers | 27,1 | 23,6 |
| Charges sur opération FRPC-FMI | 63,2 | 43,5 | Produits sur opération FRPC-FMI | 64,0 | 44,2 |
| TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE | 518,0 | 452,6 | TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE | 816,9 | 762,5 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 298,9 | 309,9 | | | |
| Charges générales d'exploitation | 125,4 | 124,5 | | | |
| Dotations nettes aux amort des immobilisations | 14,4 | 14,5 | | | |
| TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE | 139,7 | 139,1 | | | |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 159,2 | 170,8 | | | |
| Coût du risque (-) | -79,7 | -17,7 | | | |
| Résultat net d'exploitation | 79,5 | 153,1 | | | |
| Gains (+) et pertes (-) sur actifs immobilisés | -3,7 | -14,8 | | | |
| Résultat courant | 75,7 | 138,3 | | | |
| Opérations exceptionnelles et impôts | -0,3 | -90,0 | | | |
| Dotations nettes aux provisions du FRBG (-) | -35,0 | 0,0 | | | |
| RESULTAT NET | 40,4 | 48,3 | | | |

des charges engagées par l'AFD dans la mise à disposition de moyens au profit de tiers.

■ **Les produits sur opérations au titre du financement de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la croissance (FRPC) du Fonds monétaire international**, pour 44,2 M€, qui sont compensés par des charges du même montant, à l'exception de la rémunération de gestion perçue par l'AFD qui s'élève à 0,7 M€.

Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire, d'un volume de 452,6 M€, sont constituées par :

■ **Les charges sur emprunts**, pour 371,8 M€, qui correspondent aux intérêts sur les emprunts contractés par l'AFD pour financer son activité pour compte propre. Elles diminuent avec le taux moyen des emprunts ;

■ **Les intérêts versés sur les comptes de dépôts**, pour 6,8 M€, égaux à la rémunération servie par l'AFD sur les comptes courants ouverts chez elle principalement par ses filiales ;

■ **Les autres charges financières**, pour 30,6 M€, qui comprennent pour 15,8 M€ l'étalement comptable d'un versement de 116 M€ à l'Etat réalisé en 1997 comme contribution aux remises de dettes antérieures. S'y ajoutent les différents reversements sur marges opérés par l'AFD au bénéfice de l'Etat, soit au titre de contribution de l'AFD aux réaménagements de dettes, soit en rémunération de sa garantie. Enfin, ce poste inclut les produits de placements réalisés pour compte de tiers, reversés à ces derniers, pour 5,7 M€, et des charges financières diverses.

Le produit net bancaire s'établit à 309,9 M€, contre 298,9 M€ en 2002.

■ **Les frais généraux**, qui s'élèvent à 124,5 M€, sont constitués à 74% par les frais de personnel, soit 92,5 M€. Ils sont globalement stables par rapport à 2002, malgré un budget en légère hausse. En 2002, une charge correspondant à l'actualisation des engagements sociaux, et notamment la prise en compte des bénéficiaires des pensions de reversion avait été enregistrée.

■ Les dotations nettes aux amortissements s'établissent à 14,5 M€.





Le résultat brut d'exploitation, calculé sur la base du produit net bancaire défini précédemment, s'établit à 170,8 M€.

■ Le coût du risque s'élève à - 17,7 M€, en forte baisse par rapport à 2002. Cette variation s'explique notamment par des reprises sur les provisions constituées pour couvrir le risque pays sur les activités de sa filiale Pro-parco. L'exercice 2002 avait par ailleurs enregistré des dotations significatives sur les risques de l'AFD dans l'Outre-mer et sur des risques divers. Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation d'actifs et les passages en pertes (en capital) sont au total de 4,0 M€ en 2003, également en baisse par rapport à 2002.

Le résultat d'exploitation s'élève à 153,1 M€.

■ Les gains et pertes sur actifs immobilisés pour -14,8 M€ comprennent les moins-values enregistrées suite à la cession des sociétés départementales de crédit, partiellement compensées par des reprises sur les provisions constituées en 2002 inscrites en coût du risque.

Le résultat courant s'établit à 138,3 M€.

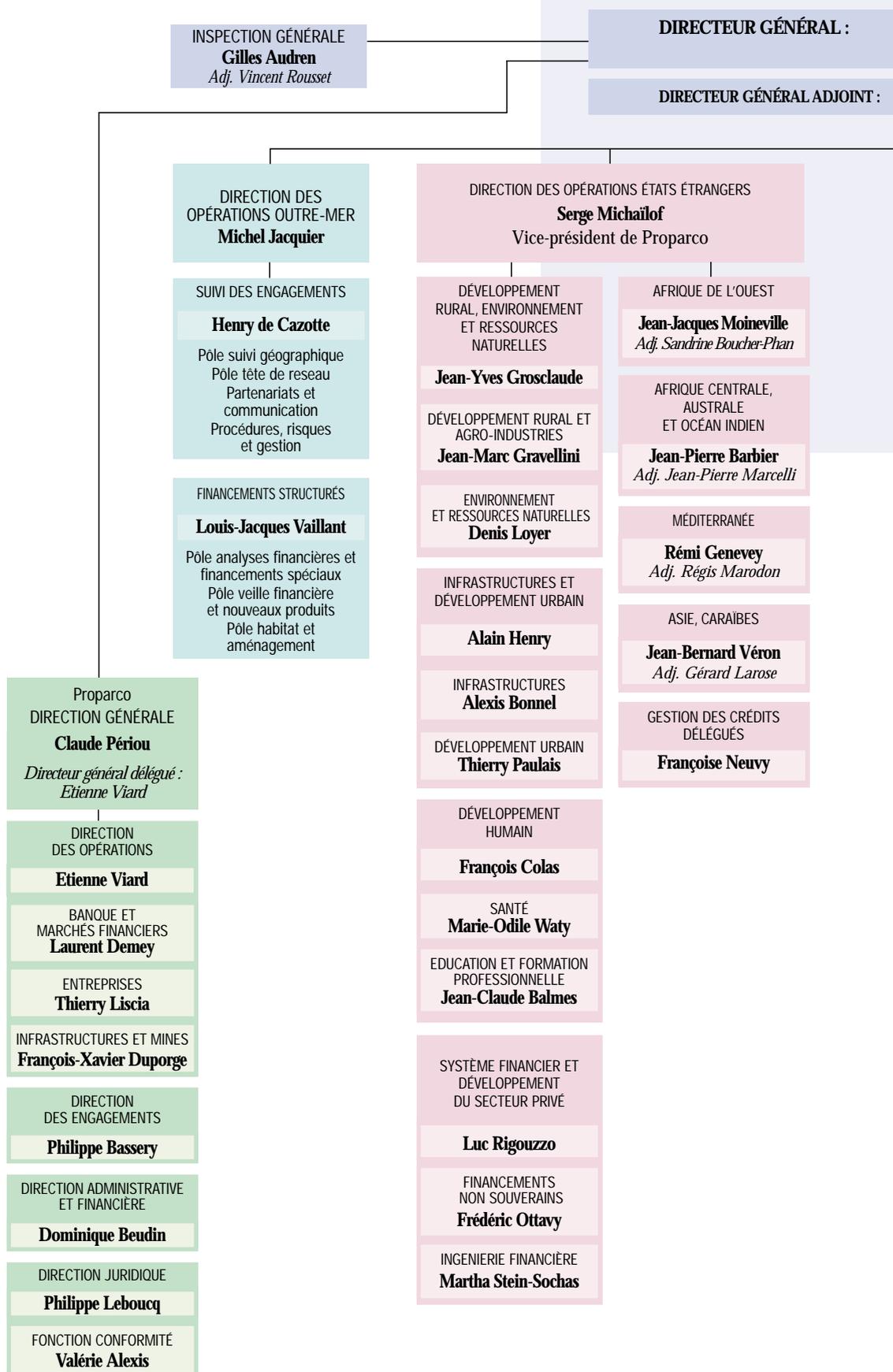
■ Les opérations exceptionnelles et impôts. Sur l'exercice 2003 et à titre exceptionnel, l'Etat a demandé que l'AFD contribue pour un montant de 90 M€ à l'accroissement de l'effort de la France en matière d'aide publique au développement. Ce montant est enregistré en charge exceptionnelle de l'exercice 2003. S'agissant des prochains exercices, un mécanisme pérenne de contribution à l'aide publique au développement sera mis en place dans le cadre des relations financières entre l'Etat et l'AFD.

■ Par décision du Directeur général, le fonds bancaire pour risques généraux est maintenu à son niveau à la fin de 2002, soit 460 M€.

Le résultat net de l'AFD s'établit à 48,3 M€ en 2003 ; il est affecté en totalité en réserves. Les ratios bénéfice net sur dotations et réserves d'une part, bénéfice net sur total du bilan d'autre part, s'établissent respectivement à 5,0 % et 0,3 %.

ORGANIGRAMME

au 31 décembre 2003



Jean-Michel Severino
Président de Proparco

Jean-Michel Debrat

SECRETARIAT DES CONSEILS
Lysiane Richard

DIRECTION DE LA STRATÉGIE
Pierre Jacquet
Adj. Roger Goudiard

SECRETARIAT
DE LA PROGRAMMATION
STRATÉGIQUE

Anne Paugam

MISSION POUR
L'ÉVALUATION ET LA
CAPITALISATION

Anne-Marie Cabrit

ENVIRONNEMENT ET
SECRETARIAT DU FFEM

Marc-Antoine Martin
Secrétaire général

BUREAU DE REPRÉSENTATION
À BRUXELLES

Jean-Loup Feltz

POLITIQUES GÉNÉRALES

François Pacquement
Adj. Patrice Tranchant

ETUDES
MACRO-ÉCONOMIQUES
Blaise Leenhardt

RECHERCHE ET GESTION
DES SAVOIRS

Robert Peccoud

APPUI GESTION DES
CONNAISSANCES
Bertrand Nora

COMMUNICATION

Catherine Chevallier

Cefeb
DÉLÉGATION DE L'AFD
À MARSEILLE

**Françoise
Batime-Hupin**

ADMINISTRATION ET
COMMUNICATION
François Chevillotte

FORMATION
Bertrand Savoye

SECRETARIAT GÉNÉRAL
Henry-Philippe de Clercq
Secrétaire général adjoint : Patrice Mollie

SERVICES FINANCIERS

Patrice Mollie

Adj. François Lagier

Adj. Nicolas Le Tarnec

FONCTIONS FINANCIÈRES
François Lagier

OPÉRATIONS DE MARCHÉ
Grégory Clémente

GESTION DE BILAN
Eric Beugnot

GESTION DES PRÊTS
ET DES PARTICIPATIONS
Bernard Esnouf

RÈGLEMENTS ET
ADMINISTRATION
FINANCIÈRE
Daniel Vain

RISQUES

Olivier Pezet
Adj. François Kerhuel

AFFAIRES JURIDIQUES
GÉNÉRALES
Sylvie Davinroy

CONTRÔLE
DES VERSEMENTS
Ferdinand Laporte

AFFAIRES JURIDIQUES
OPÉRATIONNELLES
Pascal Grangereau

EVALUATION
DES ENGAGEMENTS
Bertrand Willocquet

AFFAIRES
SOUS SURVEILLANCE
ET RESTRUCTURATION
Xavier Duranton

COMPTABILITÉ ET
CONTRÔLE DE GESTION
Nicolas Le Tarnec

CONTRÔLE DE GESTION
FINANCIÈRE
Hélène Templier

BUDGET ET CONTRÔLE
DE GESTION
Corinne Le Bihan

TRAITEMENTS
COMPTABLES
Sylvie Syrota

COMPTABILITÉS
AUXILIAIRES
Loïc Carsin

SYSTÈMES DE GESTION

Odile Lapierre

APPUI À MAÎTRISE
D'OUVRAGE ET MAÎTRISE
D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE
Vincent Thévenot

PROCÉDURES, MÉTHODES
ET ORGANISATION
Claire Schmidt

SYSTEMES
D'INFORMATION

Patrick Besse

ETUDES INFORMATIQUES
Didier Vignon

PRODUCTION
INFRASTRUCTURES
INFORMATIQUES
Bernard Veysièrre

RESSOURCES HUMAINES

**Marie-Flora
Hakoun-Milleliri**
Adj. Anne-Francoise Dayon

ADMINISTRATION
Nicolas Mora

AFFAIRES SOCIALES

RETRAITES
Martine Naubron

RELATIONS SOCIALES
Fadila Yahia

RESSOURCES HUMAINES
ET EMPLOI

MOYENS
ET SERVICES

**Christine
Huynh Quan Suu**

ACHATS
Eric Paul

GESTION DU PATRIMOINE
Dorothee Seïté

SERVICE GÉNÉRAUX
Jean-Louis Fichot

SÉCURITÉ SYSTÈME
INFORMATION
Luc Nicoli

RÉSEAU DES AGENCES ET BUREAUX DE L'AFD DANS LES ÉTATS ÉTRANGERS ET DANS L'OUTRE-MER

◆ ABIDJAN

Côte d'Ivoire, Libéria
Tél : (225) 22 40 70 40
Fax : (225) 22 44 21 78
AFDAbidjan@groupe-afd.org

◆ ACCRA

Ghana
Tél : (233) 21 77 87 55
Fax : (233) 21 77 87 57
afdaccra@gh.groupe-afd.org

◆ ADDIS ABEBA (BUREAU)

Ethiopie
Tél : (251) 1 65 55 57
Fax : (251) 1 65 50 76
afdev@telecom.net.et

◆ ALGER

Algérie
Tél : (213) 21 69 43 00
Fax : (213) 21 48 41 20
contact-alger.afd@
diplomatie.gouv.fr

◆ ANTANANARIVO

Madagascar
Tél : (261) 20 22 200 46
Fax : (261) 20 22 347 94
afdantananarivo@groupe-afd.org

◆ BAMAKO

Mali
Tél : (223) 221 28 42
Fax : (223) 221 86 46
afdbamako@ml.groupe-afd.org

◆ BANGUI (BUREAU)

Centrafrique
Tél : (236) 61 45 78
Fax : (236) 61 45 78
afd@intnet.cf

◆ BEYROUTH

Liban
Tél : (961) 1 420 150
Fax : (961) 1 611 099
afd.beyrouth@cyberia.net.lb

◆ BRAZZAVILLE

République du Congo
Tél : (242) 81 53 30
Fax : (242) 81 29 42
afdbrazzaville@yahoo.fr

◆ CASABLANCA (BUREAU)

Maroc
Tél : (212) 22 29 53 97
Fax : (212) 22 29 53 98
afdprocasablanca@
ma.groupe-afd.org

◆ CAYENNE

Guyane, Surinam, Amapa (Brésil)
Tél : 05 94 29 90 90
Fax : 05 94 30 63 32
afdcaenne@gjf.groupe-afd.org

◆ CONAKRY

Guinée, Sierra Leone
Tél : (224) 41 26 00
Fax : (224) 41 28 74
afd-gn@biasy.net

◆ COTONOU

Bénin, Togo
Tél : (229) 31 34 53
Fax : (229) 31 20 18
afd-cot@leland.bj

◆ DAKAR

Sénégal, Cap-Vert, Gambie
Guinée Bissau
Tél : (221) 849 19 99
Fax : (221) 823 40 10
afddakar@sn.groupe-afd.org

◆ DJIBOUTI

Djibouti, Erythrée, Ethiopie
Soudan, Yémen
Tél : (253) 35 22 97
Fax : (253) 35 48 09
afd@intnet.dj

◆ DOUALA (BUREAU)

Cameroun
Tél : (237) 342 50 67
Fax : (237) 342 99 59
afd.douala@camnet.cm

◆ FORT-DE-FRANCE

Martinique, Bahamas, Jamaïque,
Petites Antilles
Tél : 05 96 59 44 73
Fax : 05 96 59 44 88
afdfortdefrance@
mq.groupe-afd.org

◆ HANOÏ

Vietnam
Tél : (844) 823 67 64
Fax : (844) 823 63 96
afdhanoi@groupe-afd.org

◆ HO CHI MINH-VILLE (BUREAU)

Vietnam
Tél : (84) 8 829 72 31
Fax : (84) 8 825 16 75 (s/c
consulat)
info@consulfrance-hcm.org
m.gauthey@afd-hcm.org

◆ JÉRUSALEM-EST

Territoires Autonomes
Palestiniens
Tél : (972) 2 54 00 423
Fax : (972) 2 54 00 227
afdjeru@ifrance.com

◆ JOHANNESBOURG

Afrique du Sud, Namibie,
Zimbabwe
Tél : (27) 11 784 0956
Fax : (27) 11 784 0957
AFDJohannesbourg@
groupe-afd.org

◆ KINSHASA

République démocratique du
Congo
Tél : (243) 78 000 05 poste 1018
afdkinshasa@yahoo.fr

◆ LIBREVILLE

Gabon, Angola, Sao Tome
e Principe
Tél : (241) 74 33 74
Fax : (241) 74 51 25
afdlibreville@ga.groupe.afd.org

◆ LOMÉ (BUREAU)

Togo
Tél : (228) 21 04 98
Fax : (228) 21 79 32
afdleme@laposte.tg

▶ MAMOUZOU

Mayotte
Tél : 02 69 61 05 05
Fax : 02 69 61 05 02
afd.mayotte@wanadoo.fr

◆ MAPUTO

Mozambique
Tél : (258) 1 304 300
Fax : (258) 1 303 747
afdmaputo@mz.groupe-afd.org

▶ MATA-UTU

Wallis et Futuna
Tél : (681) 72 25 05
Fax : (681) 72 20 03
leomwf@wallis.co.nc

◆ MORONI

Comores
Tél : (269) 73 29 10
Fax : (269) 73 22 88
afdmoroni@snpt.km

◆ NAIROBI

Kenya, Burundi, Ouganda,
Rwanda, Tanzanie
Tél : (254) 20 271 84 52
Fax : (254) 20 271 79 88
afdpro@africaonline.co.ke

◆ N'DJAMENA

Tchad
Tél : (235) 52 70 71
Fax : (235) 52 78 31
afdndjdi@intnet.td

◆ NIAMEY

Niger
Tél : (227) 72 33 93
Fax : (227) 73 26 05
afd-niger@intnet.ne

◆ NOUAKCHOTT

Mauritanie
Tél : (222) 52 52 525
Fax : (222) 525 49 10
afd@mauritel.mr

▶ NOUMÉA

Nouvelle Calédonie, Vanuatu
Etats insulaires du Pacifique sud
Tél : (687) 24 26 00
Fax : (687) 28 24 13
afdnoumea@nc.groupe-afd.org

◆ OUAGADOUGOU

Burkina Faso
Tél : (226) 30 60 92
Fax : (226) 31 19 66
afdouagadougou@
bf.groupe-afd.org

▶ PAPEETE

Polynésie française
Tél : (689) 54 46 00
Fax : (689) 54 46 01
afd-papeete@pf.groupe-afd.org

◆ PHNOM-PENH

Cambodge
Tél : (855) 23 426 360
Fax : (855) 23 426 243
afdcambo@online.com.lch

▶ POINTE-A-PITRE

Guadeloupe
Tél : 05 90 89 65 65
Fax : 05 90 83 03 73
afdpointeapitre@gp.groupe-afd.fr

◆ PORT-AU-PRINCE (BUREAU)

Haïti
Tél : (509) 45 40 07
Fax : (509) 45 07 02
afdhaiti@hotmail.com

◆ RABAT

Maroc
Tél : (212) 37 63 23 94
Fax : (212) 37 63 23 97
afd-rabat@ma.groupe-afd.org

▶ SAINT-DENIS

Réunion, Maurice, Seychelles,
Terres australes et antarctiques
françaises
Tél : 02 62 90 00 90
Fax : 02 62 21 74 58
afd.stdenis@re.groupe-afd.org

◆ SAINT-DOMINGUE

République Dominicaine
Tél : (809) 547 12 89
Fax : (809) 381 05 92
afddominicana@codetel.net.do

▶ SAINT-PIERRE

Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél : 05 08 41 43 57
Fax : 05 08 41 25 98
iedomspm@eancm.net

◆ TUNIS

Tunisie
Tél : (216) 71 800 422
Fax : (216) 71 799 175
afd-tunis@tn.groupe-afd.org

◆ VIENTIANE

Laos
Tél : (856) 21 24 32 95
Fax : (856) 21 24 32 98
agence@afdlaos.org

◆ YAOUNDÉ

Cameroun, Centrafrique, Guinée
Equatoriale
Tél : (237) 222 00 15
Fax : (237) 223 57 07
afd.yaounde@cm.groupe-afd.org

LES ENGAGEMENTS DANS LES ÉTATS ÉTRANGERS ET DANS L'OUTRE-MER

LES ENGAGEMENTS DU GROUPE PAR RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DANS LES ÉTATS ÉTRANGERS

| en millions d'euros | Ajustement structurel | | Aide-projet | | PPTE*/C2D* | | Garanties | | Fonds propres | | TOTAL | |
|---|-----------------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------|-------------|----------------|----------------|
| | 2002 | 2003 | 2002 | 2003 | 2002 | 2003 | 2002 | 2003 | 2002 | 2003 | 2002 | 2003 |
| Pays les moins avancés | | | | | | | | | | | | |
| Bénin | | | 1,9 | 5,0 | | | | | 0,3 | | 2,1 | 5,0 |
| Burkina-Faso | | 5,5 | 16,6 | 13,7 | | | | | | | 16,6 | 19,2 |
| Burundi | 2,0 | | | | | | | | | | 2,0 | |
| Cambodge | | | 8,5 | 26,4 | | | | 3,0 | | | 8,5 | 29,4 |
| Centrafrique | | | 0,2 | 5,0 | | | | | | | 0,2 | 5,0 |
| Congo (Rép. Dém.) | | | 2,0 | | | | | | | | 2,0 | |
| Djibouti | | 1,5 | 6,2 | | | | | | | | 6,2 | 1,5 |
| Erythrée | | | 0,2 | | | | | | | | 0,2 | |
| Guinée | | | 5,5 | 21,0 | | | | | | | 5,5 | 21,0 |
| Laos | | | 10,3 | 7,6 | | | | | | | 10,3 | 7,6 |
| Madagascar | | 10,0 | 21,6 | 22,0 | | | | | | | 21,6 | 32,0 |
| Mali | | 7,0 | 17,5 | 18,9 | | | 17,3 | | | | 34,8 | 25,9 |
| Mauritanie | | | 3,2 | 22,5 | 9,5 | 0,3 | | | | | 12,7 | 22,8 |
| Mozambique | | | | 66,8 | 18,2 | 22,6 | | | | | 18,2 | 89,4 |
| Niger | 9,1 | 10,0 | 35,7 | 7,0 | | | | | | | 44,8 | 17,0 |
| Ouganda | | | | | | 3,2 | | | | | | 3,2 |
| Sénégal | | 4,0 | 9,4 | 20,9 | | | | | | | 9,4 | 24,9 |
| Soudan | | | | 0,3 | | | | | | | | 0,3 |
| Tanzanie | | | 10,2 | 4,7 | | 4,3 | | | | | 10,2 | 9,0 |
| Tchad | | 8,0 | 12,3 | 10,7 | | | | | | | 12,3 | 18,7 |
| Togo | | | 6,3 | 9,0 | | | | | | | 6,3 | 9,0 |
| Vanuatu | | | | 6,5 | | | | | | | | 6,5 |
| Zambie | | | | 8,6 | | | | | | | | 8,6 |
| Commun à plusieurs pays | | | | 6,1 | | | | | 0,1 | | 0,1 | 6,1 |
| SOUS-TOTAL 1 | 11,1 | 46,0 | 167,4 | 282,7 | 27,7 | 30,3 | 17,3 | 3,0 | 0,4 | | 223,9 | 362,1 |
| Pays à faible revenu et à revenu intermédiaire | | | | | | | | | | | | |
| Afrique du sud | | | | 80,0 | | | 19,4 | | | | 19,4 | 80,0 |
| Algérie | | | 40,0 | 70,0 | | | | | 1,1 | | 40,0 | 71,1 |
| Brésil | | | | 0,3 | | | | | | | | 0,3 |
| Cameroun | | | 55,9 | 6,0 | | | 23,4 | | | | 79,3 | 6,0 |
| Chine | | | | 35,0 | | | | | | | | 35,0 |
| Congo (Rép. Pop.) | | | 1,3 | 3,3 | | | | | 0,3 | | 1,3 | 3,6 |
| Côte d'Ivoire | 182,9 | | | | | | | | | | 182,9 | |
| Gabon | | | 27,9 | 14,0 | | | | | | | 27,9 | 14,0 |
| Ghana | | | 9,9 | 11,5 | | | | | | | 9,9 | 11,5 |
| Kenya | | | 37,9 | 28,1 | | | | 6,0 | | | 37,9 | 34,1 |
| Liban | | 500,0 | 10,0 | 17,0 | | | | | | | 10,0 | 517,0 |
| Maroc | | | 70,0 | 56,0 | | | | | | | 70,0 | 56,0 |
| Rép. Dominicaine | | | 11,3 | 31,6 | | | | | | | 11,3 | 31,6 |
| Sainte-Lucie | | | 10,0 | | | | | | | | 10,0 | |
| Saint Thomas et Príncipe | | | 1,6 | | | | | | | | 1,6 | |
| Surinam | | | | 0,3 | | | | | | | | 0,3 |
| T.a. Palestiniens | | | 11,5 | 14,0 | | | | | | | 11,5 | 14,0 |
| Tunisie | | | 100,0 | 103,0 | | | 38,5 | 0,0 | 6,0 | | 100,0 | 147,6 |
| Vietnam | | | 134,2 | 62,8 | | | | | 1,6 | | 134,2 | 64,4 |
| Commun à plusieurs pays | | | 59,6 | 31,4 | | | 13,0 | 22,5 | 9,0 | 6,3 | 81,6 | 60,2 |
| SOUS-TOTAL 2 | 182,9 | 500,0 | 581,1 | 564,3 | | | 55,8 | 67,1 | 9,0 | 15,5 | 828,9 | 1 146,8 |
| TOTAL 1+2 | 194,0 | 546,0 | 748,5 | 847,0 | 27,7 | 30,3 | 73,1 | 70,1 | 9,4 | 15,5 | 1 052,8 | 1 508,8 |

* Voir glossaire page 95

LES ENGAGEMENTS EN SUBVENTIONS DANS LES ÉTATS ÉTRANGERS

en 2003

| Pays | Subventions projets | Contrats désendettement développement* | Subventions d'ajustement structurel | Total |
|---|-----------------------|--|-------------------------------------|-----------------------|
| <i>en milliers d'euros</i> | | | | |
| Bénin | 5 000 | | | 5 000 |
| Burkina-Faso | 13 700 | | 5 500 | 19 200 |
| Ghana | 1 500 | | | 1 500 |
| Guinée | 9 000 | | | 9 000 |
| Mali | 18 900 | | 7 000 | 25 900 |
| Mauritanie | | 260 | | 260 |
| Niger | 7 000 | | 10 000 | 17 000 |
| Sénégal | 20 900 | | 4 000 | 24 900 |
| Togo | 9 000 | | | 9 000 |
| Multi-pays | 6 100 | | | 6 100 |
| Total Afrique de l'Ouest | 91 100 (52%) | 260 | 26 500 | 117 860 (47%) |
| Congo | 300 | | | 300 |
| Djibouti | | | 1 500 | 1 500 |
| Kenya | 500 | | | 500 |
| Madagascar | 18 000 | | 10 000 | 28 000 |
| Mozambique | 3 500 | 22 600 | | 26 100 |
| Ouganda | | 3 198 | | 3 198 |
| République centrafricaine | 5 000 | | | 5 000 |
| Soudan | 300 | | | 300 |
| Tanzanie | 4 700 | 4 250 | | 8 950 |
| Tchad | 10 700 | | 8 000 | 18 700 |
| Multi-pays | 1 400 | | | 1 400 |
| Total Afrique centrale, australe et Océan Indien | 44 400 (25%) | 30 048 | 19 500 | 93 948 (37%) |
| Cambodge | 9 800 | | | 9 800 |
| Laos | 7 600 | | | 7 600 |
| Vietnam | 1 500 | | | 1 500 |
| Total Asie du Sud-Est | 18 900 (11%) | 0 | 0 | 18 900 (8%) |
| Territoires autonomes palestiniens | 14 000 | | | 14 000 |
| Total Moyen-Orient | 14 000 (8%) | 0 | 0 | 14 000 (5%) |
| Brésil | 300 | | | 300 |
| Surinam | 300 | | | 300 |
| Vanuatu | 6 500 | | | 6 500 |
| Total Amérique latine et Caraïbes | 7 100 (4%) | 0 | 0 | 7 100 (3%) |
| TOTAL GÉNÉRAL | 175 500 (100%) | 30 308 | 46 000 | 251 808 (100%) |

LES ENGAGEMENTS PAR COLLECTIVITÉ DANS L'OUTRE-MER

en millions d'euros

| | 2002 | 2003 |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Guadeloupe | 114,5 | 84,0 |
| Guyane | 28,1 | 21,0 |
| Martinique | 86,4 | 70,5 |
| Mayotte | 7,7 | 9,1 |
| Nouvelle-Calédonie | 92,3 | 130,3 |
| Polynésie française | 63,5 | 45,7 |
| Réunion | 202,8 | 221,9 |
| Saint-Pierre-et-Miquelon | 1,2 | 2,5 |
| Terres Australes | 1,4 | 0,9 |
| Wallis et Futuna | 0,4 | 0,0 |
| Multi Outre-mer | 0,0 | 7,3 |
| TOTAL | 598,2 | 593,2 |

* Voir glossaire page 95

LES PROJETS FINANÇÉS DANS LES ÉTATS ÉTRANGERS

La liste des projets financés* par le Groupe de l'Agence Française de Développement dans les États étrangers en 2003 propose une classification par pays et par secteur d'activité. Elle recouvre les principaux projets de chaque pays mais n'est pas exhaustive. A titre d'exemple, les Fonds d'études et de préparation de projets ne figurent pas dans cette liste. Les prêts et subventions d'ajustement structurel représentent 546 M€ en 2003 et concernent un prêt au Liban de 500 M€ et des subventions au Burkina-Faso (5,5 M€), à Djibouti (1,5 M€), à Madagascar (10 M€), au Mali (7 M€), au Niger (10 M€), au Sénégal (4 M€) et au Tchad (8 M€).

* Les montants indiqués représentent le financement accordé par le Groupe sur le projet.

Afrique du Sud

Secteur financier

Etablissement bancaire
Financement : 30 M€
Soutien aux PME dans le cadre du "Black Economic Empowerment"

Développement urbain

Etablissement bancaire
Financement : 35 M€
Développement de projets d'infrastructures et de développement local dans les provinces défavorisées

Secteur financier

Etablissement bancaire
Financement : 15 M€ (Proparco)
Appui à des projets industriels

Algérie

Développement urbain

Etat
Financement : 50 M€
Appui à la reconstruction à la suite du séisme de Boumerdès

Télécommunications

Entreprise
Financement : 20 M€ (Proparco)
Développement d'un réseau de téléphonie mobile

Bénin

Développement urbain

Etat
Financement : 5 M€
Viabilisation de quartiers populaires à Cotonou et Porto Novo

Burkina-Faso

Développement rural

Etat
Financement : 3 M€
Appui à l'élevage dans l'ouest du pays

Education

Etat
Financement : 10 M€
Participation au programme en faveur de l'éducation pour tous dans le cadre du plan décennal de développement de l'éducation de base

Cambodge

Développement urbain

Etat
Financement : 4,5 M€
Reconstruction du marché central de Phnom Penh

Développement rural

Etat
Financement : 3,5 M€
Développement de l'hévéaculture dans des exploitations familiales

Secteur bancaire

Institution de microfinance
Financement : 3 M€
Garantie pour la mobilisation de ressources locales

Télécommunications

Entreprise
Financement : 8,5 MUSD (Proparco)
Extension de la couverture d'un réseau de téléphonie

Tourisme

Financement : 10 MUSD (Proparco)
Modernisation et rénovation d'aéroports

Cameroun

Industrie

Entreprise
Financement : 1 M€
Contribution à la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier pour le développement d'un système de gestion durable des forêts

Secteur financier

Etablissement bancaire
Financement : 5 M€ (Proparco)
Appui à des petites et moyennes entreprises

Centrafrique

Transports

Etat
Financement : 5 M€
Programme d'investissements dans le transport fluvial

Chine

Transports

Etat
Financement : 35 M€
Projet routier de désenclavement de la province du Yunnan

Congo

Secteur financier

Etablissement bancaire
Financement : 3 M€ (Proparco)
Appui à des entreprises du secteur privé

Ghana

Secteur financier

Etablissement bancaire
Financement : 10 M€ (Proparco)
Appui à des entreprises du secteur privé

Gabon

Eau et assainissement

Etat
Financement : 14 M€
Assainissement des eaux pluviales à Libreville

Guinée

Transports

Autorité portuaire
Financement : 12 M€
Financement partiel du troisième projet portuaire

Transports

Etat
Financement : 9 M€
Participation au financement d'un projet d'aménagement de la route Tombo-Gbessia à Conakry

Kenya

Eau et assainissement

Etat
Financement : 20 M€
Extension de systèmes d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la ville de Kisumu

Secteur financier

Institution de microfinance
Financement : 6 M€
Garantie pour la mobilisation de ressources locales

Secteur financier

Etablissement bancaire
Financement : 5 M€ (Proparco)
Appui à des petites et moyennes entreprises

Secteur financier

Etablissement bancaire
Financement : 4 M€ (Proparco)
Appui à des petites et moyennes entreprises

Laos

Education

Etat
Financement : 2,7 M€
Création d'un centre de formation aux métiers de l'eau à Vientiane

Protection de l'environnement

Etat

Financement : 4,3 M€

Appui à la gestion de la ressource en eau et des bassins versants de la rivière de Nam Ngum

Liban

Développement urbain

Etat

Financement : 12 M€

Travaux d'aménagement urbain et de valorisation du patrimoine culturel

Madagascar

Education

Etat

Financement : 8,5 M€

Amélioration de l'éducation de base

Développement urbain

Etat

Financement : 8 M€

Réhabilitation des marchés et amélioration de la desserte urbaine de Mahajanga

Secteur financier

Etablissement bancaire

Financement :

2 M€ (Proparco)

Renforcement des fonds propres d'un établissement bancaire

Mali

Eau et assainissement

Etat

Financement : 9,9 M€

Alimentation en eau potable et assainissement de centres semi-urbains du sud du Mali

Santé

Etat

Financement : 8 M€

Participation au programme de développement sanitaire et social de la cinquième région du Mali

Maroc

Santé

Etat

Financement : 25 M€

Programme de déconcentration et de renforcement des soins de santé de base

Eau et assainissement

Etat

Financement : 20 M€

Réhabilitation et extension du réseau d'adduction d'eau et d'assainissement de centres semi-urbains

Tourisme

Entreprise

Financement :

11 M€ (Proparco)

Construction d'un village de vacances

Mauritanie

Energie

Entreprise publique

Financement : 22,5 M€

Financement partiel de l'extension de la centrale électrique de Zouérate

Education

Etat

Financement :

0,26 M€ (C2D*)

Appui à un programme d'éducation

Mozambique

Energie

Société

Financement : 12,5 M€

Renforcement de l'interconnexion électrique entre l'Afrique du Sud et le Mozambique

Energie

Société

Financement : 20 M€

Exploitation des champs gaziers de Pande et Temane

Protection de l'environnement

Etat

Financement : 3,5 M€

Préservation et développement du parc national Quirimbas

Pêche

Entreprise

Financement :

10 M€ (Proparco)

Réalisation d'un projet d'aquaculture semi-intensive de crevettes

Energie

Entreprise

Financement :

20 M€ (Proparco)

Construction d'un champ de production de gaz, d'une usine de traitement et d'un gazoduc

Développement rural

Entreprise

Financement :

1,6 MUSD (Proparco)

Création d'un complexe avicole au Mozambique

Santé

Etat

Financement :

5 M€ (C2D*)

Programme de lutte contre le Sida et le paludisme

Santé

Etat

Financement :

14,5 M€ (C2D*)

Programme d'amélioration de la santé maternelle dans le Cabo Delgado

Secteur financier

Etat

Financement :

3,1 M€ (C2D*)

Développement du micro-crédit en milieu rural

Niger

Développement rural

Etat

Financement : 7 M€

Projet de sécurisation des systèmes pastoraux dans la région de Zinder

Ouganda

Santé

Etat

Financement :

3,2 M€ (C2D*)

Programme de lutte contre le Sida et le paludisme

République Dominicaine

Education

Université

Financement : 5 M€

Financement d'un programme de formation-recherche et de prêts aux étudiants

Education

Université

Financement :

12 MUSD (Proparco)

Extension d'une université

Sénégal

Divers

Etat

Financement : 11,9 M€

Appui au lancement du programme national de mise à niveau des entreprises au Sénégal

Education

Etat

Financement : 9 M€

Programme de développement scolaire dans les banlieues de Dakar

Tanzanie

Education

Etat

Financement : 4,7 M€

Création de l'école nationale de formation aux métiers du tourisme

Education

Etat

Financement :

4,2 M€ (C2D*)

Appui à un programme d'éducation primaire

Tchad

Eau et assainissement

Etat

Financement : 10 M€

Programme d'hydraulique rurale

Territoires autonomes

Palestiniens

Eau et assainissement

Etat

Financement : 10,5 M€

Développement du réseau d'adduction d'eau en Cisjordanie

Développement urbain

Etat

Financement : 3,5 M€

Programme d'amélioration des infrastructures et de création d'emploi en Cisjordanie

Togo

Transports

Etat

Financement : 9 M€

Renforcement de la route nationale 1 au nord du Togo

* Voir glossaire page 95

Tunisie

Eau et assainissement

Etat

Financement : 33 M€

Alimentation en eau potable en milieu rural

Développement urbain

Etat

Financement : 40 M€

Réhabilitation de quartiers populaires ou anciens

Industrie

Etat

Financement : 30 M€

Appui au programme de mise à niveau des entreprises

Vanuatu

Transports

Etat

Financement : 6,5 M€

Amélioration des infrastructures des aéroports secondaires

Vietnam

Développement rural

Etat

Financement : 29,6 M€

Utilisation rationnelle des ressources en eau du barrage de Phuoc Hoa

Développement urbain

Etat

Financement : 30 M€

Amélioration de l'environnement urbain dans la région Centre

Industrie

Entreprise

Financement :

2 MUSD (Proparco)

Développement d'une société de textile au Vietnam et au Laos

Zambie

Industrie

Entreprise

Financement :

10 MUSD (Proparco)

Développement d'une mine de cuivre

Multi Pays

Protection de l'environnement

Etat

Financement : 6,1 M€

Appui à l'autorité du Bassin du Niger pour la gestion intégrée de ses ressources en eau

Secteur financier

Etablissement bancaire

Financement :

20 M€ (Proparco)

Appui en faveur du secteur privé dans différents pays

Secteur financier

Société d'assurance

Financement :

13,7 M€ (Proparco)

Appui un groupe de sociétés de crédit et de crédit bail en zone franc

Secteur financier

Institution internationale

Financement :

10 M€ (Proparco)

Participation à une structure ad hoc dans le cadre de la facilité de Cotonou

Programme de renforcement des capacités commerciales

Cambodge

Industrie

Etat

Financement : 0,8 M€

Amélioration de la qualité du caoutchouc

Développement rural

Etat

Financement : 1 M€

Mise en place d'indicateurs géographiques protégés

Vietnam

Divers

Etat

Financement : 1,5 M€

Renforcement des capacités commerciales

Prises de participation de Proparco

Multi-pays

Prise de participation de 2 M€ dans le capital social d'un fonds d'investissement (Maurice/Madagascar)

Prise de participation de 5 MUSD dans un fonds d'investissement (Asie du Sud-Est)

Algérie

Prise de participation de 100 MDZD au capital d'un établissement de crédit-bail

Congo

Prise de participation de 222 MXAF au capital d'un établissement bancaire

Tunisie

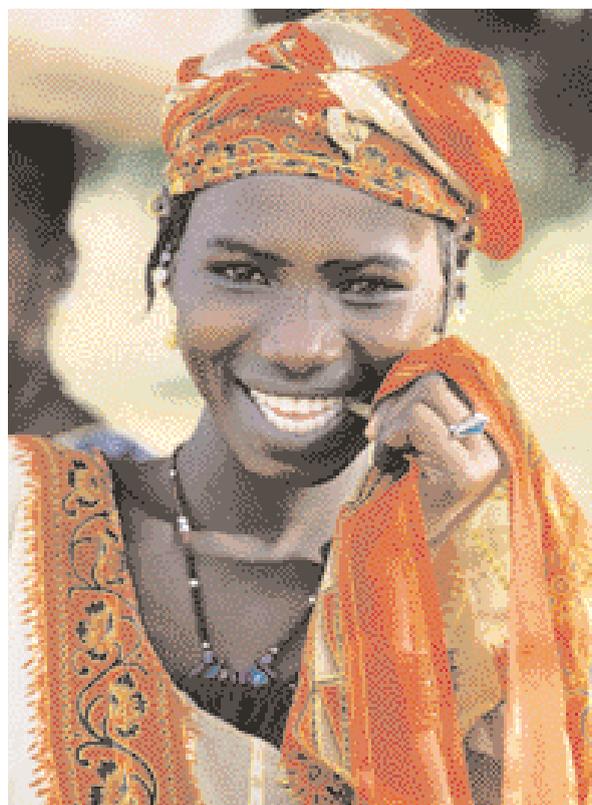
Prise de participation pour un montant de 3 MTND dans une compagnie d'assurances

Prise de participation à hauteur de 4 M€ dans le capital d'un fonds d'investissement

Garantie de capital sur un OPCVM donnée à des investisseurs institutionnels tunisiens pour un montant de 58 MTND assortie d'une prise de participation de 25 000 TND dans le capital de la société de gestion

Vietnam

Participation à la création d'une société d'assurance vie au Vietnam pour un montant de 2 MUSD



LES PROJETS FINANÇÉS DANS L'OUTRE-MER

Guadeloupe

■ Collectivités publiques

Aménagement urbain

Financement : 21,32 M€

Appui aux budgets des communes et des syndicats de commune pour leurs programmes d'investissement

Education

Financement : 10,61 M€

Projets de construction scolaire

Santé

Financement : 1,49 M€

Investissement de construction hospitalière

Environnement

Financement : 5,32 M€

Projets d'adduction en eau potable et de construction de stations d'épuration

■ Etablissements publics et sociétés d'économie mixte

Sécurité

Financement : 4,6 M€

Investissements de secours et de commandement des services de lutte contre l'incendie

■ Secteur financier

Refinancement

Financement : 36 M€

Appui aux activités de crédit

Lignes de crédit

Financement : 1,78 M€

Refinancement de crédits d'investissement en faveur de petites entreprises

■ Secteur privé

Energie

Financement : 2,8 M€

Construction d'une ferme éolienne

Guyane

■ Collectivités publiques

Aménagement urbain

Financement : 2,5 M€

Appui aux budgets d'investissement des communes

■ Secteur financier

Refinancement

Financement : 13,8 M€

Appui aux activités de crédit

Lignes de crédit

Financement : 0,3 M€

Refinancement de crédits d'investissement en faveur de petites entreprises

■ Secteur privé

Secteur agricole

Financement : 4,65 M€

Réhabilitation d'exploitations rizicoles

Martinique

■ Collectivités publiques

Aménagement urbain

Financement : 3,8 M€

Appui aux budgets des communes et des syndicats de commune pour leurs programmes d'investissement

Education

Financement : 3,4 M€

Construction et entretien de bâtiment scolaire, notamment travaux anti-sismiques

Habitat

Financement : 1,76 M€

Construction de logements

Environnement

Financement : 0,32 M€

Adduction en eau potable et assainissement

■ Etablissements publics et sociétés d'économie mixte

Santé

Financement : 1,5 M€

Acquisition de matériel hospitalier (scanner) et construction d'une unité de psychiatrie

■ Secteur financier

Refinancement

Financement : 59 M€

Appui aux activités de crédit

Lignes de crédit

Financement : 1,78 M€

Refinancement de crédits d'investissement en faveur de petites entreprises

Mayotte

■ Etablissements publics et sociétés d'économie mixte

Santé

Financement : 3,18 M€

Investissements de construction hospitalière

■ Secteur financier

Refinancement

Financement : 5,95 M€

Appui aux activités de crédit

Lignes de crédit

Financement : 0,68 M€

Refinancement de crédits d'investissement en faveur de petites entreprises

Nouvelle-Calédonie

■ Collectivités publiques

Aménagement urbain et rural

Financement : 19,48 M€

Appui au programme d'investissement de 21 communes et syndicats intercommunaux

Financement : 16 M€

Appui au budget d'investissement de la Province Sud

Education

Financement : 2,51 M€

Constructions scolaires

Habitat

Financement : 13,73 M€

Construction de logements sociaux dans le Grand Nouméa et dans la Province Nord

Environnement

Financement : 1,36 M€

Adduction en eau potable et protection du littoral

Energie

Financement : 1,67 M€

Electrification rurale

■ Etablissements publics et sociétés d'économie mixte

Aménagement urbain

Financement : 20 M€

Aménagement portuaire

■ Secteur financier

Refinancement

Financement : 47,77 M€

Appui aux activités de crédit

Lignes de crédit

Financement : 7,5 M€

Refinancement de crédits d'investissement en faveur de petites entreprises

Polynésie française

■ Collectivités publiques

Aménagement urbain

Financement : 20 M€

Appui aux budgets d'investissement des collectivités

Habitat

Financement : 17,1 M€

Trois programmes de construction de logements sociaux

Environnement

Financement : 1,08 M€

Programme d'adduction d'eau potable

■ Secteur financier

Lignes de crédit bancaire

Financement : 7,5 M€

Refinancement de crédits d'investissement en faveur de petites entreprises

La Réunion

■ Collectivités publiques

Aménagement urbain

Financement : 15,34 M€

Appui aux budgets des communes et des syndicats de communes pour leurs programmes d'investissement

Education

Financement : 1,31 M€

Réhabilitation de bâtiments scolaires

Environnement

Financement : 5,77 M€

Adduction en eau potable et assainissement

Financement : 5 M€

Gestion des déchets

Financement : 15,2 M€

Réalisation d'un canal d'approvisionnement en eau

■ Etablissements publics et sociétés d'économie mixte

Transport

Financement : 4,4 M€

Equipements aéroportuaires

Aménagement urbain

Financement : 4,79 M€

Aménagement de la zone portuaire

Santé

Financement : 24,5 M€

Investissements de modernisation des hôpitaux

■ Secteur financier

Refinancement

Financement : 144,3 M€

Activités de crédit

Lignes de crédit bancaire

Financement : 2,78 M€

Refinancement de crédits d'investissement en faveur de petites entreprises

Saint-Pierre-et-Miquelon

■ Collectivité publique

Aménagement urbain

Financement : 1,5 M€

Appui au budget de la collectivité territoriale

■ Secteur financier

Lignes de crédit

Financement : 0,2 M€

Relance du secteur agricole

■ Secteur privé

Transport

Financement : 0,6 M€

Acquisition d'un avion de transport régional

Terres australes et antarctiques françaises

■ Collectivités publiques

Equipements publics

Financement : 0,91 M€

Modernisation des infrastructures de télécommunications



Aide-projet

L'aide-projet peut prendre, selon les pays concernés et les bénéficiaires, plusieurs formes. Il s'agit (i) soit de dons accordés aux pays les plus pauvres ; (ii) soit de prêts à conditions très favorables, accordés aux Etats ou à des entreprises avec l'aval des Etats dans les pays à revenu intermédiaire ; (iii) soit de prêts accordés à des entreprises ou à des banques, sans l'aval des Etats, à conditions améliorées ou à des conditions proches de celles du marché. Suivant les engagements pris par la France lors du Forum sur l'harmonisation de l'aide qui s'est tenu à Rome les 24 et 25 février 2003, les interventions de l'AFD, regroupées sous le terme "aide-projet", sont appelées à s'insérer toujours davantage dans les stratégies nationales des "pays partenaires". L'objectif poursuivi avec la communauté des bailleurs de fonds est d'harmoniser les interventions et plus généralement d'améliorer l'efficacité de l'aide.

Bien public mondial

Les biens publics mondiaux qualifient des biens, des services, des ressources dont l'existence est bénéfique à la communauté internationale. Ces biens ne peuvent être fournis de façon satisfaisante par un seul pays et exigent de ce fait une coopération entre tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. Quelques exemples de biens publics mondiaux : les biens "environnementaux" (changement climatique, couche d'ozone), les biens "humains" (santé, connaissance scientifique, héritage culturel mondial) ou encore les questions de politique mondiale (paix, stabilité financière...).

Les contrats désendettement - développement (C2D)

Les contrats désendettement - développement (C2D) constituent un volet additionnel français de l'initiative PPTE d'allègement de la dette des pays en développement. Il s'agit d'un mécanisme de refinancement par don des échéances de remboursement de la dette par les pays concernés. Les financements sont concentrés sur un nombre restreint de "points d'affectation" choisis dans quatre secteurs : (i) l'éducation de base et la formation professionnelle ; (ii) les soins de santé primaire et la lutte contre les grandes endémies (plus particulièrement la lutte contre le Sida) ; (iii) les équipements et les infrastructures des collectivités locales ; (iv) l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles.

Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP)

Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) sont des programmes nationaux de réduction de la pauvreté, élaborés par les autorités des pays concernés. Une fois approuvés par les institutions de Bretton Woods, ces programmes ouvrent accès à un allègement de la dette (initiative PPTE) ainsi qu'à des financements à taux privilégié. La préparation des CSLP implique notamment une large concertation avec les différentes composantes de la société ainsi que les partenaires extérieurs du développement.

L'initiative Fast Track

L'initiative Fast Track vise à donner à un certain nombre de pays, choisis en fonction de critères de performance, des financements importants pour développer l'accès à l'éducation primaire. Il s'agit de rejoindre l'objectif du millénaire qui vise à ce que tous les enfants, filles comme garçons, puissent achever un cycle primaire complet de qualité. Les pays choisis bénéficient, de la part de la communauté internationale, d'une garantie de ressources à long terme (au moins dix ans) se traduisant par des engagements successifs sur des périodes triennales. Les critères privilégient les pays bénéficiant de l'initiative PPTE et, plus généralement, les pays d'Afrique.

Mécanisme de développement propre

Il permet aux pays développés, dans le cadre du Protocole de Kyoto, de satisfaire, grâce à un dispositif de compensations, leurs engagements de limitation des émissions de gaz à effet de serre en mettant en œuvre des projets environnementaux dans des pays en développement.

Mise à niveau des entreprises

Il s'agit d'un processus qui vise à préparer et à adapter les entreprises des pays en développement et leur environnement aux exigences du libre-échange : (i) en aidant à lever certaines contraintes qui altèrent le climat des affaires (institutions, réglementation, etc) d'une part; (ii) en aidant les entreprises à devenir compétitives en termes de prix, de qualité, d'innovation et à être capables de suivre et de maîtriser l'évolution des techniques et des marchés d'autre part.

Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad)

Le Nepad (New Partnership for Africa's Development) est une initiative d'États africains qui proposent une appréhension globale de leur développement autour d'une approche continentale et régionale. Aujourd'hui, cinquante-trois pays membres de l'Union Africaine adhèrent à cette initiative. Une des innovations du Nepad est le constat partagé qu'une bonne gouvernance est le préalable indispensable pour renouer avec une dynamique de développement.

L'initiative "pays pauvres très endettés" (PPTE)

L'initiative PPTE (High Indebted Poor Countries- HIPC) est un mécanisme d'allègement de la dette des pays en développement. L'objectif est de réduire de façon substantielle l'endettement extérieur public des pays concernés. Pour être éligible, le pays doit élaborer, faire approuver et débiter la mise en œuvre d'un "cadre stratégique de lutte contre la pauvreté", et conclure un accord avec le FMI sur le cadrage macroéconomique et budgétaire du pays pour une durée de trois ans.

Zone de solidarité prioritaire

Elle est constituée d'un ensemble de pays dans lesquels l'aide publique française concentre plus particulièrement ses engagements, dans une perspective de solidarité et de développement durable. Cinquante-quatre pays figurent actuellement dans la ZSP. La liste exhaustive des pays est accessible sur le site du Ministère des Affaires Étrangères : www.diplomatie.gouv.fr/solidarite/fsp/zone.html

Direction artistique, traduction, réalisation et coordination : Citéscom (Tél. : 01 42 87 57 13)

Crédit photos :

- AFD : p. 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 12 ; 40 ; 49 ; 51 ; 53 ; 58 ; 59 ; 67. D. Fradin : p. 6 ; 7. C. Pinson : p. 55. D. Riffet : p. 11 ; 25 ; 47 ; 49 ; 63 ; 75.
- FFEM : p. 8.
- Cirad : B. Feuillette : p. 49 ; 60. A. Ferment : p. 61.
- Ciric : M. Gounot, J-M Mazerolle, A. Pinoges : p. 11 ; 25 ; 47 ; 63 ; 75.
- Citéscom : couverture ; p. 3 ; 4 ; 11 ; 25 ; 47 ; 63 ; 75.
- DR : p. 56.
- Godong : P. Deloche : couverture, p. 2 ; 10 ; 41 ; 54 ; P. Lissac : couverture, p. 3 ; 45 ; 74 ; 83.
- Institut de recherche et développement : J-F. Molez : p. 43 ; E. Deliry Antheaume : p. 80.
- M. Lagarde : p. 11 ; 15 ; 19 ; 22 ; 25 ; 47 ; 63 ; 71 ; 75 ; 77 ; 82.
- G. Hersant : p. 18 ; 81.
- B. Morandi : couverture ; p. 2 ; 3 ; 20 ; 21 ; 24 ; 31 ; 33 ; 34 ; 36 ; 37 ; 38 ; 42 ; 46 ; 50 ; 62 ; 64 ; 70 ; 72 ; 73 ; 79 ; 92 ; 94.
- Y. Travert : p. 14 ; 27 ; 31 ; 32 ; 35 ; 44 ; 65 ; 66 ; 69 ; 76.
- B. Vallet/webcaraibes.com : p. 48 ; 52.

ISSN 1299-0094 – Dépôt légal : juin 2004